

TRAVAUX ET RECHERCHES DE PROSPECTIVE

schéma
général
d'aménagement
de la France

activités et régions

DYNAMIQUES D'UNE TRANSFORMATION

TRAVAUX ET RECHERCHES DE PROSPECTIVE

schéma
général
d'aménagement
de la France

activités et régions

DYNAMIQUES D'UNE TRANSFORMATION

MARS 1978

© La Documentation Française, Paris, 1978
I.S.B.N. : 2-11-000180-1

AVANT-PROPOS

Deux études sont présentées dans ce document. Elles s'inscrivent dans une série de travaux que mène le SESAME dans le cadre de ses réflexions prospectives sur l'emploi dans les régions (1). Dans cet esprit, elles s'attachent plus particulièrement à déceler des tendances d'évolution dans la répartition géographique des différents types d'activités.

Deux phénomènes ont profondément modifié la structure de l'emploi en France au cours des vingt dernières années : la restructuration de l'appareil productif et la tertiarisation de la société.

La restructuration de l'appareil productif s'est traduite par la reconversion de branches d'activités fortement concurrencées par l'étranger, par la résorption progressive des activités traditionnelles, par la concentration des centres de décision et par la délocalisation de nombreuses unités de production (2). Il en est résulté des transformations considérables de l'emploi régional, tant quantitatives que structurelles et qualitatives. La première étude de ce document analyse les conditions dans lesquelles l'emploi s'est polarisé sur le territoire national.

Le développement du secteur tertiaire, de son côté, a déjà été l'objet d'études conduites par le SESAME (3). Depuis quelques années, il prend une importance si considérable dans la répartition spatiale des activités qu'il contribue à l'essentiel du solde des emplois qui sont créés dans notre pays. Dès lors, on peut se demander dans quelle mesure la croissance de l'emploi tertiaire peut ou non contribuer à réduire les disparités régionales. A cette question, la seconde étude répond en analysant la dimension régionale du développement des activités tertiaires.

(1) Les premiers dossiers sur l'emploi ont été publiés dans la collection Travaux et Recherches de Prospective (n° 73).

(2) Cf. : Restructuration de l'appareil productif français (TRP, n° 65-66).

(3) Cf. : Question à la société tertiaire (TRP, n° 45).

EMPLOIS ET RÉGIONS

LA POLARISATION DE L'EMPLOI DANS L'ESPACE FRANÇAIS

Introduction

A - Situation de l'emploi dans les régions

B - Démographie et polarisation de l'emploi

C - Structure économique et polarisation de l'emploi

D - Polarisation qualitative et fonctionnelle de l'emploi.

Conclusion

Annexes

LA DIMENSION RÉGIONALE DU DÉVELOPPEMENT DU TERTIAIRE

Introduction

I. Les lois de développement du tertiaire

A - Qu'est-ce que le tertiaire ?

B - Qu'elles activités tertiaires ?

C - Tertiaire et équilibre général

D - Les « lois d'évolution » du tertiaire

II. La dimension régionale du développement du capitalisme français

A - Quelques rappels théoriques

B - Quelques éléments de vérification

C - En conclusion : « retard » ou « polarisation »

III. Disparités interrégionales de l'emploi tertiaire

A - -Mutations et recouvrements du tissu régional

B - Typologie régionale et destin tertiaire : éléments de vérification

Essai de conclusion

Table des matières

EMPLOIS ET RÉGIONS

La polarisation de l'emploi dans l'espace français

Antoine VALEYRE

SESAME

Février 1978

INTRODUCTION

Une analyse du devenir de l'emploi régional à long terme ne saurait se satisfaire de simples prolongations des tendances passées. Ce serait reproduire le contexte de division internationale du travail et la situation de croissance soutenue des années soixante alors qu'un nouvel ordre économique mondial se constitue. La crise dont il est difficile de prévoir le terme, limite les échanges internationaux, freine la croissance économique et engendre un chômage structurel. Les évolutions observées auparavant sont profondément infléchies, voire remises en cause. La croissance de l'emploi se trouve ralentie, mais surtout la situation varie considérablement d'une région à l'autre selon la capacité de leur appareil productif à affronter les transformations économiques mondiales.

Une prospective de l'emploi régional doit donc tenir compte de l'environnement international. Elle doit également se fonder sur un certain nombre de dynamismes internes au système socio-économique français. La stratégie adoptée pour mieux insérer l'appareil productif français dans la division internationale du travail ou au contraire pour l'en dégager, l'évolution des rapports sociaux, l'adhésion ou la résistance à un modèle de développement productiviste, les politiques de développement régional, constituent, entre autres, des éléments importants de différenciation des futurs possibles. Cependant la connaissance de la situation actuelle de l'emploi régional et de son évolution sur une longue période n'en demeure pas moins indispensable. Elle constitue l'étape nécessaire, mais non suffisante, d'une analyse prospective.

La prescription de la situation actuelle permet la constitution de l'image de base de scénarios prospectifs, dont le cheminement ne peut se passer de l'héritage du présent. De l'analyse des évolutions antérieures peuvent être dégagées des tendances lourdes, des invariances structurelles et des lois d'évolution, concernant en particulier la répartition interrégionale des activités, dont les permanences guideront le déroulement des scénarios.

Cette analyse entend préciser l'image actuelle de l'emploi dans les régions et retracer son évolution au cours des vingt dernières années (section A).

Les fortes disparités que nous avons constatées nous ont ensuite conduits à mettre en relation d'une part l'évolution quantitative de l'emploi et, d'autre part, la croissance démographique, la densité d'activités, la structure économique des régions (sections B et C).

Le rapprochement de l'emploi et de la démographie présente un premier intérêt : il permet d'apprécier la situation relative des régions selon la densité d'emploi offerte à leur population.

Par exemple, une croissance faible voire négative de l'emploi est d'autant plus grave que la croissance de la population, et en particulier de la population en âge d'activité, est forte.

Ces deux facteurs entretiennent aussi des relations étroites qui se nouent sur les marchés de travail. L'emploi a tendance à se localiser là où il peut mobiliser une main-d'œuvre abondante et adaptée. Réciproquement, la population dans sa fraction la plus active, est amenée à se fixer là où elle a des chances de trouver un emploi correspondant

à sa formation. Les mouvements d'emploi dans l'espace engendrent et suivent ceux de la population selon une dynamique cumulative de polarisation.

Cependant la croissance de la population ne paraît pas être l'élément moteur de ce mouvement. Les disparités démographiques régionales n'expliquent pas à elles seules les écarts de croissance de l'emploi. La structure des appareils productifs régionaux, leur capacité de développement, leur sensibilité à l'environnement international, le poids des activités traditionnelles, la concentration des pouvoirs de décision ou les relations de domination et de dépendance économiques interrégionales constituent autant de facteurs du développement régional susceptibles d'éclairer la façon dont s'organise la répartition des activités sur le territoire national.

L'évolution de l'emploi dans les régions dépend dans une large mesure de leur structure économique. Une région où les activités traditionnelles ont conservé une certaine importance mais ont tendance à décliner, a toute chance de voir son emploi croître moins vite qu'une région où prédominent des activités dynamiques. Une analyse de la structure des emplois selon leur caractère archaïque ou moderne est donc pleinement justifiée. Par ailleurs, une région qui concentre des secteurs économiques stratégiques pour le développement économique, notamment les industries de moyens de production, et les fonctions les plus importantes de décision ou de conception, dispose d'une maîtrise sur son développement beaucoup plus forte et connaît généralement une croissance de l'emploi plus élevée et qualitativement meilleure qu'une région où sont localisées plus particulièrement des industries en crise et des unités de production liées à des centres de décision extérieurs. La structure régionale de l'emploi industriel par grands secteurs productifs — industries de moyens de production, de moyens intermédiaires et de moyens de consommation — et la localisation des centres de décision jouent donc un rôle important dans l'évolution de l'emploi régional dont il s'agit d'apprécier l'intensité.

Les disparités structurelles que présentent les régions et qui conditionnent les disparités d'évolution de l'emploi se maintiendront-elles ? Une telle question nous oblige à mettre en évidence des relations plus ou moins étroites entre différentes dimensions structurelles de l'emploi régional et l'évolution quantitative, à dégager des tendances lourdes concernant les transformations de ces structures.

Cette étude de la répartition de l'emploi dans sa dimension quantitative a été complétée par celle de l'aspect qualitatif. Nous avons été menés de la sorte à effectuer un bilan des disparités de niveau de qualification des emplois entre régions et à fournir, de ce point de vue, une esquisse des tendances d'évolution (section D).

Relier cette analyse qualitative de l'emploi aux premières analyses quantitatives et structurelles nous permet d'associer dans une même dynamique les transformations des répartitions — quantitatives et qualitatives — de l'emploi dans l'espace français.

Telles sont les étapes de notre démarche que nous reprenons dans les pages suivantes .

A - SITUATION DE L'EMPLOI DANS LES REGIONS

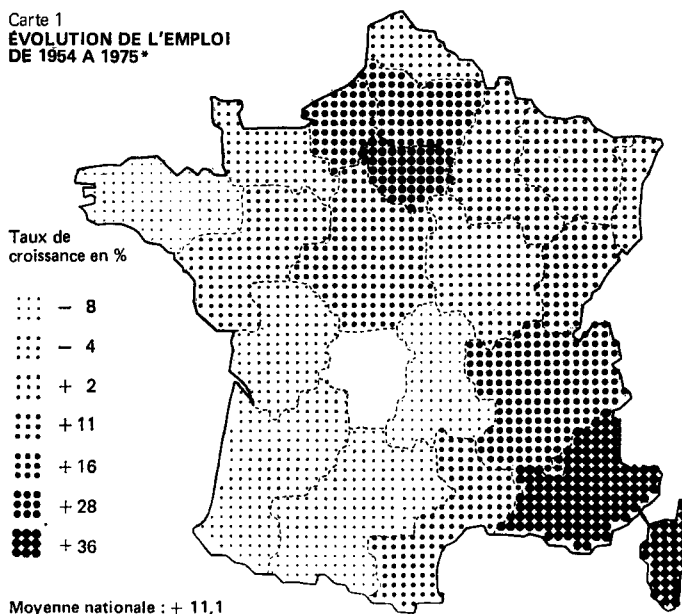
1. Disparités d'évolution de l'emploi dans les régions

Depuis vingt ans, l'emploi a connu une très nette croissance liée à la forte expansion dont l'économie française a bénéficié jusqu'en 1973. Le nombre d'emplois s'est accru d'un peu plus de deux millions, passant de près de 19 millions à près de 21 millions en 1975, ce qui représente une augmentation de 11,1 % en vingt et un ans. Cet accroissement ne s'est pas réparti de manière homogène sur le territoire. Il s'est concentré dans certaines régions avec une ampleur parfois considérable ; dans d'autres, il a au contraire régressé.

L'Ile-de-France à elle seule, alors qu'elle regroupe moins du quart de la population active française a absorbé un million d'emplois, ce qui représente la moitié de l'accroissement national des vingt dernières années et une croissance régionale de près de 30 %. La croissance de l'emploi a été également particulièrement élevée, supérieure à 30 % en Provence-Côte-d'Azur ; et forte, proche de 20 %, en Rhône-Alpes, en Picardie et en Haute-Normandie. Les autres régions du Bassin parisien, les régions de l'Est de la France et le Languedoc ont connu une évolution relativement voisine de la moyenne nationale.

Dans le Nord - Pas-de-Calais, la Basse-Normandie et les Pays de la Loire, la croissance de l'emploi a été très faible. Les autres régions c'est-à-dire celles de l'Ouest (à l'exception des Pays de la Loire), du Sud-Ouest et du Massif Central, ont subi une baisse de leur nombre d'emplois, très nette en Auvergne et en Bretagne, considérable dans le Limousin, atteignant près de - 20 %. La carte 1 montre bien l'ampleur des disparités d'évolution de l'emploi dans les régions.

Carte 1
ÉVOLUTION DE L'EMPLOI
DE 1954 A 1975*



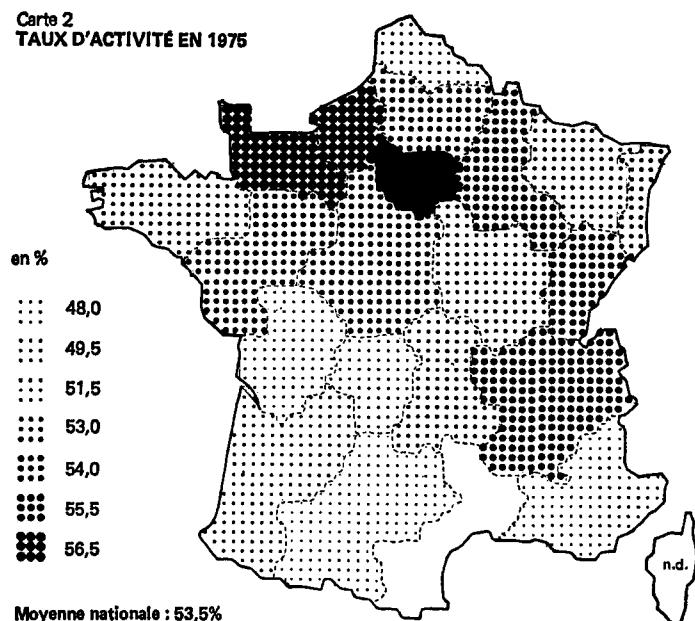
* Cette carte est établie à partir des données de population active des recensements de 1954 et de 1975. Par la suite, nous ne mentionnerons plus cette source pour les cartes et les graphiques qui en dépendent. Les données de base sont indiquées dans l'annexe A. Le tableau correspondant à chaque carte est indiqué dans l'annexe D.

Avant de s'interroger sur les raisons de telles disparités, examinons la situation relative des régions vis-à-vis de l'emploi.

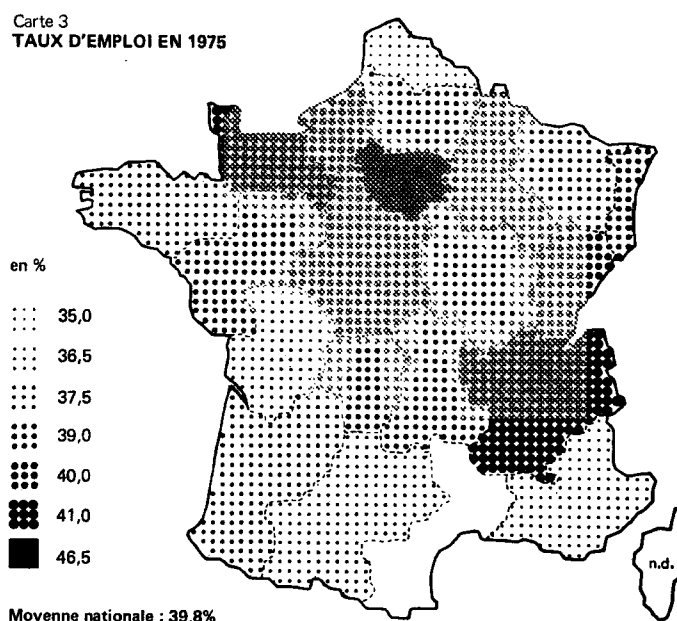
2. Taux d'emploi dans les régions

Le nombre d'emplois ne peut directement servir à une analyse différentielle des situations d'emploi dans les régions. Il doit être mis en rapport avec la population concernée. Deux indicateurs sont couramment utilisés à cet effet : le taux d'emploi et le taux d'activité (1). Ils conduisent sensiblement à la même hiérarchisation de l'espace français comme le confirment les cartes 2 et 3.

Carte 2
TAUX D'ACTIVITÉ EN 1975



Carte 3
TAUX D'EMPLOI EN 1975



Ces cartes font apparaître des disparités considérables de densité d'emploi dans les régions. Le Languedoc-Roussillon et l'Île-de-France présentent des situations extrêmes. En 1975, les taux d'emploi s'y élèvent respectivement à 33,2 % et à 46,6 %, la moyenne nationale étant de 39,8 % ; les taux d'activité varient de 43,9 % à 61,5 % autour d'une moyenne nationale de 53,5 %. Ainsi, un même nombre d'habitants de l'Île-de-France bénéficie d'environ 40 % d'emplois de plus que dans le Languedoc.

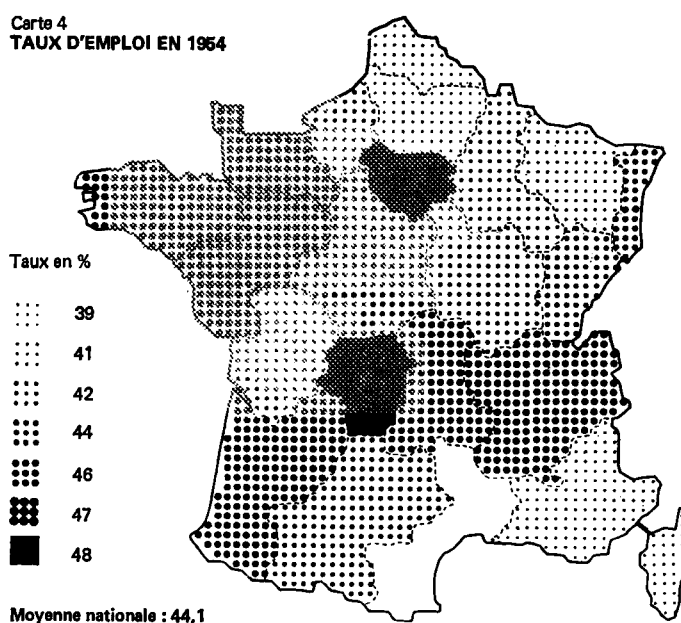
L'Île-de-France connaît une densité d'emploi particulièrement élevée et très supérieure à celle des autres régions, Rhône-Alpes et les régions normandes jouissent d'un niveau d'emploi relativement bon. Les autres

(1) Le taux d'emploi est le quotient de la population active ayant un emploi (ou le nombre d'emplois) par la population totale ; le taux d'activité, celui de la population active totale (y compris les chômeurs) par la population âgée de plus de 15 ans (potentiellement active). Les différences entre ces deux taux proviennent de la prise en compte ou non des chômeurs et de la fraction potentiellement non active de la population (moins de 15 ans). Comme le démontre l'annexe technique B, si les taux de chômage ne sont pas très élevés et si les fractions de jeunes dans la population ne sont pas trop distinctes, ces indicateurs conduisent à la même classification.

régions du Bassin parisien (à l'exception de la Bourgogne), la Franche-Comté et les Pays de la Loire se situent un peu au-dessus de la moyenne ; l'Est, la Bourgogne, l'Auvergne et la Bretagne nettement en dessous. Les autres régions : le Nord, le quart Sud-Ouest de la France et le Midi méditerranéen ont des densités d'emploi faibles, particulièrement dans le Languedoc.

Cependant, cette hiérarchie des situations de l'emploi a connu des transformations importantes au cours de la période que nous étudions, comme le montre la comparaison des cartes 3 et 4.

Carte 4
TAUX D'EMPLOI EN 1954

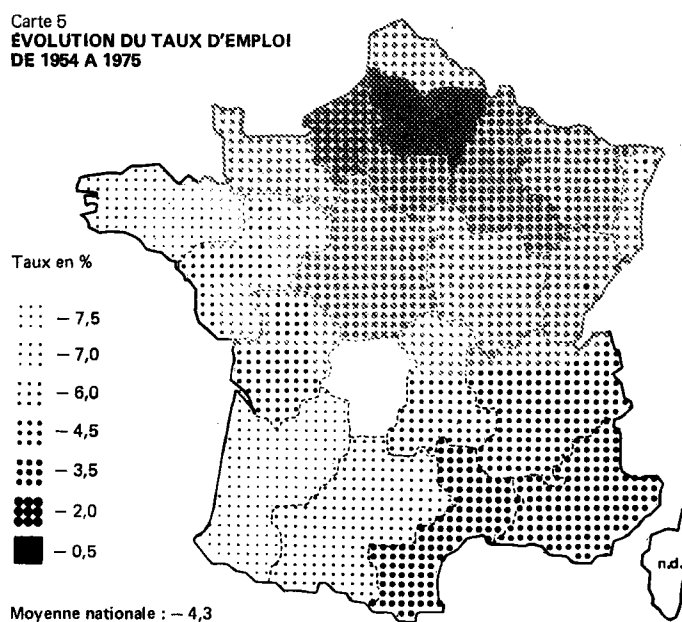


Par rapport à l'ensemble des régions, l'Île-de-France a maintenu sa position privilégiée et a même accentué l'écart qui la sépare de la province. L'emploi s'y est donc fortement polarisé. Mais, simultanément, un mouvement de décentralisation des activités parisiennes s'est amorcé au bénéfice du Bassin parisien dont la situation relative présente une nette amélioration. Le Nord, l'Est et le grand delta (Rhône-Alpes et le Midi méditerranéen) ont suivi une évolution moyenne. Par contre, les régions de l'Ouest, du Sud-Ouest et du Massif Central où l'agriculture était très importante après-guerre et qui constituaient en 1954 des zones d'emploi à forte densité ont subi une nette dégradation de leur niveau d'activité. Elles se situent maintenant dans la moitié du territoire la moins pourvue en emplois.

3. Evolution des taux d'emploi dans les régions

● La carte 5 met en évidence la diminution des taux d'emploi de 1954 à 1975 dans l'ensemble des régions dont la moyenne a d'ailleurs baissé de 10 % pendant cette période (39,8 % contre 4,1 %). L'emploi a donc cru moins vite que la population. Cela résulte du vieillissement de la population qui augmente la fraction des inactifs, du développement du salariat qui fait baisser le taux d'activité des personnes de plus de 65 ans, et de la prolongation de la scolarité qui retarde l'entrée des jeunes dans la vie active.

● Par ailleurs, l'examen de cette carte qui prend en compte la croissance démographique, apporte un correctif aux données de la carte 1. Ainsi, Provence-Côte-d'Azur et, dans une moindre mesure, Rhône-Alpes n'ont pas amélioré leur situation relative de l'emploi, alors que l'une et l'autre constituent des régions de très forte croissance de l'emploi. Il suffit d'observer l'explosion démographique qu'elles ont connue dans le même temps pour comprendre ce paradoxe apparent. Par contre, grâce à une croissance démographique modérée, des régions comme la Bourgogne, la Lorraine ou le Languedoc ont amélioré leur situation relative de l'emploi, tout en ne bénéficiant que d'une croissance modeste de leurs activités.



● Autre observation : de 1954 à 1975, le taux d'emploi s'est profondément modifié, mais inégalement suivant les régions. La région parisienne avait un taux d'emploi élevé en 1954 et a accru l'écart avec la province pendant ces vingt dernières années. Ce taux qui s'élevait à 48,8 % en 1954, dépassait la moyenne nationale de 4,7 points. L'écart a augmenté et s'est établi à 6,8 points en 1975. Dans ce cas, la polari-

sation des emplois est manifeste. Mais si l'on prend une région de structure économique très différente, comme le Limousin qui, avec un taux de 48,5 % en 1954, avait une densité d'emploi très voisine, on observe une évolution opposée, marquée par une forte diminution qui conduit en 1975 à une situation moins bonne que celle de la moyenne nationale : l'écart à la moyenne passe de + 4,4 à — 0,5 point.

Ce deuxième type d'évolution des densités d'emploi est caractéristique de toutes les régions d'activités traditionnelles et notamment agricoles. Malgré un niveau relativement élevé de leur taux d'emploi en 1954, souvent supérieur à la moyenne nationale, ces régions ont subi une nette régression de leur emploi. L'agriculture très importante après-guerre contribuait à offrir aux régions concernées un niveau d'emploi élevé, ce qui se traduisait notamment par de forts taux d'activité féminins. Depuis, le déclin rapide de l'agriculture a libéré une main-d'œuvre abondante sans que les activités nouvelles croissent suffisamment vite pour l'absorber intégralement. D'où une baisse importante des taux d'emploi.

Aussi peut-on distinguer deux types de relation entre taux d'emploi et évolution d'emploi : les unes positives dans les régions les plus avancées, les autres négatives dans les zones encore teintées d'archaïsmes.

4. Taux d'emploi non agricole

Nous avons vu que la croissance de l'emploi pouvait ne pas varier dans le même sens que le taux d'emploi, que des perturbations dans l'évolution de l'emploi étaient dues aux activités traditionnelles, notamment agricoles. En utilisant un indicateur approximatif des activités modernes, nous pouvons apprécier leur dynamisme.

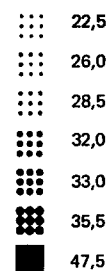
Nous voyons que ce taux est élevé en Ile-de-France, important dans l'Est, le Rhône-Alpes et la Haute-Normandie, moyen dans le Bassin parisien, le Nord, la Provence-Côte-d'Azur, et faible dans les neuf régions périphériques de l'Ouest, du Sud-Ouest, du Massif-Central et du Languedoc (voir cartes 6 et 7).

Contrairement aux taux d'emploi globaux, les taux d'emploi hors agriculture conservent sensiblement la même hiérarchie entre régions de 1954 à 1975. Les seules modifications marquantes concernent le Nord-Pas-de-Calais et la Lorraine dont la situation se détériore, en raison de la régression de leurs industries extractives, sidérurgiques et textiles.

Cette stabilité relative des cartes de taux d'emploi non agricole rend plus aisée l'analyse de leur relation avec l'évolution de l'emploi. Le graphique 1 qui met en rapport les deux variables, montre l'importance de l'influence de la densité des activités non agricoles sur l'évolution de l'emploi. Dans les régions où les taux sont les plus élevés, l'emploi progresse le plus vite ; par contre, dans les régions où ces taux sont faibles, l'emploi a tendance à baisser.

Carte 6
TAUX D'EMPLOI
NON AGRICOLE EN 1954

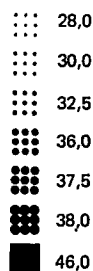
Taux en %



Moyenne nationale : 32,3

Carte 7
TAUX D'EMPLOI NON AGRICOLE
EN 1975

Taux en %

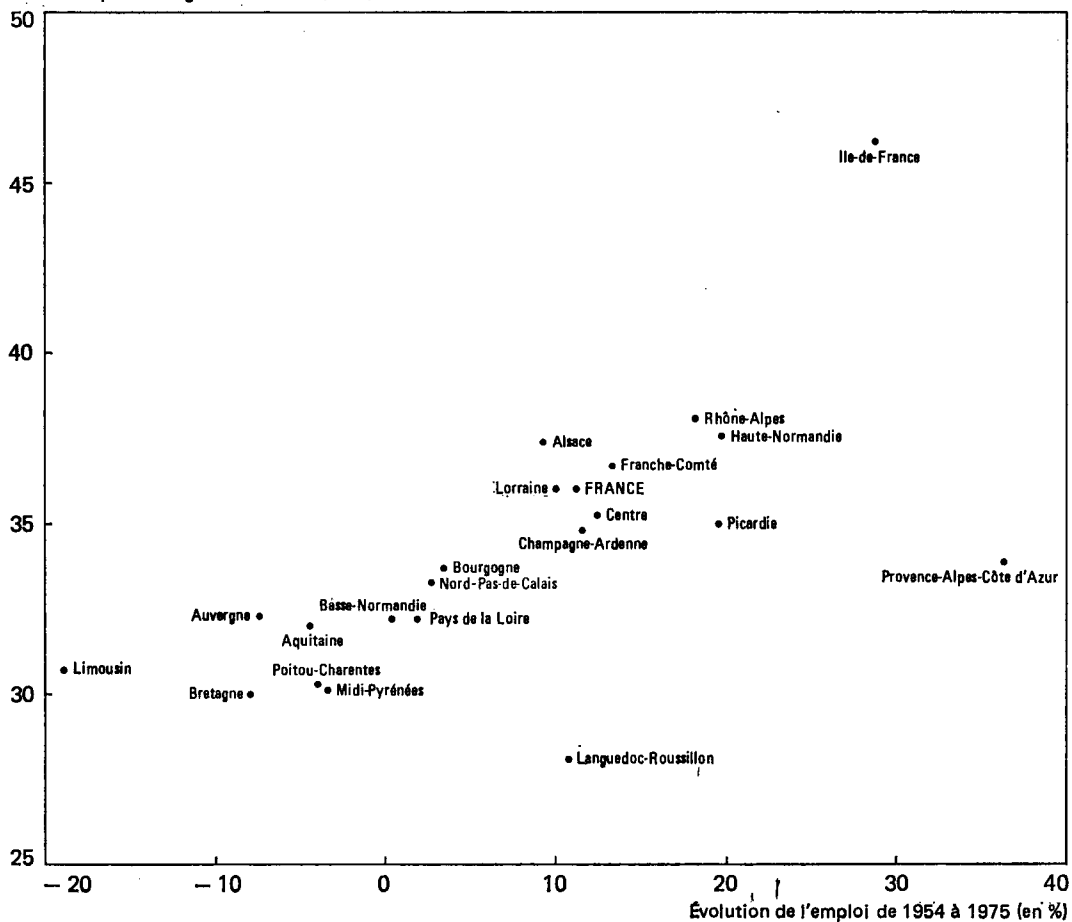


Moyenne nationale : 36,0

GRAPHIQUE 1

Taux d'emploi non agricole en 1975 et évolution de l'emploi de 1954 à 1975

Taux d'emploi non agricole en 1975 (en %)



Deux régions font nettement exception à celle relation. Il s'agit du Languedoc-Roussillon et de la Provence-Côte d'Azur, dont la croissance de l'emploi est beaucoup plus forte que le taux d'emploi non agricole ne devrait le permettre. Nous verrons par la suite que les facteurs structurels ne suffisent pas à expliquer l'évolution des activités dans les régions méditerranéennes et que nous devons tenir compte du rôle qu'y joue une très forte expansion démographique.

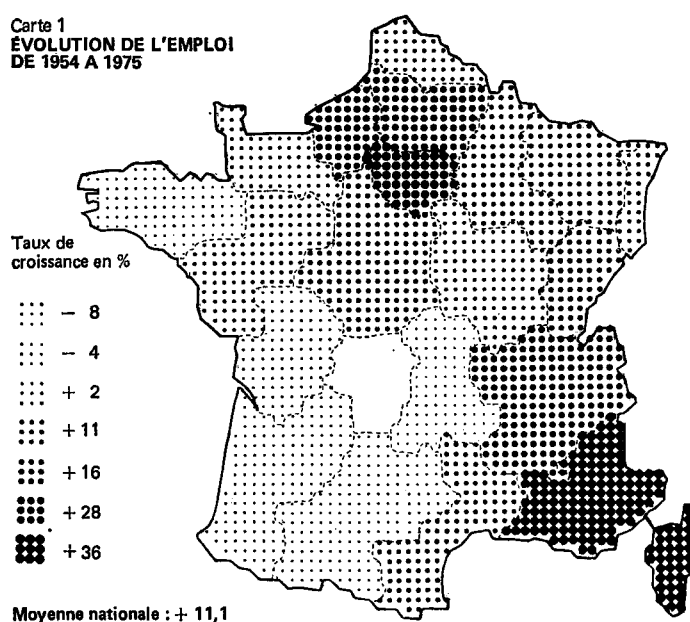
Ces diverses analyses des disparités de l'emploi régional ne sont pas suffisantes pour déterminer les tendances profondes de son évolution : la situation actuelle de l'emploi est-elle une conséquence d'une situation passée ou correspond-elle à de nouvelles orientations ? Un rapprochement avec la démographie pourrait-il apporter un nouvel éclairage ?

B - DEMOGRAPHIE ET POLARISATION DE L'EMPLOI

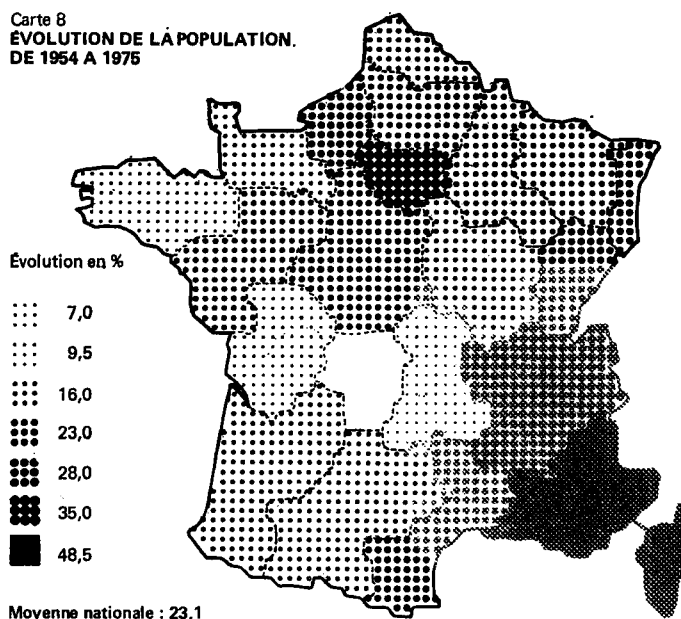
1. Evolution de la population et de l'emploi dans les régions

Lorsque l'on compare l'évolution de l'emploi et celle de la population dans les régions depuis une vingtaine d'années, on constate une large interdépendance. L'emploi a le plus augmenté là où l'expansion démographique a été la plus forte. Il a baissé là où la croissance de la population a été la plus modérée. Il n'est que de comparer la carte 8 figurant l'évolution de la population à la carte 1 retraçant celle de l'emploi, ou d'examiner le graphique 2 représentant les relations entre ces deux variables pour s'en convaincre.

Carte 1
ÉVOLUTION DE L'EMPLOI
DE 1954 A 1975

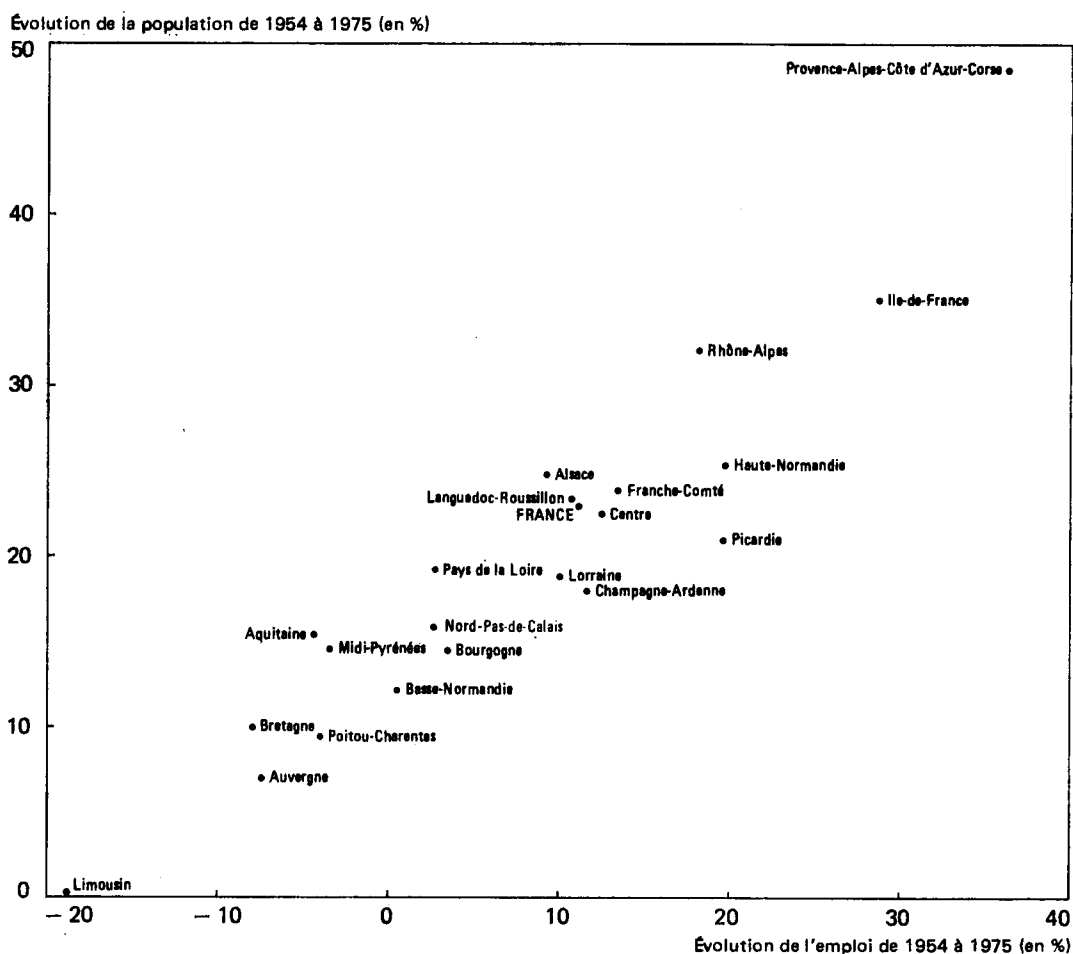


Carte 8
ÉVOLUTION DE LA POPULATION.
DE 1954 A 1975



GRAPHIQUE 2

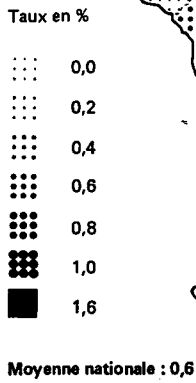
Evolution de l'emploi et de la population de 1954 à 1975



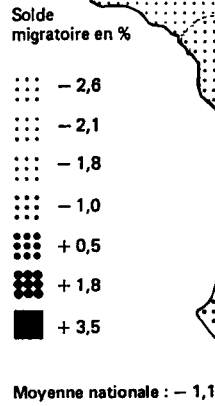
Une telle interdépendance n'est pas surprenante. Cependant le constat d'une relation étroite ne suffit à déterminer le rôle que joue l'évolution de la répartition géographique de la population sur celle de l'emploi.

Tout d'abord, la répartition spatiale des soldes migratoires — plus que celle qui résulte de l'excédent naturel — correspond bien mieux à l'évolution de l'emploi régional. Si l'on ne s'intéresse qu'à la population active, la relation est encore plus étroite comme le montre la comparaison de la carte 9 et de la carte 10.

Carte 9
TAUX DE CROISSANCE ANNUEL
MOYEN DE L'EMPLOI DE 1962 A 1968

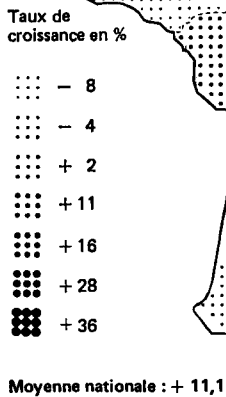


Carte 10
SOLDE MIGRATOIRE
DES ÉCHANGES INTERRÉGIONAUX
DE POPULATION ACTIVE
DE 1962 A 1968

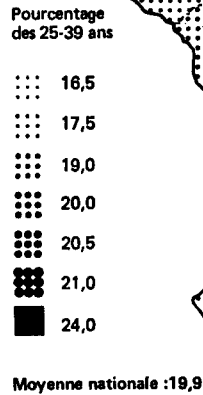


Les flux migratoires transforment la structure démographique des régions, un lien étroit apparaît entre la fraction de population la plus active et la plus mobile, et l'évolution de l'emploi. Il suffit de rapprocher les cartes 1 et 11 pour le vérifier.

Carte 1
ÉVOLUTION DE L'EMPLOI
DE 1954 A 1975*



Carte 11
PART DE LA CLASSE D'AGE «25-39 ANS»
DANS LA POPULATION FRANÇAISE
EN 1975



Mais la mise en évidence du rôle joué par les migrations dans les mouvements simultanés des emplois et de la population ne suffit pas à montrer quel est le facteur moteur. Parmi les causes de cette mobilité, notamment de celle des personnes actives, les déséquilibres tant quantitatifs que qualitatifs des marchés du travail s'avèrent importants. En effet, le taux de mobilité interrégionale est beaucoup plus élevé pour la population à la recherche d'un emploi que pour les autres catégories. Entre mars 1971 et mars 1972, à une époque antérieure à la crise, alors que les problèmes d'emploi n'étaient pas encore aussi aigus, ce taux ne dépassait pas 1,4 % pour la population active ayant conservé son emploi, alors qu'il variait de 4 à 8 % pour la population à la recherche d'un emploi (tableau I).

TABEAU I

Mobilité interrégionale de la population entre mars 1971 et mars 1972

(%)

Situation en mars 1971 Situation en mars 1972		Population active	
		Actifs ayant un emploi	Population disponible à la recherche d'un emploi
Population active résidente	Actif ayant un emploi P D R E	1,4 4,3	7,0 1,8
Population inactive résidente	Elèves et étudiants	4,0	3,1
	Militaires du contingent	7,9	10,1
	Autres inactifs de moins de 25 ans	4,3	2,6
Population totale		1,6	4,5

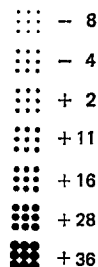
Source : Les collections de l'INSEE, D 33-34, 1972.

L'analyse des disparités spatiales du chômage montre aussi les limites de l'influence de la démographie sur la répartition de l'emploi. En effet, on ne constate pas de relation significative entre évolution de l'emploi et taux de chômage, en comparant les cartes 1 et 12. Les activités ne se localisent pas spécialement là où le chômage est élevé, là où, de ce fait, les ressources de main-d'œuvre sont les plus importantes au regard des activités existantes.

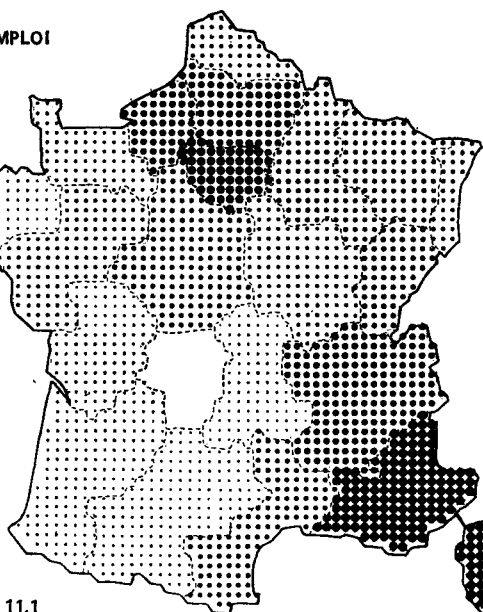
Plusieurs arguments tendent ainsi à prouver que les dynamiques de répartition spatiale des activités sont motrices dans le mouvement qui les unit à celles de la répartition de la population. La population et en particulier sa fraction la plus active a plus tendance à se répartir en fonction des logiques de localisation des activités que l'inverse. Nous nous proposons dès lors d'analyser plus avant les mécanismes de répartition des activités et des hommes sur le territoire.

Carte 1
ÉVOLUTION DE L'EMPLOI
DE 1954 A 1975

Taux de
croissance en %

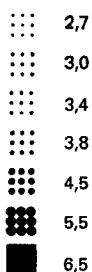


Moyenne nationale : + 11,1

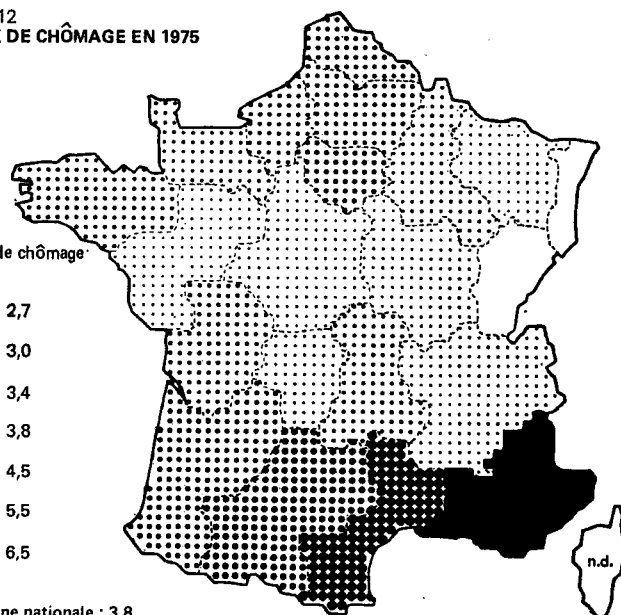


Carte 12
TAUX DE CHÔMAGE EN 1975

Taux de chômage
en %



Moyenne nationale : 3,8



2. Polarisation des activités et de la population dans l'espace français

Les mouvements migratoires de la population active s'ordonnent en fonction de la polarisation des activités dans l'espace. On constate en effet que les pôles de développement attirent la population active et que les zones périphériques par rapport à ces pôles se vident. Ce double mouvement est confirmé par les relations étroites qui s'établissent entre le solde migratoire des échanges interrégionaux de la population active, les taux d'emploi non agricole d'une part, l'évolution de l'emploi d'autre part (2).

Si l'on pousse plus finalement l'analyse des flux migratoires interrégionaux, on peut distinguer cinq catégories de régions (3).

L'Ile-de-France connaît un solde migratoire d'actifs positif, correspondant à une importante immigration de population jeune, à fort taux d'activité et à une faible émigration de population âgée, à bas taux d'activité.

A l'opposé, l'Ouest, le Sud-Ouest, le Massif Central et le Languedoc connaissent un solde migratoire déficitaire, correspondant à une forte émigration de population jeune, à taux d'activité relativement élevé, et à une moindre immigration de population âgée, à faible taux d'activité.

(2) Cf. les cartes 10, 7 et 1.

(3) Les données les plus récentes portent sur la période intercensitaire de 1962 à 1968. Depuis, un certain nombre d'inflexions sont intervenues.

Entre ces deux catégories extrêmes se trouvent des régions pour lesquelles les taux d'activité des émigrants et des immigrants sont relativement comparables. Elles se différencient donc essentiellement par leur solde migratoire d'actifs. Ce dernier est positif en Rhône-Alpes et en Provence-Côte-d'Azur, proche de l'équilibre dans le Bassin parisien, en Alsace et en Franche-Comté, et négatif dans les régions en crise du Nord et de Lorraine.

Ainsi les mouvements migratoires que connaissent les régions « périphériques » sont complémentaires de ceux du pôle parisien, et les régions intermédiaires jouent le rôle de filtre indifférent (soldes migratoires plus ou moins équilibrés, taux voisins d'activité des émigrants et des immigrants).

Dès lors, les dynamiques de répartition des activités et des hommes sur le territoire se précisent.

Deux types de forces sont à l'œuvre. Les forces centripètes, les plus importantes, procèdent d'une double tendance à la concentration d'activités modernes dans les pôles économiques en expansion et au déclin des activités traditionnelles dans les zones périphériques. Les pôles n'éprouvent aucune difficulté à s'approvisionner en main-d'œuvre, même si leurs besoins dépassent les ressources du marché local. Il leur suffit d'absorber le courant d'immigration de jeunes actifs en provenance de régions périphériques ou de pays sous-développés où les emplois manquent. Ce mouvement de population élargit le bassin de main-d'œuvre du pôle, ce qui a pour effet d'y attirer de nouvelles activités. Un processus cumulatif de polarisation des hommes et des activités dans l'espace se met en place sous l'impulsion de l'expansion de pôles dominants.

Parrallèlement à ce mouvement, mais en sens contraire, se développe une dynamique centrifuge. Elle oriente les activités vers les bassins de main-d'œuvre de la périphérie qui se constituent à la suite de la désagrégation des activités économiques archaïques. Elle limite de plus en plus les mouvements migratoires suscités par les forces centripètes, mais n'a pas encore pris une intensité suffisante pour renverser les tendances polarisantes. Mais, et nous le verrons plus largement dans le chapitre consacré à la polarisation qualitative et fonctionnelle, cette tendance à la déconcentration concerne des emplois plutôt peu qualifiés et des unités de production dépendantes de centres de décision situés dans les pôles économiques. Il en résulte donc un maintien des disparités qualitatives de l'emploi et une fragilité de la croissance des activités dans les zones périphériques qui bénéficient de ce mouvement.

Cette analyse de la polarisation de l'emploi et de la population montre que les facteurs démographiques ne sauraient suffire à expliquer à eux seuls la répartition des activités et son évolution. Il nous faut donc chercher les facteurs déterminant ces mécanismes de polarisation. Nous sommes donc conduits à examiner l'influence de la structure des activités économiques sur l'évolution de l'emploi.

Lorsque ces facteurs structurels s'avèreront insuffisamment explicatifs, alors seulement nous devons prendre en compte le rôle des mouvements démographiques dans la dynamique de localisation (cas des régions méditerranéennes, par exemple).

C. - STRUCTURE ECONOMIQUE ET POLARISATION DE L'EMPLOI

Nous avons vu précédemment que l'évolution de l'emploi régional était plus étroitement liée au poids des activités non agricoles qu'à celui de l'ensemble des activités. Cette constatation nous incite à analyser plus systématiquement la contribution de la structure économique des régions à la croissance de leur emploi. Quelques considérations générales sur le développement économique national et régional permettent de dégager plus précisément trois grands facteurs structurels de polarisation : le poids respectif des activités archaïques et modernes, la structure des activités industrielles en grandes sections productives et la concentration des centres de décision.

1. Structure économique et développement régional

La formation sociale française voit coexister plusieurs modes de production. Le mode de production capitaliste, à son stade de grande concentration, constitue le mode dominant. Il élimine progressivement les modes de production traditionnels (petites exploitations agricoles, artisanat) ou tend à les absorber (petit commerce, services domestiques) en leur imposant ses normes de fonctionnement. Le système socio-économique national constitue donc une réalité complexe en changement permanent. Ce qui est vrai pour la France, l'est encore plus pour ses régions. Selon leur place historique et structurelle dans le développement national, elles connaissent des degrés de dominance du mode de production capitaliste plus ou moins forts et des niveaux de subsistance de modes de production antérieurs plus ou moins importants. Chaque région connaît des formes spécifiques d'articulation entre modes de production et s'insère dans des relations de domination et de dépendance économiques avec un poids correspondant au degré de pénétration du capitalisme. Les régions encore fortement imprégnées d'activités archaïques subissent la domination économique de régions où les activités industrielles et tertiaires les plus modernes sont largement développées.

Ainsi, le degré de salarisation, le poids des activités agricoles, celui du petit commerce et de l'artisanat constituent autant d'éléments qui permettent de situer les régions dans la hiérarchie qui s'instaure selon la répartition des activités archaïques et modernes.

Depuis vingt ans, les activités archaïques ont considérablement régressé. De nombreuses régions sont fortement pénétrées par le mode de production dominant. Cela ne veut pas dire pour autant que ces régions entretiennent des relations économiques équilibrées. En effet, le capitalisme ne s'y est pas toujours développé de façon autonome et n'a pas forcément conduit à une structure sectorielle cohérente. Seuls quelques pôles ont bénéficié d'un tel développement. De nombreuses régions, même si elles connaissent une certaine accumulation propre, servent de support spatial à la valorisation d'un capital dont la localisation ne correspond pas à la logique d'une accumulation régionale susceptible

de permettre un développement non dépendant. La maîtrise de ces régions sur leur développement économique leur échappe en partie et dépend de plus en plus de sièges sociaux de firmes multirégionales, voire multinationales, qui se focalisent dans les grands pôles de développement : agglomération parisienne, grande métropole, pôles étrangers. Ainsi, s'établissent des relations de domination et de dépendance économiques entre les régions. Il en résulte une hiérarchisation de l'espace selon la localisation des centres de décision et des activités stratégiques auxquels s'associent les fonctions de direction et de conception. La répartition spatiale des activités selon leur importance pour le développement du système économique prend d'ailleurs une importance d'autant plus grande depuis que notre appareil productif s'est inséré dans la division internationale du travail. Dès lors, les effets de la concurrence internationale sur le développement des régions et par voie de conséquence sur leur emploi se font sentir de manière très variable, moins vigoureusement dans les régions où se concentrent les activités fondamentales, notamment les industries de moyens de production, que dans les régions d'industries de moyens de consommation qui occupent une place moins déterminante dans la hiérarchisation des appareils productifs.

La répartition spatiale des sièges sociaux et son évolution permettent d'apprécier la mesure dans laquelle les centres de décision se sont polarisés. L'appartenance des emplois à des entreprises régionales ou extra-régionales fournit une indication des relations de dépendance et de domination économiques des régions vis-à-vis de l'emploi. Cependant, comme les conséquences de la concentration des centres de décision se manifestent plus sur l'aspect qualitatif que quantitatif des emplois, cette question sera abordée plus largement dans le chapitre consacré à la polarisation qualitative des activités dans l'espace français.

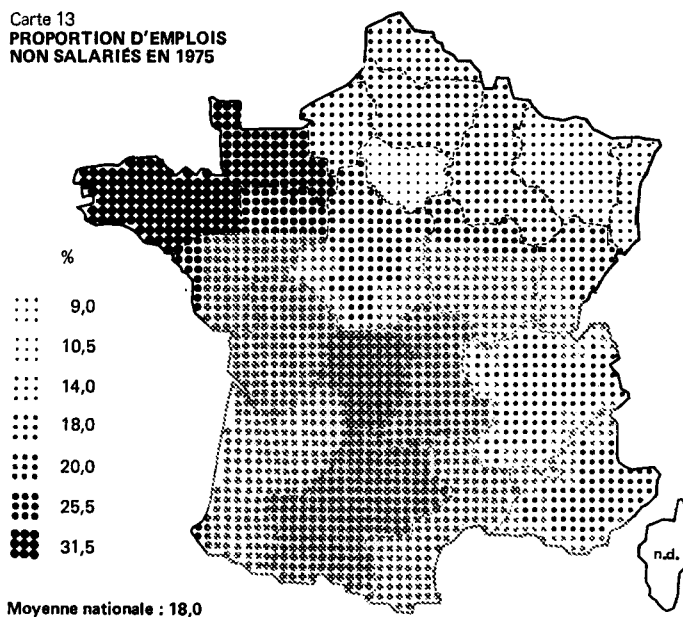
La structure de l'industrie en grandes sections productives : industries de moyens de production, industries de moyens intermédiaires et industries de moyens de consommation, est grossièrement représentée par l'agrégation des secteurs d'activité économiques selon qu'ils produisent des biens d'équipement, des biens de consommation intermédiaire ou enfin des biens de consommation finale.

Examinons maintenant quelles hiérarchies ces structures de l'activité instaurent entre les régions, pour tenter ensuite de les relier à l'évolution de l'emploi.

2. Activités modernes et traditionnelles dans les régions

Les informations dont on dispose ne permettent pas de cerner directement la répartition des activités selon leur caractère moderne ou traditionnel. Néanmoins, certaines catégories statistiques permettent d'appréhender le phénomène. Le poids des emplois non salariés, ou de l'activité agricole, donne une idée du degré d'archaïsme de l'emploi régional.

L'emploi non salarié concerne dans une large mesure des activités traditionnelles : petite exploitation agricole, petit commerce, artisanat, services domestiques... Seuls les patrons de l'industrie et du commerce, les membres de professions libérales, et un petit nombre d'agriculteurs, participent directement à l'activité capitaliste moderne. La salarisation de l'emploi lié à la modernisation de l'économie s'est poursuivie à un rythme rapide depuis la guerre. De 1968 à 1975, le taux de salariat est passé de 76,5 % à 82 %. Néanmoins, il existe de fortes disparités régionales comme le montre la carte 13.

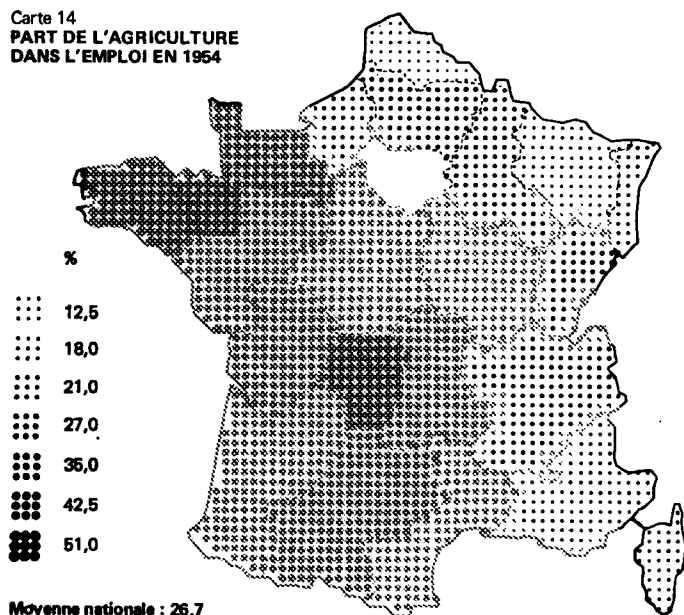


Les proportions de non-salariés soulignent l'importance des activités traditionnelles dans les régions de l'Ouest, du Sud-Ouest et du Massif Central. Elles montrent la faible représentation de ces activités surtout en Ile-de-France, mais aussi dans le Nord et l'Est. Le Rhône-Alpes, la Provence-Côte-d'Azur, la Franche-Comté et le Bassin parisien se situent à un niveau intermédiaire.

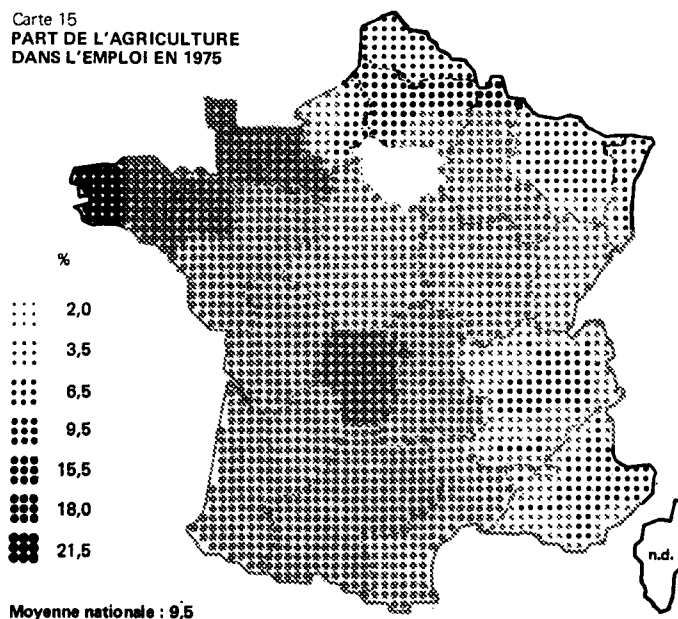
L'agriculture a connu une régression considérable ces vingt dernières années. Sa décroissance a beaucoup plus touché les régions où elle était fortement implantée et où elle revêtait les formes traditionnelles de la petite exploitation familiale. Le poids des activités agricoles très largement archaïque et en déclin, a donc constitué un frein important à la croissance de l'emploi. Il n'est donc pas étonnant que le taux d'emploi non agricole soit étroitement lié à l'évolution de l'emploi, comme nous l'avons constaté précédemment.

De 1954 à 1975, la part de l'agriculture dans l'emploi est passé de 26,7 % à 9,5 %. Cette forte décroissance a affecté les régions de telle manière que la hiérarchie des régions d'après l'emploi agricole n'a pratiquement pas été modifiée, comme le prouvent les cartes 14 et 15.

Carte 14
PART DE L'AGRICULTURE
DANS L'EMPLOI EN 1954



Carte 15
PART DE L'AGRICULTURE
DANS L'EMPLOI EN 1975



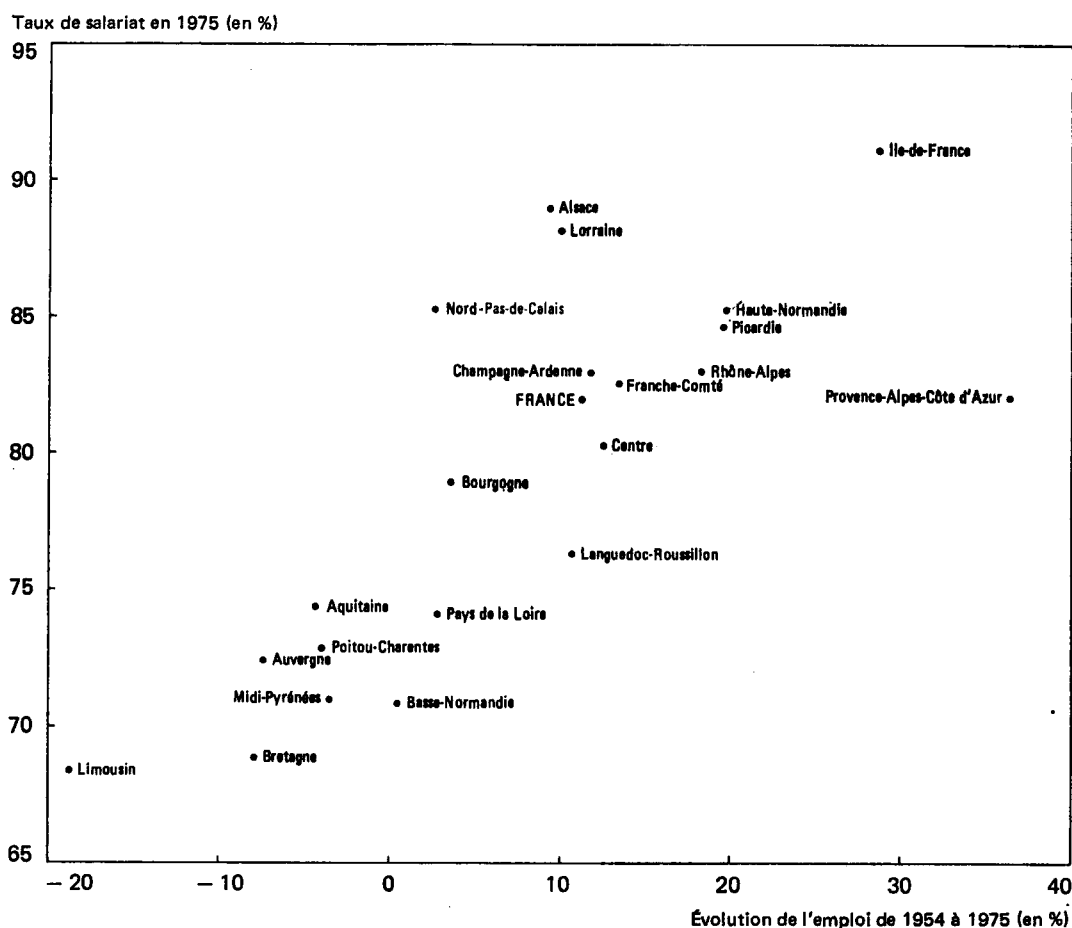
Les régions « périphériques » admettent un secteur primaire encore relativement important, quoique en régression rapide. C'est là l'indice de la persistance d'activités traditionnelles plus forte que dans le reste de la France. A l'opposé, l'agriculture est pratiquement résorbée en Ile-de-France. Dans les autres régions, le poids de l'emploi agricole voisine la moyenne nationale. Il est même nettement inférieur dans les régions d'industrialisation ancienne du Nord et de l'Est.

3. Modernité des activités et croissance de l'emploi dans les régions

Les deux indicateurs du degré d'archaïsme des activités que nous avons retenus : le poids de l'emploi non salarié et celui de l'emploi agricole, conduisent sensiblement à une même hiérarchisation de l'espace qui de plus ne s'est pas modifiée de façon significative depuis vingt ans. Dès lors, nous pouvons examiner l'influence du poids des activités traditionnelles sur la croissance de l'emploi dans les régions, en comparant cette hiérarchisation à celle qui résulte des disparités d'évolution des activités (4). On constate globalement que les régions d'activités traditionnelles ont subi une baisse de leur emploi, les régions d'activités modernes une hausse importante (cf. le graphique 3 représentant la relation entre l'évolution de l'emploi et le taux de salariat).

GRAPHIQUE 3

Evolution de l'emploi de 1954 à 1975 et taux de salariat en 1975



Deux groupes de régions font exception à l'étroite relation qui associe le degré de modernité des activités et la croissance de l'emploi. La Provence-Côte-d'Azur a connu une expansion de ses activités sans commune mesure avec son taux de salariat : c'est l'une des régions où le rôle de la démographie (mouvements migratoires) se manifeste le plus.

(4) A cet effet, on peut comparer la carte 1 aux cartes 13, 14 et 15, ou examiner le graphique 3.

Le Nord et l'Est n'ont pas bénéficié d'une croissance aussi forte que leur taux de salariat semblerait permettre : ce sont des régions de structure industrielle ancienne et en voie de reconversion.

L'influence du degré de modernité des activités sur le développement de l'emploi régional apparaît importante. Les deux exceptions mentionnées indiquent cependant que ce facteur n'est pas le seul. D'autres interviennent aussi : le mouvement démographique déjà analysé et la structure sectorielle de l'appareil productif que l'on se propose d'examiner maintenant.

4. Structure des activités industrielles dans les régions

Pour représenter de façon approximative la répartition des activités industrielles en grandes sections productives (moyens de production, moyens intermédiaires et moyens de consommation finale), nous avons agrégé les branches en trois secteurs : les industries de biens d'équipement, les industries de biens de consommation intermédiaire et l'énergie, les industries de biens de consommation finale, y compris les industries agro-alimentaires (5).

En fait, les activités d'une branche se ventilent dans les différentes sections productives : par exemple, les industries de construction électrique et électronique considérées comme industries de biens d'équipements, sont productrices de moyens de production (matériels d'équipements électrique, matériel professionnel électronique,...), de moyens intermédiaires (composants électroniques,...) et de moyens de consommation (appareils électroménagers...). Une branche a donc été classée dans la section à laquelle appartiennent ses activités dominantes. L'approche des sections productives à partir de la classification adoptée est

(5) La typologie sectorielle adoptée est construite par agrégation des secteurs d'activité industrielle définis selon la nomenclature de la comptabilité nationale. Elle se fonde sur les regroupements présentés dans le tableau suivant :

Industries de biens d'équipement	12 Machines et appareils mécaniques 13 Machines et appareils électriques 15 Construction navale, aéronautique et armement
Energie et industries de biens de consommation intermédiaire	3 Combustibles et minéraux solides 4 Gaz distribué 5 Electricité, eau et divers 6 Gaz naturel, produits pétroliers 7 Matériel de construction, céramique 8 Verre 9 Minerais de fer et produits sidérurgiques 10 Minerais et métaux non ferreux 11 Première transformation et travail des métaux 16 Produits chimiques et caoutchouc 21 Pâtes, papiers, carton
Industries de biens de consommation finale	2 Industries agricoles et alimentaires 14 Automobile, motocycles et cycles 17 Textile 18 Habillement 19 Cuirs 20 Produits indust. du bois 22 Produits de la presse, éditions 23 Produits indust. divers

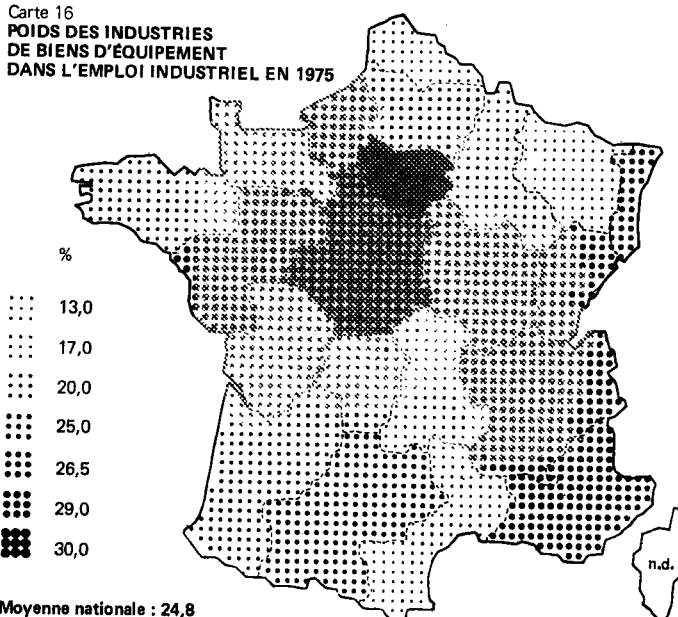
suffisante pour discerner les disparités des structures industrielles régionales mais, nous le verrons sur un cas précis, elle a tendance à émousser l'acuité de ces disparités.

A partir du graphique 4 représentant la structure régionale de l'emploi industriel en 1975, selon les trois secteurs précédemment définis, il est possible d'établir une typologie des régions en fonction du type d'industries qui les caractérise :

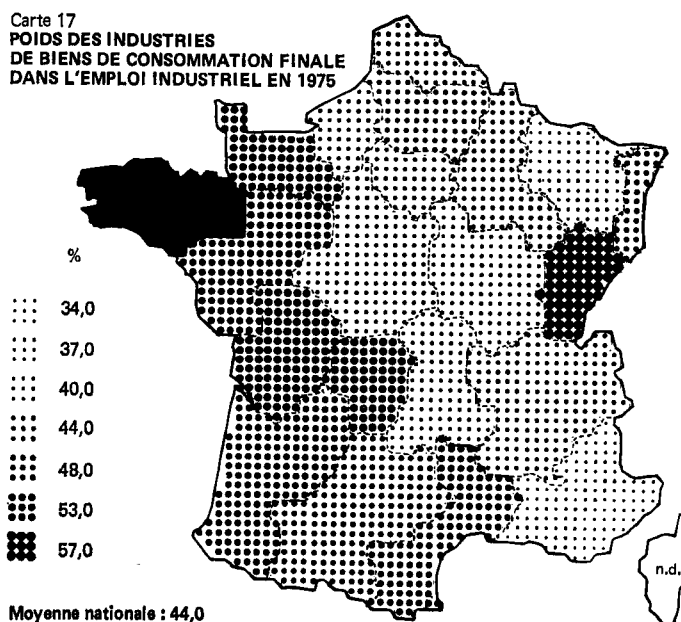
- région d'industries d'équipement : Ile-de-France ;
- régions de structure industrielle équilibrée, voisine de la moyenne
- régions d'industries de biens de consommation intermédiaire et finale : Pays de la Loire et Franche-Comté (l'industrie automobile représente une large part des industries de consommation de cette région) ;
- régions d'industries de biens de consommation intermédiaire : Lorraine, Nord et Auvergne ;
- régions d'industries de biens de consommations intermédiaire et finale : Champagne et Languedoc-Roussillon ;
- régions d'industries de biens de consommation finale : Basse-Normandie, Bretagne, Poitou-Charentes, Limousin et Aquitaine.

On constate donc une polarisation des industries de biens d'équipement dans les pôles économiques, principalement en Ile-de-France, et une concentration des industries de biens de consommation finale dans les régions périphériques de l'Ouest et du Sud-Ouest, comme le confirment les cartes 16 et 17.

Carte 16
POIDS DES INDUSTRIES
DE BIENS D'ÉQUIPEMENT
DANS L'EMPLOI INDUSTRIEL EN 1975



Carte 17
POIDS DES INDUSTRIES
DE BIENS DE CONSOMMATION FINALE
DANS L'EMPLOI INDUSTRIEL EN 1975



Cette polarisation apparaîtrait encore plus importante s'il était possible de représenter avec plus de finesse la ventilation par sections productives. Les industries de construction électrique et électronique concentrent beaucoup plus leurs unités de production de moyens de production dans les pôles de développement que leurs unités de production de moyens intermédiaires et surtout celles de moyens de consommation. En 1975, 39 % de l'emploi de la branche se localise en Ile-de-France. Mais la décomposition en sous-activités montre, ne retenant que les plus importantes d'entre elles, que cette région regroupe d'un côté 77 % de l'emploi des industries de matériel professionnel électronique et, de l'autre, 18 % de l'emploi des industries d'électroménager, alors que les productions de moyens intermédiaires se situent à un niveau proche de la moyenne (40 %), pour les industries de composants passifs par exemple. Cette remarque sur la construction électrique et électronique s'applique également à la plupart des autres branches.

De 1954 à 1975, l'appareil productif français a connu une profonde restructuration de ses activités. Les industries de biens d'équipement ont accru leur part dans l'emploi industriel de 16,0 % à 24,8 %. Cette augmentation s'est faite au détriment des industries de biens de consommation finale qui chutent de 52,4 % à 44,0 %. Les industries énergétiques et de biens de consommation intermédiaire sont restées relativement stables, variant de 31,6 à 31,2 %. Cette importante évolution de la structure sectorielle de l'industrie s'est répercutée dans les régions, mais n'a pas modifié de façon significative leurs disparités structurelles comme l'atteste la comparaison des graphiques 4 et 5.

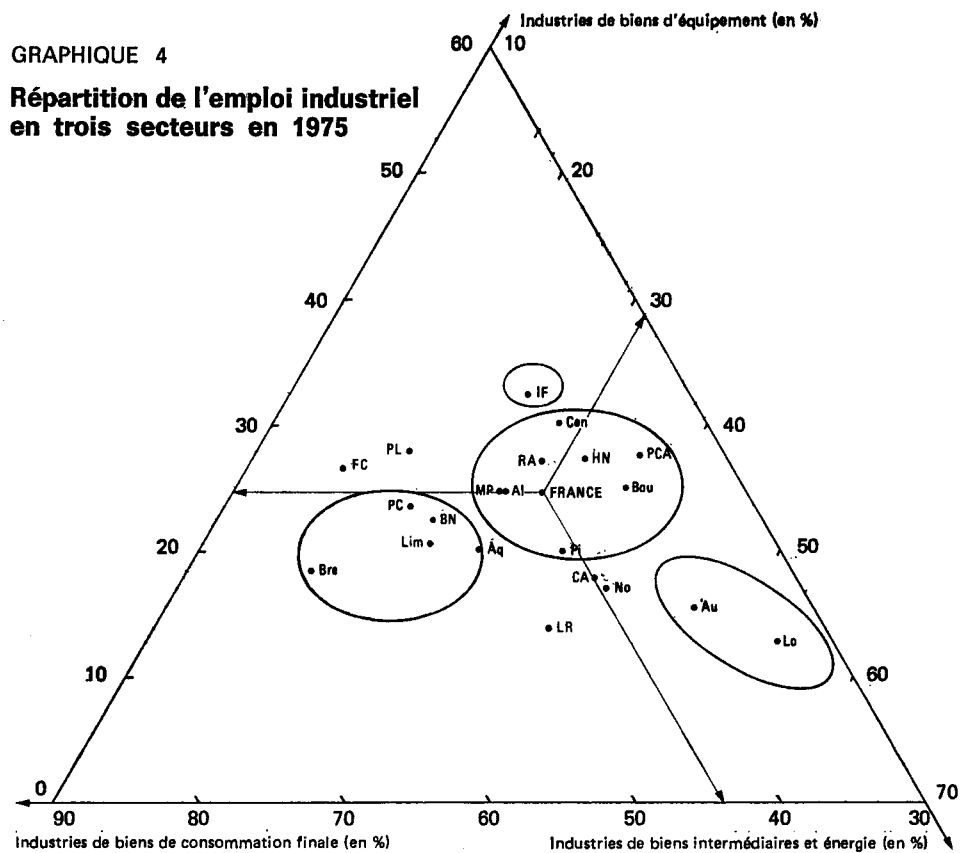
Notons cependant quelques nuances par rapport à la tendance générale au maintien des disparités structurelles. Le Rhône-Alpes, la Provence-Côte-d'Azur, les régions d'industrialisation récentes du Bassin parisien, le Midi-Pyrénées et la Bretagne ont bénéficié d'une forte progression de leurs industries de biens d'équipement... La part des industries de biens intermédiaires a fortement baissé dans les régions où elle était très représentée. Cela tient notamment aux difficultés des industries extractives et sidérurgiques.

5. Structure sectorielle de l'industrie et évolution de l'emploi dans les régions

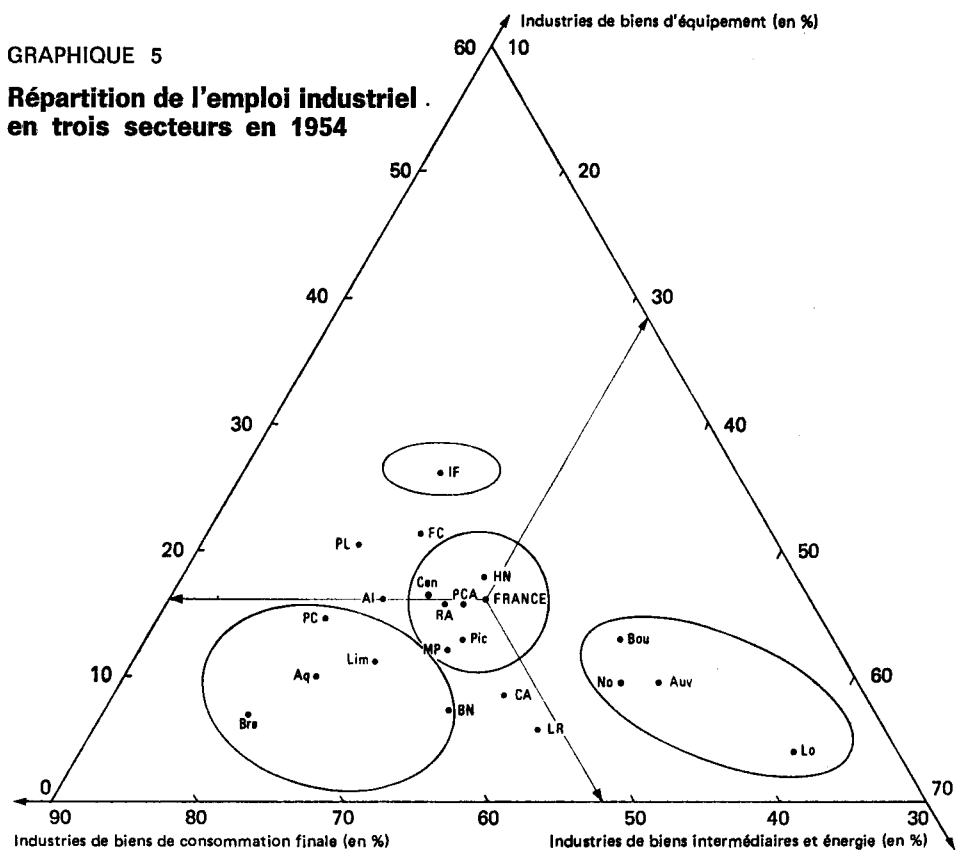
Nous avons mis en évidence de nettes disparités structurelles de l'emploi industriel régional et constaté leur persistance de 1954 à 1975. Or les secteurs d'industries qui prédominent dans les régions jouent un rôle plus ou moins stratégique dans le développement économique national et régional et sont soumis à des degrés divers à la concurrence internationale et aux mouvements de délocalisation. Les régions d'industries de biens d'équipement bénéficient de ce fait de meilleures conditions de croissance de leur emploi que les régions d'industries de biens de consommation finale. On peut mesurer l'ampleur du rôle de la structure des appareils productifs des régions sur l'évolution de l'emploi en comparant la typologie sectorielle de l'industrie aux taux de croissance des activités (6). L'emploi a décliné dans les régions d'indus-

(6) Voir graphique 3 ou 4, cartes 16 et 17 d'une part, carte 1 d'autre part.

GRAPHIQUE 4
Répartition de l'emploi industriel
en trois secteurs en 1975



GRAPHIQUE 5
Répartition de l'emploi industriel
en trois secteurs en 1954

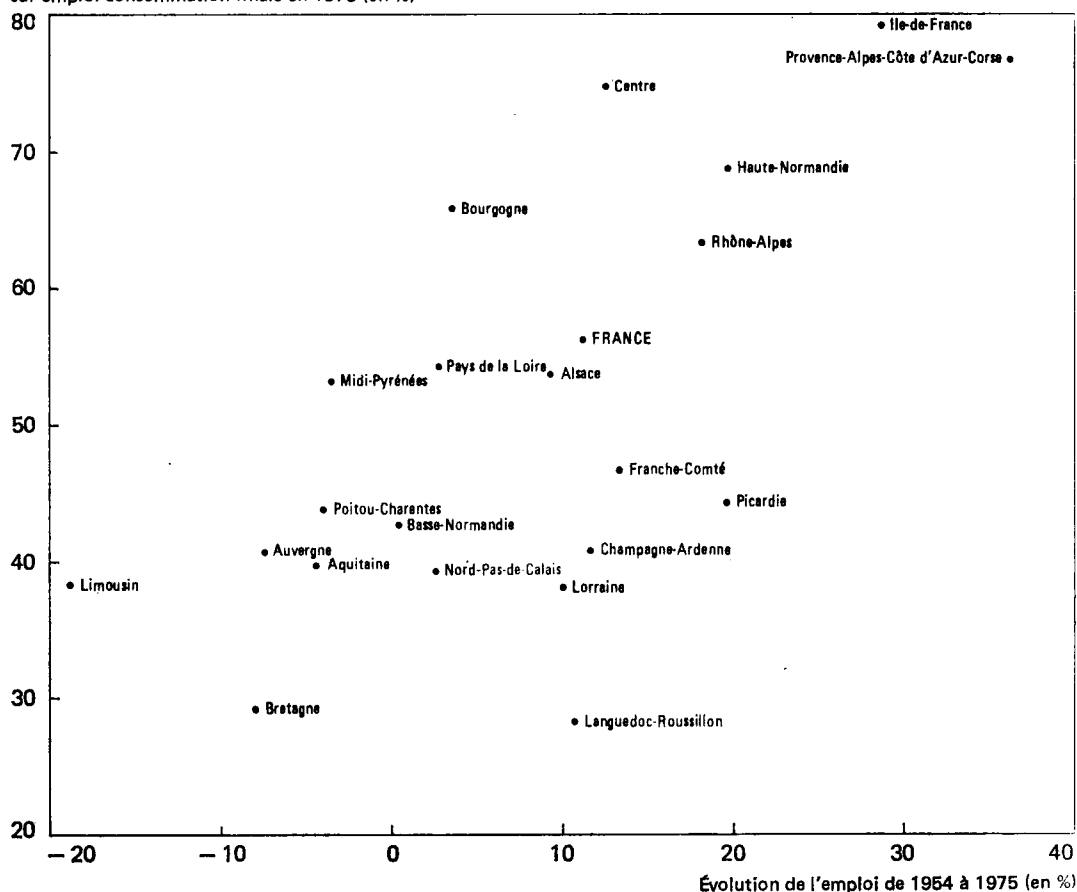


tries de biens de consommation finale et fortement augmenté dans les régions d'industries de biens d'équipement. Le graphique 6 précise cette relation (7).

GRAPHIQUE 6

Structure industrielle en 1975 et évolution de l'emploi de 1954 à 1975

Rapport emploi équipement
sur emploi consommation finale en 1975 (en %)



On relève néanmoins un certain nombre de distorsions par rapport à cette relation générale. Le Languedoc-Roussillon connaît une forte progression de son emploi malgré une structure industrielle plutôt défavorable. Cela tient à l'influence particulière des facteurs démographiques dans cette région. Le Centre et la Bourgogne admettent au contraire une progression modérée au regard de leur structure d'emploi. Les activités traditionnelles encore importantes en 1954 ont certainement contribué à freiner la croissance de l'emploi. Par ailleurs, le développement des activités industrielles dont elles ont bénéficié concerne des emplois peu qualifiés et des fonctions dépendant souvent de centres de décision parisiens (8). De la sorte, les unités de production de biens d'équipement qui s'y sont implantées provoquent relativement peu d'effets induits et de plus sont rendues vulnérables par leur dépendance

(7) Compte tenu du rôle opposé des industries de biens d'équipement et de consommation finale dans la hiérarchisation des structures industrielles des régions, nous avons choisi comme indicateur le rapport entre l'emploi de ces deux secteurs.

(8) Plus de 50 % des emplois sont rattachés à des sièges sociaux de la région parisienne (cf. tableau 21 en annexe). Pour l'analyse de la qualification et de la localisation des sièges sociaux, voir le chapitre suivant.

à l'égard des sièges parisiens. Les capacités de développement qu'offrent les appareils productifs de ces régions sont donc surestimées lorsqu'on raisonne seulement en termes de quantité d'emploi. La prise en compte des dimensions fonctionnelles et qualitatives des activités permet de modérer ces appréciations.

En définitive, les fortes disparités d'évolution de l'emploi dans les régions résultent pour une bonne part de la structure de leur appareil productif. Le degré de modernité des activités et le poids des industries de biens d'équipement constituent deux facteurs importants pour le développement d'une région. Ils sont caractéristiques des centres économiques et en particulier de l'Ile-de-France, vers lesquels se polarisent les emplois. Par contre, les régions encore fortement marquées par des activités traditionnelles, notamment agricoles ou non salariées, et caractérisées par une industrie fortement orientée vers la production de biens de consommation finale subissent une baisse de leur emploi, qui libère une abondante main-d'œuvre qui émigre vers les pôles de développement. Ainsi, la polarisation des emplois s'effectue en raison de la domination économique des pôles sur les zones périphériques. Nous avons constaté quelles sont ses conséquences en terme d'effectifs. Examinons maintenant ses effets sur la qualification des emplois et la distribution des fonctions.

D - POLARISATION QUALITATIVE ET FONCTIONNELLE DE L'EMPLOI

La répartition spatiale des emplois selon leur niveau de qualification ou selon leur fonction dans le système économique ne constitue pas une réalité d'approche facile. En effet, les informations disponibles et susceptibles d'éclairer cette question doivent être utilisées avec précaution, car la notion de qualification recouvre en fait trois réalités souvent confondues dans les enquêtes effectuées tant auprès des employeurs que de la population :

- la qualification résulte du niveau de formation et de l'expérience professionnelle du travailleur ;
- la qualification correspond au degré de complexité des tâches à effectuer à un poste de travail ;
- la qualification est désignée par une position dans les grilles hiérarchiques, qui conditionne le niveau de rémunération.

Ces trois définitions de la qualification ne coïncident pas. Des distorsions entre qualification du travailleur et qualification du poste peuvent apparaître selon l'importance que l'employeur accorde à l'expérience professionnelle et aux diplômes. Un marché du travail n'est pas seulement la confrontation d'une offre (poste de travail) et d'une demande (capacité de travail). Il constitue aussi un rapport social : selon le type de concurrence qui s'exerce entre entreprises pour l'approvisionnement en main-d'œuvre, selon la place faite à la formation professionnelle dans l'entreprise, selon les pratiques d'embauche des employeurs, un diplôme aura ou non de l'importance, une expérience professionnelle sera valorisée ou non.

De même, des distorsions peuvent apparaître entre la qualification du poste et la qualification « hiérarchique ». En fait, cette dernière traduit davantage un rapport de force entre employeurs et travailleurs. Une promotion à l'ancienneté, une augmentation de salaire peuvent correspondre à une amélioration de la qualification officielle sans que la qualification du poste de travail soit changée pour autant.

Ces ambiguïtés de la notion de qualification transparaissent dans les statistiques. Le mode de collecte de l'information conduit par exemple à des différences considérables dans la distinction entre ouvrier qualifié ou non qualifié. L'enquête sur la structure des emplois effectuée par le ministère du Travail auprès des employeurs a tendance à surestimer le degré de qualification des ouvriers. Une étude du Centre d'Etude de l'Emploi a mis en évidence pour certains secteurs d'activité la proportion d'ouvriers non qualifiés recensés par cette enquête comme qualifiés : parmi les ouvriers qualifiés, les trois quarts ont en fait la qualification d'ouvrier spécialisé dans les mines, plus du tiers dans le BTP, la construction électrique, la chimie et l'imprimerie (9). L'enquête sur l'emploi effectuée par l'INSEE auprès des actifs semble mieux représenter la réalité, puisque ses résultats sont plus conformes à ceux d'études monographiques. Que la première source statistique propose une proportion d'ouvriers qualifiés, parfois double de la seconde comme dans le textile (51,1 % contre 21,1 % en 1973) ou le verre (45,5 % contre 24,6 %), n'a donc rien d'étonnant.

Par contre, nous disposons d'informations relativement consistantes et convergentes lorsqu'il s'agit d'évaluer la proportion de cadres ou de personnels d'exécution. Alors que la distinction entre personnel d'exécution qualifié ou non qualifié reste sujette à caution, la répartition entre personnel d'encadrement et personnel d'exécution ou le pourcentage de cadres supérieurs et d'ingénieurs constituent de bons indicateurs du niveau de qualification de l'emploi dans une région. On peut également recourir à une mesure de la qualification à partir des catégories socio-professionnelles comme le propose une étude récente de l'INSEE (10).

La connaissance de la répartition spatiale des emplois selon leur niveau de qualification peut être utilement complétée par des informations concernant la localisation des emplois par fonction et celle des sièges sociaux.

La mesure de la qualification de la population, de son niveau de formation pose moins de problèmes. On l'estime très correctement à l'aide des diplômes ou de l'âge de fin d'études.

Compte tenu des informations disponibles et des précautions dont on doit les entourer pour les utiliser, nous nous proposons d'analyser ici successivement les disparités régionales apparaissant dans la formation de la population, la qualification des emplois, l'adéquation ou l'inadéquation entre emplois et formations, et la localisation de sièges sociaux.

(9) Centre d'étude de l'emploi, *Les emplois Industriels*. Paris, P.U.F., 1973, p. 39.

(10) Jean-Marie CHANUT, *L'Adéquation entre la formation et l'emploi dans les régions*. Les collections de l'INSEE, R 26, août 1977.

1. Qualification de la population active dans les régions

Les cartes 18 et 19 représentent la qualification de la population active par région, en 1968 d'après l'âge de fin d'études. Elles montrent de fortes disparités interrégionales :

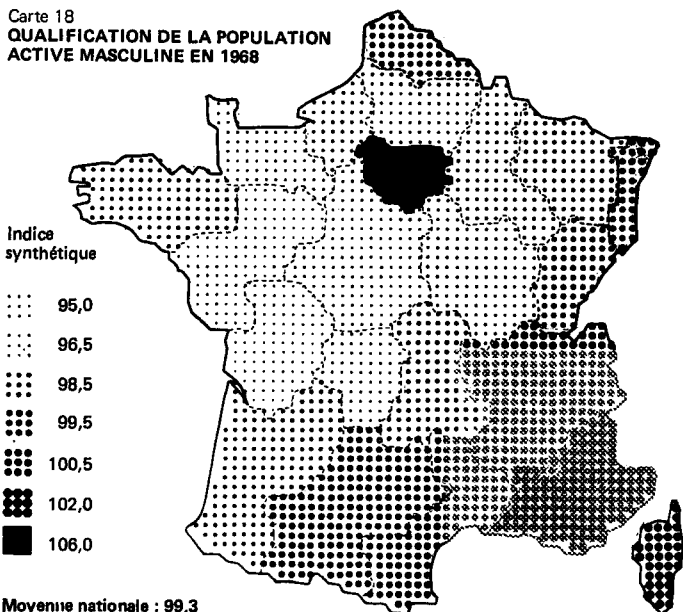
— L'Ile-de-France dispose de la population la plus qualifiée. La qualification des hommes y est particulièrement élevée.

— Le Midi méditerranéen et la région Rhône-Alpes bénéficient d'une population mieux formée que la moyenne.

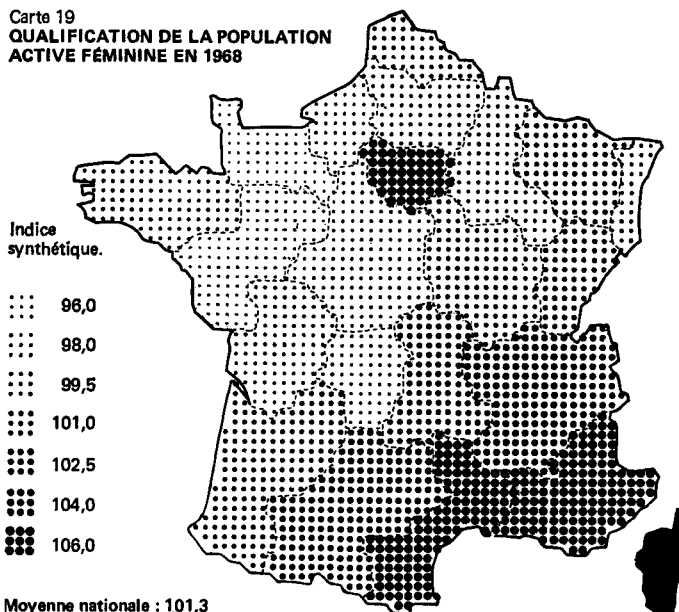
— Le Sud-Ouest (Aquitaine et Midi-Pyrénées), le Nord, l'Est (Lorraine, Alsace, Franche-Comté) et l'Auvergne ont une population de formation légèrement inférieure à la moyenne nationale.

— Le Bassin parisien et surtout l'Ouest (Basse-Normandie, Bretagne, Pays de la Loire, Poitou-Charentes) et le Limousin offrent une population de très faible qualification.

Carte 18
QUALIFICATION DE LA POPULATION
ACTIVE MASCULINE EN 1968



Carte 19
QUALIFICATION DE LA POPULATION
ACTIVE FÉMININE EN 1968

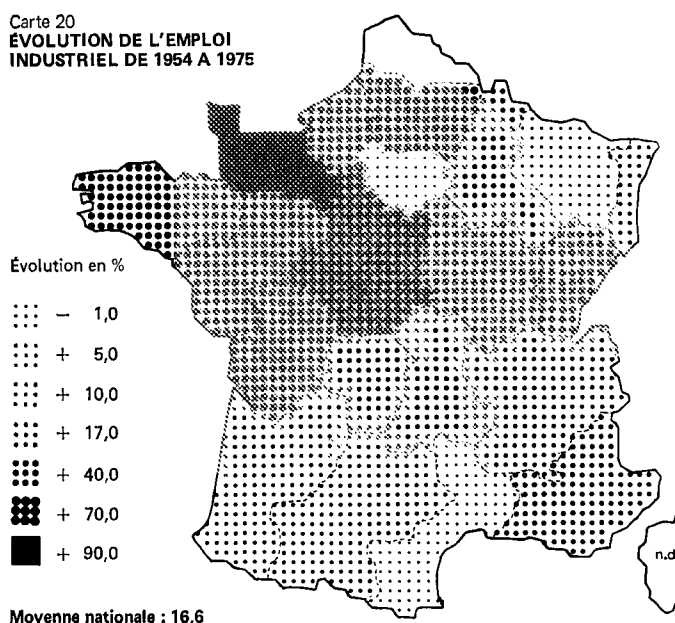


On constate grossièrement que le niveau de formation de la population est croissant des régions périphériques vers les pôles de développement. Cependant, certaines régions s'inscrivent en faux par rapport à cette hiérarchisation : il s'agit notamment du Midi et du Bassin parisien.

Le Midi fait partie des régions périphériques à la fois par sa densité d'emploi et sa structure d'emploi. Pourtant la population y est relativement qualifiée. Pour cette raison peut-être, le Midi et en particulier le

Sud-Ouest n'ont pas connu le mouvement d'industrialisation récent qui a marqué l'Ouest et le Bassin parisien. En effet, les établissements qui ont été créés depuis une quinzaine d'années présentent des emplois moins qualifiés qu'en moyenne et ont été localisés dans les régions susceptibles de fournir une abondante main-d'œuvre de faible qualification (11). Les régions à fort taux d'activités traditionnelles en voie de régression comme l'Ouest ou le Bassin parisien ont donc particulièrement bénéficié de cette décentralisation. A cet égard, la comparaison régionale des niveaux de formation et des taux de croissance de l'emploi industriel de 1954 à 1975 est particulièrement significative, comme le montrent les cartes 18 et 19 d'une part et 20 d'autre part.

Carte 20
ÉVOLUTION DE L'EMPLOI
INDUSTRIEL DE 1954 A 1975



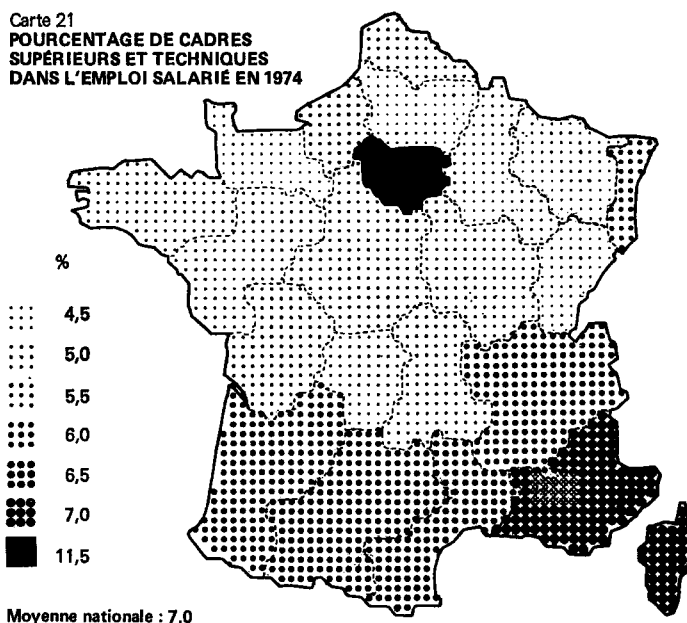
Le Bassin parisien fournit un exemple opposé : cette région connaît un fort accroissement de sa densité d'emploi, présente une certaine diversité structurelle de son emploi, mais dispose d'une population très peu qualifiée. Etant donné l'attraction d'une réserve de main-d'œuvre peu qualifiée sur l'emploi industriel, le Bassin parisien a donc fortement bénéficié de la déconcentration des emplois industriels parisiens, ce qui se traduit d'ailleurs, comme nous le verrons plus loin, par un fort degré de dépendance de l'emploi. Ces créations d'emplois ont été suffisamment nombreuses pour dépasser les pertes d'effectifs des activités archaïques (petites exploitations agricoles, petits commerces traditionnels, artisanat). La région apparaît comme créatrice d'emplois. Mais l'emploi y reste peu qualifié et très « dépendant » de décisions prises dans des sièges sociaux parisiens.

(11) Michel HANNOUN et Philippe TEMPLE, Les facteurs de création et de localisation des nouvelles unités de production, *Economie et statistique*, n° 68, juin 1975.

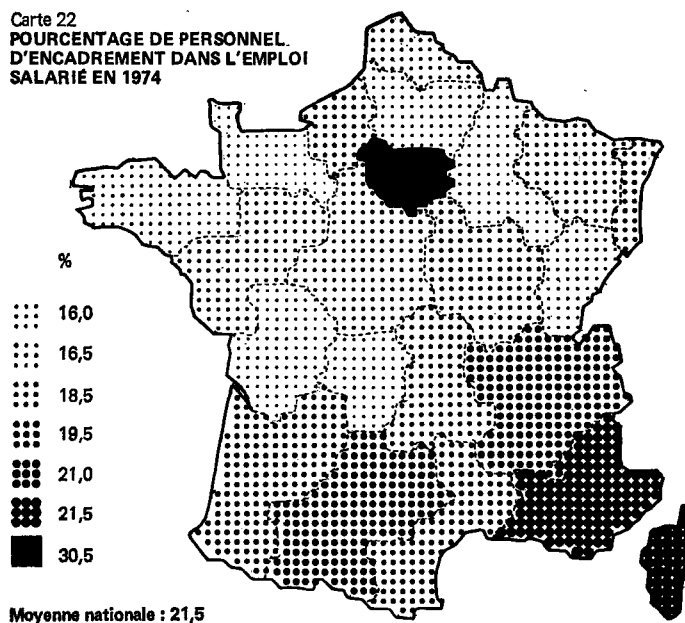
2. Qualification des emplois dans les régions

La répartition spatiale des emplois salariés les plus qualifiés montre leur forte concentration dans les pôles de développement, en particulier en région parisienne. A la forte inégalité de qualification entre emplois parisiens et provinciaux, s'ajoute une situation nettement différenciée entre le nord et le sud de la France. Le Midi et le Centre-Est bénéficient d'un taux d'encadrement relativement plus élevé. Ce double clivage apparaît clairement sur les cartes 21 et 22.

Carte 21
POURCENTAGE DE CADRES
SUPÉRIEURS ET TECHNIQUES
DANS L'EMPLOI SALARIÉ EN 1974



Carte 22
POURCENTAGE DE PERSONNEL
D'ENCADREMENT DANS L'EMPLOI
SALARIÉ EN 1974

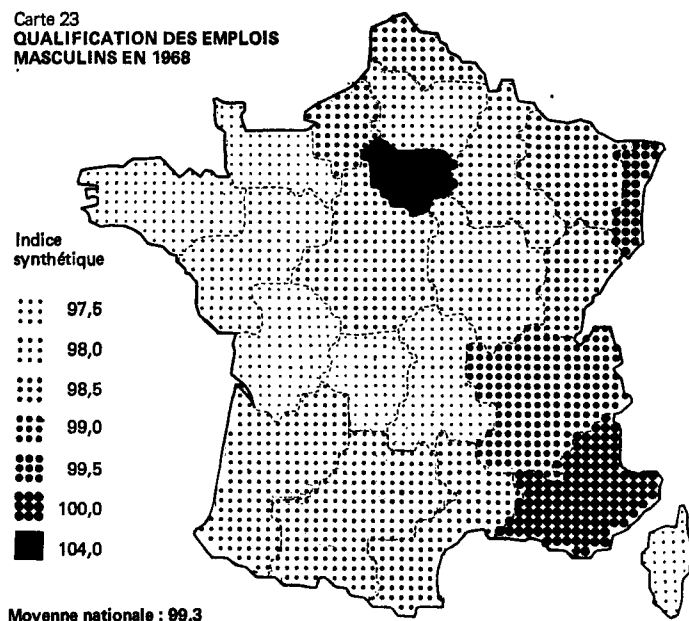


L'analyse de la qualification des emplois salariés dans les régions doit être nuancée par la prise en compte des fortes différences entre taux de salariat. En effet, en ne prenant en considération que l'emploi salarié, on surestime la qualification des régions à faible taux de salariat, en raison de la faible qualification des activités traditionnelles qui constituent la grande majorité des emplois non salariés. D'ailleurs la régression de ces activités contribue largement à constituer une réserve de main-d'œuvre non qualifiée dans laquelle puisent les unités de production qui se créent ou se développent dans ces régions.

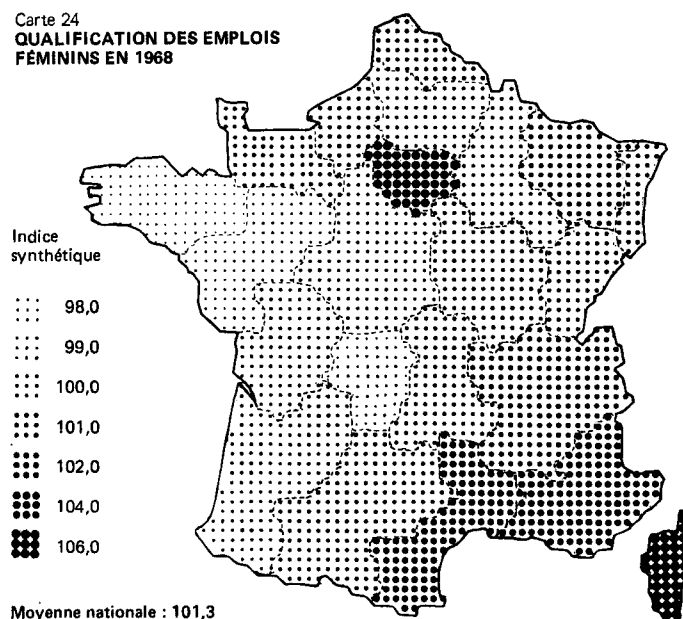
Les cartes 23 et 24 représentent les différences interrégionales de qualification de l'ensemble des emplois à partir d'un indicateur synthétique construit d'après la structure socio-professionnelle des régions.

Elles permettent de compléter les analyses précédentes et de mettre en évidence une troisième ligne de clivage, entre l'Ouest et l'Est de la France, qui partage le territoire selon le degré de salariat (12).

Carte 23
QUALIFICATION DES EMPLOIS
MASCULINS EN 1968



Carte 24
QUALIFICATION DES EMPLOIS
FÉMININS EN 1968



En combinant niveau de qualification de l'emploi salarié et taux de salariat, on peut donc effectuer la typologie suivante des régions, qui se fonde très largement sur les trois clivages : Paris/Province, Nord/Sud, et Ouest/Est.

— GROUPE 1 : Ile-de-France

Très forte qualification de l'emploi - Taux de salariat très élevé.

— GROUPE 2 : Rhône-Alpes et Provence-Côte-d'Azur.

Qualification de l'emploi importante, salariat développé.

— GROUPE 3 : Nord et Est (Alsace, Lorraine, Franche-Comté).

Qualification de l'emploi moyenne. L'emploi salarié est relativement peu qualifié, mais le fort degré de salarisation explique un niveau global moyen.

— GROUPE 4 : Sud-Ouest - Auvergne - Languedoc.

Qualification de l'emploi moyen. L'emploi salarié est relativement qualifié, mais l'importance des activités non salariées, en particulier agricoles fait fortement baisser le niveau de qualification global.

— GROUPE 5 : Bassin parisien (moins la Basse-Normandie).

Qualification de l'emploi faible. L'emploi salarié est également peu

(12) Cf. carte 13, p. 23.

qualifié. Parmi les emplois d'exécution, une proportion importante est non qualifiée.

— GROUPE 6 : Ouest, Basse-Normandie et Limousin.

Qualification très faible. Emploi salarié peu qualifié. Le poids important des activités non salariées contribue à un niveau global de qualification très faible, et différencie cette zone du Bassin parisien.

Les quelques éléments d'information dont on dispose sur la répartition par fonctions économiques des emplois industriels (13) et qui proviennent d'une étude portant sur le rôle de l'activité économique et de la localisation des établissements industriels sur leur structure d'emploi, confirment très largement la hiérarchisation de l'espace qu'opère le niveau de qualification des emplois.

Ils montrent la très forte polarisation des fonctions tertiaires supérieures dans la région parisienne. Dans l'industrie, le nombre des emplois tertiaires est pratiquement équivalent à celui des emplois productifs en région parisienne. Par contre, il est six à sept fois moins élevé dans un département « périphérique » comme la Dordogne et cinq fois moins dans un pôle ancien comme le Nord. De plus, ce sont essentiellement les fonctions tertiaires supérieures qui se concentrent en région parisienne : beaucoup plus les fonctions de direction, d'administration, financières et commerciales que les fonctions de gestion et d'encadrement du personnel. Les chiffres fournis pour quelques départements caractéristiques sont particulièrement éloquentes.

TABLEAU II

Répartition par fonction des effectifs de l'industrie dans quelques départements caractéristiques.

(En %)

	Production	Organisation, gestion, encadrement du personnel et de la production	Fonction technique (études, recherches, essais, contrôles, laboratoires)	Administration, finance, traitement de l'information	Manutention, magasinage, conditionnement	Fonction commerciale (distribution, marketing, relations publiques)	Autres	Total
Dordogne	79	5	2	7	6	1	0	100
Nord	70	7	4	9	8	2	0	100
Bouches-du-Rhône	59	8	10	12	7	3	1	100
Hauts-de-Seine ...	43	7		20	7	8	1	100
Paris	32	4	6	32	8	17	1	100
Ensemble	65	8	5	11	7	3	1	100

Enfin, l'analyse de la localisation des sièges sociaux, sur laquelle nous reviendrons ultérieurement, montre la très forte concentration en région parisienne des fonctions de décision.

(13) Cf. Michel GASPARD, Comment se déterminent les structures d'emploi des établissements industriels, *Economie et statistique*, n° 67, mai 1975.

3. Tendances d'évolution de la qualification des emplois

Les tendances d'évolution de la qualification des emplois sont extrêmement difficiles à discerner, étant donné les précautions à prendre pour utiliser les données statistiques correspondantes. Seules des analyses monographiques fines, portant sur la transformation des postes de travail permettent de confirmer l'hypothèse d'une tendance à la déqualification d'un grand nombre d'emplois simultanément à la surqualification d'un petit nombre, par suite des transformations de l'organisation du travail (14). Néanmoins, les données macro-économiques ne semblent pas infirmer ce mouvement. Une étude récente de l'INSEE (15) montre que l'emploi des établissements nouvellement créés est moins qualifié que celui des anciens. Par rapport à la structure d'emploi moyenne, on observe plus d'ouvriers spécialisés, moins d'ouvriers qualifiés, moins de techniciens, d'employés et d'ingénieurs, mais plus de contremaîtres.

TABLEAU III

Nombre d'établissements nouveaux où lepourcentage du personnel de la catégorie est égal (=), supérieur (>) ou inférieur (<) à celui de la branche																	
Ouvriers spécialisés (OS)			Ouvriers professionnels (OP)			Agents de maîtrise et contremaîtres			Techniciens et agents techniques			Employés administratifs et commerciaux			Ingénieurs et cadres		
=	>	<	=	>	<	=	>	<	=	>	<	=	>	<	=	>	<
37	247	130	40	130	243	68	233	111	34	101	276	38	89	286	54	113	248

NOTA. — Pour l'égalité, on a admis une marge de tolérance de 10 % en deçà et au-delà de la valeur moyenne tirée de l'enquête « Structure des emplois ».

Source : Economie et statistique, n° 68, juin 1975.

Il n'est donc pas étonnant de constater une déqualification plus forte dans les régions d'industrialisation récente. Par exemple, en Bretagne, la proportion d'ouvriers sans qualification particulière a augmenté alors que celles des ouvriers qualifiés a diminué (tableau IV).

TABLEAU IV

Evolution de la structure des emplois *

Régions	Ingénieurs et cadres tech. de la production		Cadres sup. et cadres tech. des services		Ouvriers qualifiés		Ouvriers sans qualification particulière		Personnels qualifiés de service		Personnels de service sans qualif. particulière	
	1970	1973	1970	1973	1970	1973	1970	1973	1970	1973	1970	1973
Région parisienne ..	2,99	2,87	7,58	8,52	22,90	21,89	17,87	16,24	23,04	23,55	7,05	7,59
Centre	1,05	1,01	3,28	3,65	31,32	30,87	32,95	31,21	14,52	15,49	4,83	5,01
Nord	1,14	1,15	3,07	3,37	36,07	35,28	30,34	27,81	13,21	14,46	4,52	5,05
Pays de la Loire	0,98	1,05	3,23	3,56	35,33	33,22	29,06	27,19	15,33	16,15	4,16	4,58
Bretagne	0,77	0,86	3,31	3,71	35,07	31,80	26,86	27,63	17,56	18,48	5,28	5,29
Rhône-Alpes	1,63	1,62	3,94	4,38	30,91	30,15	30,25	28,46	14,58	15,31	4,97	5,31
Languedoc-Roussillon	1,06	1,02	4,25	4,94	32,66	30,87	23,62	21,65	18,26	20,34	7,04	7,34
Provence-Côte-d'Azur-Corse	1,52	1,58	5,08	5,44	29,47	29,40	22,02	19,44	19,91	20,86	8,20	7,84
France entière	1,75	1,70	4,65	5,11	29,74	28,93	26,63	25,15	17,36	18,06	5,64	5,94

(*) % des effectifs salariés de telle région employés dans tel emploi.

Source : Enquêtes « structure des emplois », ministère du Travail et INSEE.

(14) Michel FREYSSINET, Qualification du travail. Paris., La Documentation Française, 1975 (coll. TRP, n° 57).

(15) Michel HANNOUN et Ph. TEMPLE, Les facteurs de création et de localisation des nouvelles unités de production, Economie et statistique, n° 68, juin 1975.

4. Inadéquations entre formation et emplois

Dans cette dynamique de répartition des emplois selon leur qualification, l'appareil de formation joue un rôle important puisqu'il façonne la structure qualitative de la main-d'œuvre régionale, et par conséquent attire ou non telles catégories d'emploi. Réciproquement, les besoins d'approvisionnement en main-d'œuvre de l'appareil productif d'une région influent sur l'évolution de son appareil de formation. On constate donc une large interdépendance entre la hiérarchisation de l'espace fondée sur la qualification des emplois et celle fondée sur le niveau de formation de la population : les établissements de formation supérieure se concentrent dans les grandes métropoles, là où se localisent les fonctions de conception et de décision ; de même, les écoles professionnelles se développent dans les zones aux fonctions correspondantes. Cependant, certaines inadéquations peuvent apparaître entre formations et emplois. C'est particulièrement le cas dans les régions du Midi : le niveau de formation de la population y est particulièrement élevé par rapport à la qualification des emplois offerts. Pour des raisons socio-historiques qu'il faudrait approfondir et pour des raisons de régulation sociale (la prolongation de la scolarité constituant pour les jeunes une façon de repousser le chômage ou l'émigration dans une zone où l'un et l'autre sont particulièrement élevés), l'appareil de formation du Midi ne se conforme pas au rôle économique que joue cette région « périphérique ».

De façon inverse, l'Ouest et le Bassin parisien connaissent une sous-qualification relative de leur main-d'œuvre par rapport à l'emploi. Simultanément, ces régions sont moins touchées par le chômage, admettent des densités d'emploi et des taux d'activité plus élevés.

5. Localisation des sièges sociaux et relations de domination et de dépendance économiques interrégionales

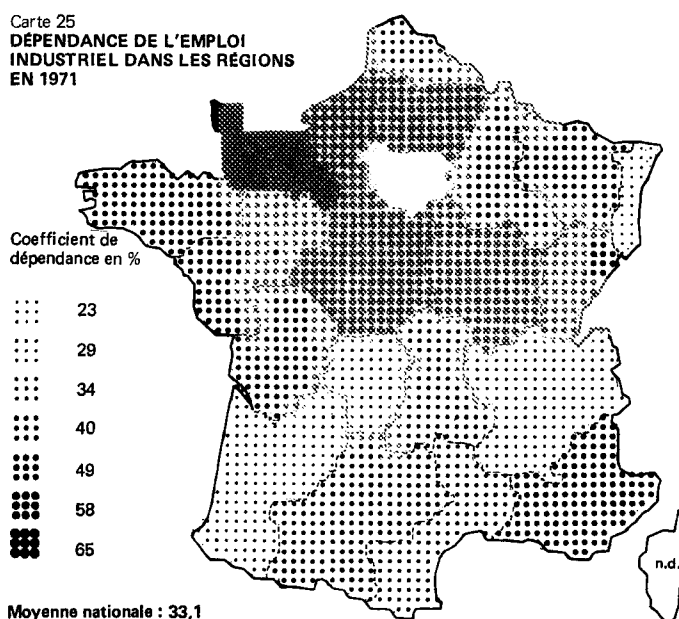
Les sièges sociaux sont très inégalement répartis sur le territoire. On constate une très forte concentration en Ile-de-France. A elle seule cette région recueille en 1976, 388 sièges sociaux appartenant aux 500 premières entreprises et groupes français, ce qui en représente donc plus des trois quarts (16). A l'autre extrême, dix régions « périphériques » (Grand-Ouest, Sud-Ouest, Massif Central, Languedoc, Corse) ne regroupent que 19 sièges, soit moins de 4 % de l'ensemble. Le Bassin parisien en compte 27. Les six régions de province restantes (Nord, Est, Rhône-Alpes, Provence-Côte-d'Azur), qui constituent des pôles secondaires de développement, sont moins mal dotées puisqu'elles admettent 65 sièges, soit près des deux tiers de ceux de province. L'évolution de la localisation de ces sièges n'infléchit pas leur forte polarisation en Ile-de-France. Bien au contraire, leur nombre y a augmenté de 13 unités de 1958 à 1976, au détriment de la province. Seul le Bassin parisien connaît une nette amélioration de sa situation (passage de 16 à 27 sièges).

(16) Données recueillies par l'Association Bureaux-Provinces à partir de *Entreprise* du 18 octobre 1958, *Le Nouvel Economiste* de décembre 1976. Les 500 premières entreprises sont classées selon leurs capitaux propres.

La forte polarisation des sièges sociaux en Ile-de-France et dans une moindre mesure dans certains pôles secondaires n'a pas pour seule conséquence une très forte concentration des pouvoirs de décision et des emplois hautement qualifiés. Elle instaure aussi des relations de dépendance et de domination économiques entre régions vis-à-vis de l'emploi. En effet, les centres de décision d'entreprises multirégionales, voire multinationales dirigent des établissements situés dans des régions autres que celles de leur siège social. Cela ne va pas sans conséquence sur l'emploi de ces régions : la décision de créer, de supprimer, d'augmenter ou de contracter l'emploi dans de tels établissements se prend souvent dans les sièges sociaux, et de la sorte échappe dans une large mesure aux régions concernées.

Ainsi la maîtrise dont dispose une région sur son emploi se trouve liée à la localisation des centres de décision des entreprises qui y ont installé leurs établissements. Elle est donc d'autant plus forte que l'emploi y est moins soumis à des décisions extra-régionales. Elle peut s'évaluer à partir du degré de dépendance de l'emploi de la région (coefficient de dépendance), qui mesure la part de l'emploi « dépendant » dans l'emploi total de la région, c'est-à-dire la part de l'emploi des établissements d'entreprises extra-régionales (17). Une étude de l'INSEE (18) portant sur l'emploi industriel en 1971 fait état de très fortes disparités entre régions. La carte 25 montre qu'à la très faible dépendance de l'emploi de la région parisienne (2,9 %) s'oppose la forte dépendance de celui des régions de province (en moyenne 43,6 %) (19).

Carte 25
DÉPENDANCE DE L'EMPLOI
INDUSTRIEL DANS LES RÉGIONS
EN 1971



(17) Cf. annexe C.

(18) Cf. Vincent BRIQUEL, Dépendance et domination économiques interrégionales, *Economie et statistique*, n° 80, juillet-août 1976.

(19) La carte 25 est issue de données publiées dans l'article cité ci-dessus.

La situation n'y est d'ailleurs pas uniforme. Le degré de dépendance demeure relativement modéré dans la moitié Sud de la France et en Alsace. Il est important dans l'Ouest, le Nord, et l'Est, ainsi qu'en Champagne. Il atteint des taux très élevés dans le Bassin parisien, où les deux tiers des emplois dépendent de sièges parisiens.

La relation très déséquilibrée qu'entretiennent l'Ile-de-France et la province est renforcée par la faible dépendance des régions de province entre elles et leur très forte dépendance de la seule Ile-de-France. En moyenne, sur 10 emplois dépendants d'une région de province, 9 se rattachent à une entreprise de la région parisienne et 1 seulement à une entreprise d'une autre région de province (le degré de dépendance moyen d'une région de province est, nous l'avons vu, de 43,6 % ; vis-à-vis de l'Ile-de-France seule, il s'élève à 39,9 % alors que vis-à-vis de l'ensemble des autres régions de province, il n'est que de 3,7 %).

La hiérarchisation qui s'établit ainsi entre les régions est à rapprocher de celle qui résulte des comparaisons des niveaux de formation de la population active et de qualification des emplois. On retrouve les mêmes oppositions Paris/Province, Nord/Sud et pour la partie Nord de la France l'opposition entre le Nord et l'Est d'une part, le Bassin parisien et l'Ouest d'autre part. On en comprend la raison : l'emploi « dépendant » est relativement moins qualifié et par conséquent se localise plus volontiers là où il peut « s'approvisionner » en main-d'œuvre peu formée. Il n'est donc pas surprenant qu'il soit très développé dans les régions où la population est faiblement qualifiée : l'Ouest et la partie occidentale du Bassin parisien, et non pas le Sud-Ouest dont le niveau de développement économique est pourtant comparable.

6. Polarisation des qualifications et des fonctions dans l'espace

Les analyses précédentes font apparaître une forte polarisation spatiale des emplois selon leur qualification et, de façon plus générale, selon le rôle qu'ils occupent dans le fonctionnement du système économique. Ce phénomène est particulièrement important en ce qui concerne la localisation des centres de décision et ne semble pas s'atténuer au cours de ces dernières années. La tendance serait plutôt au maintien, voire au renforcement de la polarisation des qualifications et des sièges sociaux.

Les emplois hautement qualifiés liés à des fonctions de décision, d'organisation, de recherche, de conception, de commercialisation se fixent dans les pôles de développement qui bénéficient d'un tissu économique dense, d'un réservoir de main-d'œuvre à formation très poussée et d'une forte concentration de centres de décision et d'innovation. L'Ile-de-France est à cet égard la région la plus favorisée.

Les emplois qualifiés liés aux fonctions de fabrication, de gestion courante, d'encadrement de la production, se localisent dans des pôles de développement intermédiaires comme les métropoles d'équilibre ou les régions d'industrialisation ancienne.

Enfin, les emplois non qualifiés correspondant à des fonctions d'exécution et de montage ont tendance à se disperser dans les zones « périphériques ». Le recours à une main-d'œuvre peu formée y est rendu possible, puisque la régression des activités archaïques agricoles, commerciales ou artisanales libère une main-d'œuvre abondante. C'est le cas du Bassin parisien et de l'Ouest.

Une enquête récente de l'INSEE a d'ailleurs montré que les disponibilités en main-d'œuvre, et plus particulièrement en main-d'œuvre non qualifiée, constitue le facteur dominant dans le choix de localisation d'une unité de production dont la création a été décidée (20).

CONCLUSION

Pendant les vingt années passées, nous avons assisté à une forte polarisation de l'emploi dans l'espace français. Les pôles économiques dominants, où se sont concentrés les pouvoirs de décision, ont attiré un nombre croissant d'activités modernes, liées aux technologies nouvelles et jouant un rôle stratégique dans la division internationale du travail. Il en est résulté une polarisation quantitative mais surtout qualitative de l'emploi puisque ces activités regroupent des fonctions hautement qualifiées de direction, de conception, d'organisation ou de gestion. Dans le même temps, les régions les moins développées subissent le déclin de leurs activités traditionnelles en raison de la diffusion des gains de productivité des zones riches. Les capacités de travail ainsi libérées ont dû émigrer pour alimenter les besoins croissants des pôles, notamment en main-d'œuvre non qualifiée, ce qui renforce la polarisation quantitative.

Cependant, on assiste au développement d'une tendance inverse de déconcentration, consécutive à une relative saturation du pôle parisien. Les unités de production qui recourent à une main-d'œuvre nombreuse et peu qualifiée, ont de plus en plus tendance à se localiser dans les régions moins développées, ce qui y limite l'hémorragie migratoire, mais accentue la polarisation qualitative des emplois. Déjà le Bassin parisien, et en particulier sa partie la plus proche de l'Ile-de-France, bénéficie de la propagation de cette onde de déconcentration : l'équilibre migratoire s'est rétabli, l'emploi progresse ; mais il reste peu qualifié et accroît sa dépendance vis-à-vis de sièges parisiens, ce qui limite ses effets sur le développement régional.

Les disparités structurelles et l'inégal développement des appareils productifs régionaux, la concentration des pouvoirs de décision contribuent à la constitution de relations de domination et de dépendance économiques interrégionales et à la polarisation des activités dans l'espace tant en qualité qu'en quantité. Dès lors, s'interroger sur les conditions de leur permanence ou de leur transformation est nécessaire à une analyse prospective de la répartition des activités sur le territoire.

(20) M. HANNOUN et Ph. TEMPLE, Les facteurs de création et de localisation des nouvelles unités de production, *Economie et statistique*, n° 68, juin 1975.

De fait, le système socio-économique français présente des invariances structurelles telles qu'il paraît inconcevable de renverser plusieurs siècles de polarisation sans un puissant volontarisme politique. Certaines tendances peuvent faire croire à une sorte d'homogénéisation des niveaux de développement des régions ou à un rattrapage. La société française connaît une forte régression des activités traditionnelles qui tend à réduire les écarts entre régions. Les industries d'équipement prennent un poids croissant dans l'appareil productif et se diffusent sur tout l'hexagone. Mais la réduction des écarts ne signifie pas un rééquilibrage véritable des régions : c'est précisément sur la base du déclin des activités traditionnelles des zones peu développées que les pôles ont accentué leur domination économique en y puisant la main-d'œuvre et en y déconcentrant des établissements où prédominent les tâches d'exécution. Les tendances d'évolution de l'appareil productif ne remettent pas fondamentalement en cause les rapports de domination et de dépendance entre régions qui ont toute chance de persister encore longtemps. Dès lors que leurs ressorts sont maintenus, les mécanismes de polarisation des activités dans l'espace doivent continuer à se manifester, d'autant plus qu'ils sont renforcés par la tendance du phénomène de « déqualification/surqualification » du travail.

Si la localisation des activités reste principalement régie par les forces économiques à l'œuvre aujourd'hui, la polarisation se poursuivra et son aspect qualitatif prendra le pas sur son aspect quantitatif. On peut s'attendre à ce que certains pôles, notamment des pôles secondaires, se développent au détriment de leur environnement. Ce sera notamment le cas des métropoles dans leur région et de la région Rhône-Alpes dans un espace plus vaste. Il est probable que les disparités de croissance entre pôles régionaux et régions périphériques se maintiendront aussi, voire s'accroîtront.

Ce qui semble marquer plus particulièrement la polarisation des années à venir, c'est l'importance accrue de sa dimension qualitative. En effet les pôles les plus développés, notamment l'Île-de-France, commencent à connaître une certaine saturation. Il en résultera un ralentissement de leur croissance. Les fonctions de décision, d'innovation ou d'organisation, les activités stratégiques et de haute technologie continueront à s'y concentrer. Par contre, de plus en plus, les activités de montage et le travail d'exécution se localiseront dans les zones plus éloignées où se trouvent d'abondantes ressources de main-d'œuvre non qualifiée. L'attraction exercée par l'Île-de-France sera donc freinée en termes d'effectifs et accentuée en termes qualitatifs et fonctionnels. Il n'y a pas lieu de s'attendre à un développement régional autocentré des régions bénéficiaires d'une déconcentration qui contribue précisément à reproduire les relations de dépendance économique auxquelles elles sont soumises.

Face à de telles perspectives, que la prise en compte d'hypothèses contrastées sur la division internationale du travail ne remet pas fondamentalement en question, on peut se demander ce qui pourrait limiter, voire enrayer cette tendance. La décentralisation des centres de décision économiques, mais aussi financiers et administratifs, la décentralisation des centres de recherche, d'innovation et de formation supérieure, la

priorité des régions les moins développées pour la localisation de nouvelles filières de production liées à des technologies avancées, la réalisation d'opérations intégrées assurant une certaine cohérence sectorielle et augmentant de la sorte les effets régionaux induits, le contrôle des régions sur les établissements qui dépendent de centres de décision extérieurs, constituent, entre autres, quelques conditions nécessaires à une véritable dépoliarisation des activités et à un développement régional effectif.

ANNEXES

A - Tableaux et graphiques

● EMPLOI ET DEMOGRAPHIE

TABLEAU 1

Evolution de l'emploi de 1954 à 1975

REGIONS	Emplois 1954 (nb)	Emplois 1975 (nb)	Evolution de l'emploi 1954-1975 (%)
Ile-de-France (Région parisienne)	3 576 665	4 601 560	28,7
Champagne-Ardenne	476 146	531 250	11,6
Picardie	543 717	650 480	19,6
Haute-Normandie	543 280	650 560	19,7
Centre	774 382	870 540	12,4
Basse-Normandie	533 030	535 105	0,4
Bourgogne	586 590	607 115	3,5
Nord-Pas-de-Calais	1 337 654	1 372 590	2,6
Lorraine	799 305	879 325	10,0
Alsace	546 230	596 310	9,2
Franche-Comté	376 627	426 750	13,3
Pays de la Loire	1 057 803	1 087 245	2,8
Bretagne	1 071 836	986 410	— 8,0
Poitou-Charentes	587 305	563 690	— 4,0
Aquitaine	1 014 933	970 600	— 4,4
Midi-Pyrénées	864 737	833 300	— 3,6
Limousin	359 566	291 705	— 18,9
Rhône-Alpes	1 666 131	1 967 610	18,1
Auvergne	562 288	520 265	— 7,5
Languedoc-Roussillon	535 745	593 350	10,8
Provence-Côte-d'Azur et Corse	1 033 578	1 331 615	36,2
FRANCE	18 847 536	20 943 900	11,1

Source : Les collections de l'INSEE, D 52 et R 4.

TABLEAU 2

Evolution de la population de 1954 à 1975

Régions	Population 1954 (nb)	Population 1975 (nb)	Evolution population 1954-1975 (%)
Ile-de-France (Région parisienne)	7 317 100	9 876 665	35,0
Champagne-Ardenne	1 133 600	1 337 460	18,0
Picardie	1 386 500	1 680 505	21,2
Haute-Normandie	1 274 200	1 598 350	25,4
Centre	1 757 900	2 150 800	22,4
Basse-Normandie	1 164 700	1 305 885	12,1
Bourgogne	1 374 500	1 574 450	14,6
Nord-Pas-de-Calais	3 375 400	3 913 250	15,9
Lorraine	1 956 000	2 325 435	18,9
Alsace	1 217 600	1 519 525	24,8
Franche-Comté	856 100	1 060 850	23,9
Pays de la Loire	2 319 400	2 768 185	19,3
Bretagne	2 338 800	2 594 925	10,0
Poitou-Charentes	1 393 700	1 526 595	9,5
Aquitaine	2 208 900	2 547 645	15,3
Midi-Pyrénées	1 975 400	2 264 725	14,0
Limousin	739 900	741 285	0,2
Rhône-Alpes	3 629 700	4 795 820	32,1
Auvergne	1 246 700	1 333 285	6,9
Languedoc-Roussillon	1 449 100	1 788 425	23,4
Provence-Côte-d'Azur et Corse	2 662 000	3 955 310	48,6
FRANCE	42 777 200	52 599 430	23,1

Source : INSEE, recensements.

TABLEAU 3

Evolution de l'emploi non agricole de 1954 à 1975

	Emploi non agricole 1954 (nb)	Emploi non agricole 1975 (nb)
Ile-de-France (Région parisienne)	3 486 213	4 561 985
Champagne-Ardenne	350 911	465 930
Picardie	396 357	587 735
Haute-Normandie	429 849	601 575
Centre	475 694	760 250
Basse-Normandie	287 849	420 455
Bourgogne	380 483	530 025
Nord-Pas-de-Calais	1 171 013	1 302 160
Lorraine	685 655	836 370
Alsace	433 743	568 250
Franche-Comté	269 295	389 660
Pays de la Loire	587 716	891 005
Bretagne	530 548	777 985
Poitou-Charentes	320 998	461 820
Aquitaine	595 116	813 590
Midi-Pyrénées	469 856	683 280
Limousin	174 894	227 855
Rhône-Alpes	1 256 701	1 825 740
Auvergne	322 881	431 320
Languedoc-Roussillon	336 175	502 205
Provence-Côte-d'Azur et Corse	838 814	1 247 015
FRANCE	13 800 692	18 946 305

Source : INSEE, recensements.

TABLEAU 4

Evolution des taux d'emploi de 1954 à 1975

REGIONS	taux d'emploi 1954	taux d'emploi 1975	Evolution 1954-1975	Taux d'emploi hors agri. 1954	Taux d'emploi hors agri. 1975	Evolution 1954-1975
Ile-de-France (R. P.)	48,8	46,6	— 2,2	47,5	46,2	— 1,3
Champagne-Ardenne	41,9	39,7	— 2,2	30,9	34,8	+ 3,9
Picardie	39,1	38,7	— 0,4	28,5	35,0	+ 6,5
Haute-Normandie	42,6	40,7	— 1,9	33,6	37,6	+ 4,0
Centre	44,0	40,5	— 3,5	27,0	35,3	+ 8,3
Basse-Normandie	45,6	41,0	— 4,6	24,6	32,2	+ 7,6
Bourgogne	42,6	38,6	— 4,0	27,6	33,7	+ 6,1
Nord-Pas-de-Calais	39,5	35,1	— 4,4	34,6	33,3	— 1,3
Lorraine	40,8	37,8	— 3,0	35,0	36,0	+ 1,0
Alsace	44,8	39,2	— 5,6	35,6	37,4	+ 1,8
Franche-Comté	43,9	40,2	— 3,7	31,4	36,7	+ 5,3
Pays de la Loire	45,5	39,3	— 6,2	25,3	32,2	+ 6,9
Bretagne	45,7	38,0	— 7,7	22,6	30,0	+ 7,4
Poitou-Charentes	42,0	36,9	— 5,1	23,0	30,3	+ 7,3
Aquitaine	45,8	38,1	— 7,7	26,9	32,0	+ 5,1
Midi-Pyrénées	43,7	36,8	— 6,9	23,7	30,2	+ 6,5
Limousin	48,5	39,3	— 9,2	23,6	30,7	+ 7,1
Rhône-Alpes	45,8	41,0	— 4,8	34,6	38,1	+ 3,5
Auvergne	45,0	39,0	— 6,0	25,8	32,3	+ 6,5
Languedoc-Roussillon	36,9	33,2	— 3,7	23,1	28,1	+ 5,0
Provence-Côte-d'Azur	40,2	36,2	— 4,0	32,6	33,9	+ 1,3
FRANCE	44,1	39,8	— 4,3	32,3	36,0	+ 3,7

Source : INSEE, recensements.

TABLEAU 5

Taux d'activité et de chômage en 1975

REGIONS	Population active (nb)	Chômage P.D.R.E. (nb)	Taux d'activité	Taux de chômage
Ile-de-France	4 803 805	202 245	61,5	4,2
Champagne-Ardenne	548 910	17 660	54,6	3,2
Picardie	675 430	24 950	54,1	3,7
Haute-Normandie	674 670	24 120	56,3	3,6
Centre	897 685	27 145	54,1	3,0
Basse-Normandie	553 825	18 720	56,5	3,4
Bourgogne	625 200	18 085	51,2	2,9
Nord	1 429 245	56 655	49,1	4,0
Lorraine	903 520	24 195	51,5	2,7
Alsace	610 645	14 335	52,6	2,3
Franche-Comté	437 440	10 690	54,8	2,4
Pays de la Loire	1 121 230	33 985	54,3	3,0
Bretagne	1 022 870	36 460	51,6	3,6
Poitou-Charentes	585 435	21 745	49,4	3,7
Aquitaine	1 012 870	42 270	50,2	4,2
Midi-Pyrénées	872 280	38 980	48,2	4,5
Limousin	301 080	9 375	49,8	3,1
Rhône-Alpes	2 027 700	60 090	55,1	3,0
Auvergne	539 025	18 760	51,3	3,5
Languedoc-Roussillon	627 060	33 710	43,9	5,4
Provence-Alpes-Côte-d'Azur	1 424 660	93 045	48,6	6,5
FRANCE	21 774 860	830 960	53,5	3,8

Source : INSEE, recensements.

TABLEAU 6

Structure démographique en 1975

[%]

REGIONS	0-14 ans	15-64 ans	15 ans et plus	25-39 ans
Ile-de-France	21,0	66,9	79,0	23,9
Champagne-Ardenne	24,9	61,7	75,1	19,6
Picardie	25,6	61,0	74,3	19,3
Haute-Normandie	25,1	62,5	75,0	20,0
Centre	22,8	60,9	77,1	18,7
Basse-Normandie	24,9	61,8	75,0	18,2
Bourgogne	22,4	60,7	77,6	18,3
Nord	25,7	62,0	74,3	18,7
Lorraine	24,5	63,7	75,5	19,7
Alsace	23,5	63,2	76,4	20,4
Franche-Comté	24,7	62,2	75,2	20,3
Pays de la Loire	25,3	61,0	74,6	18,4
Bretagne	23,6	61,8	76,4	17,8
Poitou-Charentes	22,5	60,9	77,6	17,3
Aquitaine	20,8	62,1	79,3	18,0
Midi-Pyrénées	20,2	62,5	79,8	18,2
Limousin	18,5	60,6	81,6	16,6
Rhône-Alpes	23,3	63,6	76,7	21,0
Auvergne	21,2	61,7	78,7	18,4
Languedoc-Roussillon	20,0	61,8	80,0	17,3
Provence-Alpes-Côte-d'Azur	20,2	63,4	79,8	19,8
Ensemble	22,7	63,1	77,4	19,9

Source : INSEE, recensements de 1975.

TABLEAU 7

**Migrants interrégionaux actifs de 1962 à 1968 :
solde migratoire et taux d'activité par région**

Régions	Solde migratoire interrégional des actifs	Taux d'activité	
		Immigrants	Emigrants
Région Parisienne	+ 3,51	53,4	33,8
Champagne-Ardenne	— 1,01	38,9	39,6
Picardie	— 0,93	37,4	41,6
Haute-Normandie	— 0,38	40,2	41,2
Centre	+ 0,57	37,8	44,4
Basse-Normandie	— 3,31	38,4	47,3
Bourgogne	— 1,32	36,2	42,4
Nord-Pas-de-Calais	— 2,31	37,5	40,5
Lorraine	— 2,07	38,2	38,7
Alsace	+ 1,07	40,3	38,6
Franche-Comté	— 0,87	38,2	41,1
Pays de la Loire	— 2,15	37,5	44,9
Bretagne	— 2,60	34,3	46,6
Poitou-Charentes	— 3,74	35,7	43,7
Aquitaine	— 1,17	34,5	43,8
Midi-Pyrénées	— 2,15	34,2	44,9
Limousin	— 2,10	36,6	46,0
Rhône-Alpes	+ 1,78	40,3	39,6
Auvergne	— 1,76	37,6	44,2
Languedoc-Roussillon	— 1,88	33,5	42,8
Provence-Côte-d'Azur	+ 1,88	35,6	39,0
Corse	— 3,69	30,4	40,1
France		40,7	40,7

Source : Les collections de l'INSEE, D 39, 1975.

● STRUCTURE DE L'EMPLOI

TABLEAU 8

Niveau de salarisation des régions en 1975

Non-salairés (%)	Non-salariés			Salariés	Non-salariés (%)			Salariés (%)
	Pop. active ayant emploi	Clergé, Indép. et employeurs	Aides familiaux		Total	dt Indépendants et employeurs	Aides familiaux	
Ile-de-France	4 601 560	364 145	40 510	4 196 905	8,8	7,9	0,9	91,2
Champagne-Ardenne	531 250	71 180	19 145	440 925	17,0	13,4	3,6	83,0
Picardie	650 480	78 075	21 305	551 100	15,0	12,0	3,3	84,7
Haute-Normandie	605 560	76 780	19 085	554 695	14,7	11,8	2,9	85,3
Centre	870 540	134 910	36 770	698 860	19,7	15,5	4,2	80,3
Basse-Normandie	535 320	113 695	41 745	379 665	29,1	21,2	7,8	70,9
Bourgogne	607 115	101 005	26 540	479 570	21,0	16,6	4,4	79,0
Nord	1 372 590	151 400	36 850	1 184 340	13,7	11,0	2,7	86,3
Lorraine	879 325	84 685	19 230	775 410	11,8	9,6	2,2	88,2
Alsace	596 300	51 565	14 070	530 665	11,0	8,6	2,4	89,0
Franche-Comté	426 750	58 190	16 230	352 330	17,4	13,6	3,8	82,6
Pays de la Loire	1 087 245	212 725	69 115	805 405	25,9	19,6	6,4	74,1
Bretagne	986 410	221 145	85 905	679 360	31,1	22,4	8,7	68,9
Poitou-Charentes	563 690	120 655	31 825	411 210	27,1	21,4	5,6	72,9
Aquitaine	970 600	193 810	54 820	721 970	25,6	20,0	5,6	74,4
Midi-Pyrénées	833 300	194 165	47 355	591 780	29,0	23,3	5,7	71,0
Limousin	291 705	67 805	24 470	199 430	31,6	23,2	8,4	68,4
Rhône-Alpes	1 967 610	283 495	50 360	1 633 755	17,0	14,4	2,6	83,0
Auvergne	520 265	110 105	33 710	376 450	27,6	21,2	6,5	72,4
Languedoc-Roussillon	593 350	123 825	17 050	452 475	23,7	20,9	2,9	76,3
Provence-Alpes-Côte-d'Azur	1 331 615	206 430	31 460	1 093 725	17,9	15,5	2,4	82,1
FRANCE	20 943 900	3 035 465	739 465	17 168 970	18,0	14,5	3,5	82,0

Source : INSEE, recensements de 1975.

TABLEAU 9

Proportion de non-salariés dans les secteurs d'activité économique en 1975

SECTEUR	Proportion de non salariés (%)
Agriculture, sylviculture, pêche	79,1
Industries agricoles et alimentaires	16,4
Production et distribution d'énergie	0,4
Industries de biens intermédiaires	2,9
Industries de biens d'équipement	1,8
Industries de biens de consommation courante	6,2
Bâtiment, génie civil et agricole	15,2
Commerce	25,4
Transports et télécommunications	5,0
Services marchands	23,5
Location et crédit bail immobilier	8,2
Assurances	3,3
Organismes financiers	0,4
Services non marchands	3,2
TOTAL	18,0

Source : INSEE, recensements de 1975.

TABLEAU 10

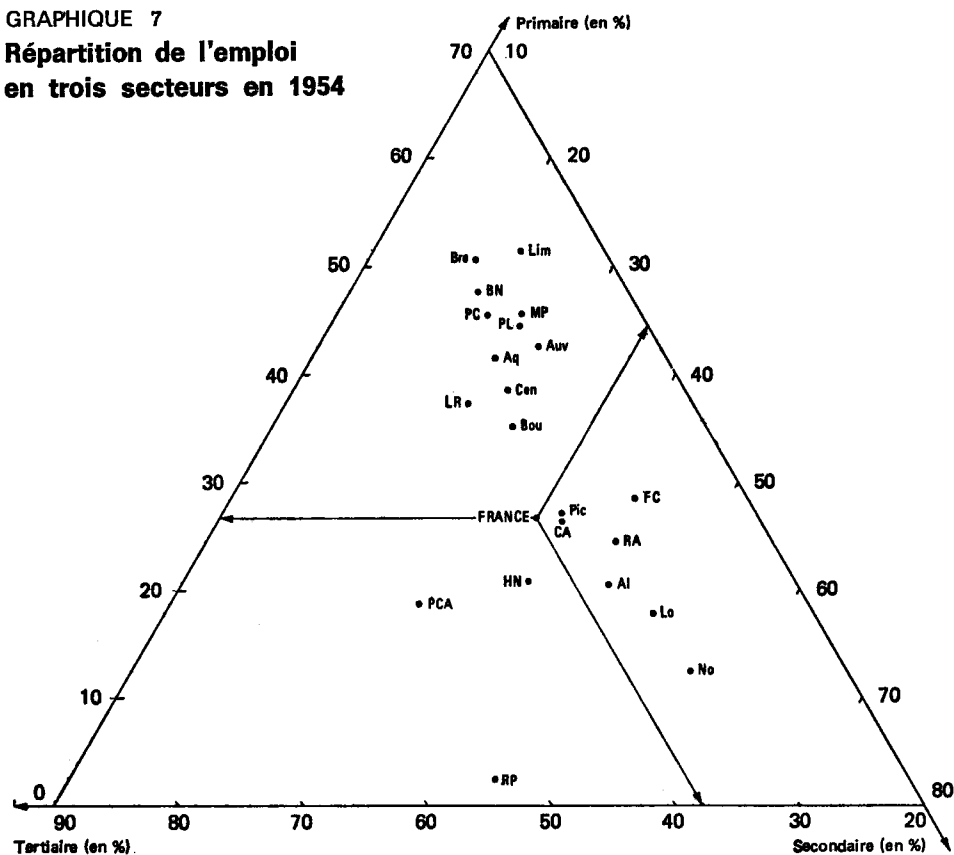
Répartition sectorielle et régionale de l'emploi en 1954 et en 1975

(%)

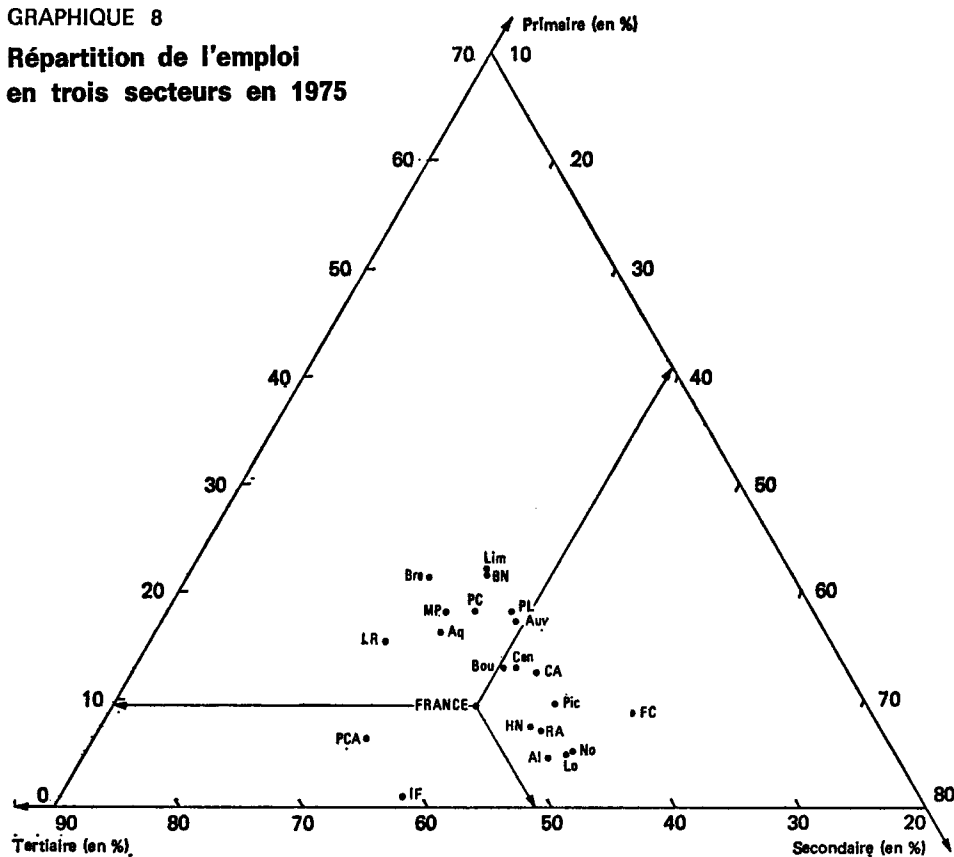
	1954			1975		
	Agri- culture	Industrie	Tertiaire	Agri- culture	Industrie	Tertiaire
Ile-de-France (R. Paris.)	2,5	44,3	53,2	0,9	37,4	61,7
Champagne-Ardenne	26,3	37,8	35,9	12,3	42,2	45,5
Picardie	27,1	37,3	35,6	9,7	45,3	45,0
Haute-Normandie	20,8	37,8	41,4	7,5	44,5	48,0
Centre	38,5	27,1	34,4	12,7	40,5	46,8
Basse-Normandie	47,6	20,2	32,2	21,4	33,9	44,6
Bourgogne	35,1	29,2	35,7	12,7	39,6	47,7
Nord-Pas-de-Calais	12,4	54,9	32,7	5,1	49,0	45,9
Lorraine	17,9	49,1	33,0	4,9	48,8	46,3
Alsace	20,5	44,3	35,2	4,7	47,3	48,0
Franche-Comté	28,4	42,3	29,3	8,7	51,9	39,4
Pays de la Loire	44,4	25,1	30,5	18,1	37,6	44,3
Bretagne	50,5	18,5	31,0	21,1	29,4	49,5
Poitou-Charentes	45,3	22,0	32,7	18,1	34,8	47,1
Aquitaine	41,3	24,8	33,9	16,1	32,9	51,0
Midi-Pyrénées	45,6	24,9	29,5	18,0	32,5	49,5
Limousin	51,3	21,7	27,0	21,9	33,8	44,3
Rhône-Alpes	24,5	42,9	32,6	7,2	45,6	47,2
Auvergne	42,5	27,6	29,9	17,1	38,4	44,5
Languedoc-Roussillon	37,2	24,8	38,0	15,4	28,8	55,8
Provence-Alpes-Côte- d'Azur	18,8	30,0	51,2	6,4	31,8	61,8
FRANCE	26,7	35,5	37,8	9,5	39,2	51,3

Source : INSEE, recensements de 1954 et de 1975.

GRAPHIQUE 7
Répartition de l'emploi
en trois secteurs en 1954



GRAPHIQUE 8
Répartition de l'emploi
en trois secteurs en 1975



Evolution de la répartition de l'emploi en trois secteurs de 1954 à 1975



TABLEAU 11

Emploi industriel en 1954

(en milliers)

Régions	Industries de biens d'équipement	Industries de biens intermédiaires et énergie	Industries de biens de consommation finale et IAA	Ensemble
Ile-de-France	359,3	352,2	685,3	1 369,8
Champagne-Ardenne	12,7	54,3	81,0	148,0
Picardie	20,8	50,1	90,3	161,2
Haute-Normandie	27,9	47,8	80,3	155,9
Centre	20,1	43,5	88,5	158,1
Basse-Normandie	5,3	23,9	42,3	71,6
Bourgogne	18,0	58,8	61,3	138,1
Nord-Pas-de-Calais	62,2	283,8	294,2	640,2
Lorraine	13,8	198,4	124,9	337,1
Alsace	31,3	47,6	114,6	193,5
Franche-Comté	29,1	33,3	73,2	135,6
Pays de la Loire	41,4	42,1	118,6	202,2
Bretagne	9,4	25,0	96,2	130,6
Poitou-charentes	13,4	20,4	58,0	91,7
Aquitaine	19,5	45,5	130,5	195,6
Midi-Pyrénées	20,1	51,7	93,7	165,5
Limousin	6,6	15,6	36,6	58,8
Rhône-Alpes	195,5	176,9	335,1	607,5
Auvergne	12,1	59,8	56,0	128,0
Languedoc-Roussillon	5,9	39,9	53,2	98,9
Provence-Alpes-Côte-d'Azur	35,1	67,6	121,0	223,7
FRANCE	865,5	1 711,2	2 834,9	5 411,6

Source : INSEE, recensements de 1975

TABLEAU 12

Emploi industriel en 1975

(en milliers)

Régions	Industries de biens d'équipement	Industries de biens intermédiaires et énergie	Industries de biens de consommation finale et IAA	Ensemble
Ile-de-France	441,5	357,6	557,1	1 356,1
Champagne-Ardenne	32,7	69,9	79,9	182,6
Picardie	49,8	86,8	112,0	248,5
Haute-Normandie	64,6	77,4	93,6	235,7
Centre	80,6	79,6	108,1	268,3
Basse-Normandie	30,9	34,2	72,5	137,8
Bourgogne	46,9	68,8	71,0	186,8
Nord-Pas-de-Calais	97,0	224,7	246,7	568,4
Lorraine	45,7	188,0	119,7	353,4
Alsace	57,2	66,1	106,2	229,6
Franche-Comté	50,3	31,3	107,7	189,3
Pays de la Loire	85,7	62,5	157,8	306,0
Bretagne	34,1	34,5	117,0	185,6
Poitou-Charentes	33,0	32,1	75,0	140,6
Aquitaine	45,3	65,9	113,6	224,8
Midi-Pyrénées	47,7	54,8	89,4	191,8
Limousin	14,7	18,1	38,1	71,0
Rhône-Alpes	194,6	213,9	306,2	714,9
Auvergne	24,1	70,8	58,7	153,6
Languedoc-Roussillon	14,1	37,4	49,5	101,1
Provence-Alpes-Côte-d'Azur	71,5	93,4	93,2	258,2
FRANCE	1 562,4	1 969,7	2 777,5	6 309,6

Source : INSEE, recensements de 1975

TABLEAU 13

Structure de l'emploi industriel en trois secteurs en 1954

(%)

Régions	Industries de biens d'équipement	Industries de biens intermédiaires et énergie	Industries de biens de consommation finale et IAA
Région Parisienne	26,2	23,7	50,0
Champagne-Ardenne	8,6	36,7	54,7
Picardie	12,9	31,0	56,1
Haute-Normandie	17,9	30,6	51,5
Centre	16,5	27,5	55,9
Basse-Normandie	7,4	33,4	59,1
Bourgogne	13,0	42,6	44,4
Nord-Pas-de-Calais	9,7	44,3	46,0
Lorraine	4,1	58,9	37,0
Alsace	16,2	24,6	59,2
Franche-Comté	21,4	24,6	54,0
Pays de la Loire	20,5	20,8	58,7
Bretagne	7,1	19,1	73,7
Poitou-Charentes	14,6	22,2	63,2
Aquitaine	10,0	23,3	66,7
Midi-Pyrénées	12,1	31,2	56,6
Limousin	11,2	26,6	62,2
Rhône-Alpes	15,7	29,1	55,2
Auvergne	9,5	46,7	43,8
Languedoc-Roussillon	5,8	40,3	53,9
Provence-Côte-d'Azur-Corse	15,7	30,2	54,1
FRANCE	16,0	31,62	52,4

Source : INSEE, recensements de 1954.

TABLEAU 14

Structure de l'emploi industriel en trois secteurs en 1975

(%)

Régions	Industries de biens d'équipement	Industries de biens intermédiaires et énergie	Industries de biens de consommation finale et IAA	Rapport Equipement consommation
Ile-de-France	32,6	26,3	41,1	79,3
Champagne-Ardenne	17,9	38,3	43,8	40,9
Picardie	20,0	35,0	45,1	44,3
Haute-Normandie	27,4	32,9	39,8	68,8
Centre	30,1	29,7	40,2	74,9
Basse-Normandie	22,5	24,9	52,7	42,7
Bourgogne	25,1	36,8	38,1	65,9
Nord-Pas-de-Calais	17,1	39,5	43,4	39,4
Lorraine	12,9	53,2	33,9	38,1
Alsace	24,9	28,8	46,3	53,8
Franche-Comté	26,6	16,6	56,9	46,7
Pays de la Loire	28,0	20,5	51,6	54,3
Bretagne	18,4	18,5	63,0	29,2
Poitou-Charentes	23,5	22,8	53,7	43,8
Aquitaine	20,1	29,3	50,6	39,7
Midi-Pyrénées	24,9	28,5	46,6	53,4
Limousin	20,6	25,5	53,8	38,3
Rhône-Alpes	27,2	30,0	42,9	63,4
Auvergne	15,6	46,1	38,3	40,7
Languedoc-Roussillon	13,9	37,0	49,0	28,4
Provence-Alpes-Côte-d'Azur	27,7	36,3	36,1	76,7
FRANCE	24,8	31,2	44,0	56,3

Source : INSEE, recensements de 1975.

● QUALIFICATION DE L'EMPLOI

TABLEAU 15

Qualification des emplois et de la population active, par sexe et comparaison des qualifications, en 1968

(indice synthétique)

	Qualification des emplois (d'après CS)		Qualité de la population active (âge de fin d'études)		Surqualification féminine		Inadéquation	
	Sexe masculin	Sexe féminin	Sexe masculin	Sexe féminin	Des emplois	De la population active	Sexe masculin	Sexe féminin
	A	B	C	D	E = B — A	F = D — C	G = C — A	H = D — B
Région Parisienne	103,8	104,8	106,1	105,7	1,0	— 0,4	2,3	0,9
Champagne-Ardenne	98,0	99,7	96,7	98,4	1,8	1,7	— 1,3	— 1,4
Haute-Normandie	97,7	99,7	96,3	98,2	2,0	1,9	— 1,4	— 1,5
Basse-Normandie	98,5	99,9	96,6	97,7	1,5	1,1	— 1,9	— 2,3
Bourgogne	97,9	99,5	95,3	97,4	1,6	2,1	— 2,6	— 2,1
Nord	97,1	97,7	95,3	96,2	0,5	1,0	— 1,9	— 1,4
Lorraine	97,8	100,0	96,4	99,6	2,2	3,3	— 1,4	— 0,3
Alsace	98,4	100,7	98,1	99,5	2,3	1,4	— 0,4	— 1,2
Franche-Comté	98,6	101,4	97,3	100,1	2,8	2,8	— 1,3	— 1,3
Pays de la Loire	99,9	100,5	98,7	98,1	0,7	—	— 1,1	— 2,4
Bretagne	98,5	100,3	98,3	100,1	1,8	1,8	— 0,2	— 0,1
Poitou-Charentes	97,4	98,3	94,9	96,0	0,9	1,1	— 2,5	— 2,2
Aquitaine	97,2	97,5	97,4	98,3	0,3	0,9	0,2	0,8
Midi-Pyrénées	96,8	99,2	94,6	98,0	2,4	3,4	— 2,2	— 1,2
Limousin	97,9	99,6	97,7	100,2	1,7	2,5	— 0,1	0,6
Rhône-Alpes	97,9	100,9	98,4	102,7	3,0	4,3	0,5	1,8
Auvergne	96,7	97,8	95,6	97,7	1,1	2,1	— 1,0	— 0,1
Languedoc-Roussillon	99,1	101,5	100,2	102,6	2,4	2,5	1,0	1,1
Provence-Côte-d'Azur	97,2	99,9	97,8	101,8	2,6	4,0	0,5	1,9
Corse	98,1	103,2	99,1	105,9	5,2	6,8	1,1	2,6
France entière	100,0	103,3	101,8	106,2	3,3	4,3	1,9	2,9
	97,6	105,9	101,1	111,2	8,3	10,1	3,5	5,3
	99,3	101,3	99,3	101,3	2,0	2,0	—	—

Source : Les collections de l'INSEE, R 26, août 1977.

TABLEAU 16

Evolution de l'emploi industriel de 1954 à 1975

Régions	Industrie (nb)		Evolution 54/65 (%)
	1954	1975	
Ile-de-France (Région Parisienne)	1 369 802	1 356 065	— 1,0
Champagne-Ardenne	148 006	182 585	23,4
Picardie	161 173	248 530	54,2
Haute-Normandie	155 946	235 725	51,2
Centre	158 103	268 315	69,7
Basse-Normandie	71 557	137 765	92,6
Bourgogne	138 064	186 765	35,4
Nord	640 209	568 380	— 11,2
Lorraine	337 110	353 425	4,8
Alsace	193 511	229 560	18,7
Franche-Comté	135 615	189 305	39,6
Pays de la Loire	202 169	305 995	51,3
Bretagne	130 552	185 560	42,1
Poitou-Charentes	91 740	140 640	53,3
Aquitaine	195 591	224 795	14,9
Midi-Pyrénées	165 536	191 775	15,9
Limousin	58 817	70 970	20,7
Rhône-Alpes	607 489	714 865	17,7
Auvergne	127 995	153 625	20,0
Languedoc-Roussillon	98 930	101 110	2,2
Provence-Alpes-Côte d'Azur	223 711	258 215	15,4
France entière	5 411 626	6 309 605	16,6

Source : INSEE, recensements.

TABLEAU 17

Répartition de la population active salariée selon la qualification en 1974

(% des actifs)

	CADRES SUPERIEURS ET TECHNIQUES		TECHNICIENS ET AGENTS TECHNIQUES		PERSONNEL D'ENCADREMENT		PERSONNEL D'EXECUTION			
							SERVICES		PRODUCTION	
	Production	Services	Production	Services	Production	Services	Ouvriers qualifiés	Ouvriers sans qualification particulière	Personnel qualifié	Personnel sans qualification particulière
Ile-de-France	2,9	8,7	6,0	5,6	3,2	4,2	21,5	15,6	23,9	7,5
Champagne-Ardenne	1,0	3,5	3,0	2,2	4,4	1,8	28,9	35,2	14,7	4,8
Picardie	1,1	3,2	3,7	2,0	4,5	1,8	31,6	33,8	13,5	4,6
Haute-Normandie	1,4	3,5	4,2	2,2	4,4	2,1	31,0	29,4	15,6	5,5
Centre	1,0	3,8	3,5	2,6	4,1	2,1	29,5	31,3	16,4	5,0
Basse-Normandie	0,9	3,4	3,1	2,4	3,9	1,8	29,3	33,0	16,0	5,4
Bourgogne	1,1	3,6	3,9	2,8	4,2	2,1	28,5	31,8	16,3	5,1
Nord-Pas-de-Calais	1,1	3,6	3,3	2,4	4,3	2,0	35,0	27,3	14,9	5,2
Lorraine	1,1	3,1	3,8	2,1	5,1	2,0	33,6	28,3	15,4	5,0
Alsace	1,2	4,4	3,6	2,9	4,1	2,4	31,3	25,8	17,8	5,9
Franche-Comté	1,3	2,9	4,5	1,9	4,1	1,5	27,5	40,4	11,7	4,0
Pays de la Loire	1,0	3,6	3,9	2,5	4,1	2,1	32,6	27,5	16,4	4,7
Bretagne	0,9	3,8	2,7	3,1	3,5	2,0	30,4	28,0	19,2	5,4
Poitou-Charentes	0,9	3,9	2,8	2,5	3,9	2,1	30,3	29,6	18,4	4,9
Aquitaine	1,5	4,5	3,8	3,2	3,7	2,4	31,3	24,8	18,9	5,4
Midi-Pyrénées	1,6	4,6	4,7	3,4	4,0	2,6	33,0	20,8	18,6	6,0
Limousin	1,0	3,5	3,1	2,3	4,1	2,1	33,7	28,2	17,3	4,0
Rhône-Alpes	1,6	4,4	4,7	3,0	4,4	2,1	29,8	28,0	15,8	5,4
Auvergne	1,3	3,5	4,4	3,2	4,0	2,0	27,3	33,4	14,6	5,5
Languedoc-Roussillon	1,0	5,1	2,8	3,5	3,9	2,7	29,3	22,0	21,1	7,7
Provence-Alpes-Côte-d'Azur	1,6	5,5	4,1	3,6	4,0	3,0	28,9	18,9	21,4	7,7
Corse										
Ensemble	1,7	5,3	4,4	3,5	3,9	2,7	28,3	24,8	18,6	6,0

L'enquête sur la structure des emplois est réalisée annuellement depuis 1968 dans le cadre des lois de 1924 et de 1957 concernant les établissements assujettis à la législation sur les emplois réservés aux mutilés de guerre et aux handicapés physiques. Cette enquête est effectuée auprès de tous les établissements industriels et commerciaux de plus de 10 salariés. Certains établissements administratifs de l'Etat et des collectivités échappent cependant à l'enquête en raison de la caractéristique particulière des emplois de la fonction publique.

Le taux de couverture de l'enquête n'étant pas uniforme pour tous les secteurs d'activité, les résultats sont présentés en pour cent de l'effectif salarié régional enquêté.

Les résultats ci-dessus concernent la répartition des salariés par emploi en distinguant les emplois de production des emplois de services.

Une rubrique relative aux « métiers divers », soit moins de 1 % de l'ensemble des actifs n'a pas été retenue dans la présentation des résultats.

D'autre part, la distinction entre emploi spécialisé et emploi qualifié est parfois arbitraire et peut varier suivant le secteur d'activité économique.

La structure des emplois observée à chaque enquête dépend de la situation conjoncturelle au moment de l'enquête ; la comparaison entre résultats régionaux d'enquêtes successives n'est donc pas toujours significative.

Source : INSEE. Les résultats d'ensemble et quelques tableaux détaillés de l'enquête de mars 1973 ont été diffusés dans le volume : Structure des emplois en 1973, numéro 38 de la série D des Collections de l'I.N.S.E.E.

TABLEAU 18

**Répartition des salariés de chaque secteur d'activité économique
(nomenclature du ministère du Travail) par emploi condensé (11 postes) en 1974**

Désignation des emplois Désignation des activités économiques (A.E.A.S.)	N° de code	Ingénieurs et cadres techniques de la production	Cadres supérieurs et cadres techniques des services	Techniciens et agents techniques de la production	Techniciens et agents techniques des services	Personnel d'encadrement de la production	Ouvriers qualifiés	Ouvriers sans qualification particulière	Personnel d'encadrement des services	Personnel qualifié des services	Personnel des services sans qualification particul.	Métiers divers	TOTAL	Effectifs totaux à l'enquête
Pêche, forêt, agriculture	01	1,73	3,22	4,71	3,92	3,83	29,59	30,91	2,70	16,86	2,68	0,19	100,00	77054
Eau, électricité, distributions urbaines	02	5,29	4,92	15,41	3,30	9,29	28,64	2,82	8,20	20,87	1,12	0,09	100,00	140802
Pétrole et carburants liquides	03	7,70	10,56	14,81	4,75	3,12	23,76	5,59	4,94	21,79	2,70	0,13	100,00	44220
Combustibles minéraux solides	04	4,78	2,09	12,74	0,78	6,98	32,86	26,70	0,92	9,81	2,19	0,09	100,00	2048
Extraction de minerais divers et de maté- riaux de construction	05	1,49	2,57	3,33	1,34	5,96	45,01	23,80	0,71	14,08	1,56	0,10	100,00	55907
Production des métaux	06	1,60	1,75	7,87	0,98	6,50	36,16	31,69	1,83	8,61	2,59	0,36	100,00	204846
Première transformation des méatux, fonde- rie, chaudronnerie, etc...	07	2,06	3,10	6,09	1,55	5,68	34,65	35,36	1,26	7,90	2,23	0,07	100,00	385313
Mécanique gén. art. métal. div., précision, etc	08	2,00	4,98	6,03	2,43	4,75	28,12	40,20	1,25	8,04	2,06	0,08	100,00	456281
Machines, automobiles, construct. navales et aéronautiques	09	2,37	2,85	8,91	1,45	4,61	35,45	33,63	1,50	6,91	2,04	0,21	100,00	916818
Construction électrique	10	3,66	3,35	10,68	1,74	4,54	23,78	40,30	1,49	7,78	2,56	0,06	100,00	488124
Industrie du verre	11	1,44	3,22	4,38	1,41	4,35	38,93	34,37	0,96	7,90	2,86	0,13	100,00	74482
Céramique et matériaux de construction	12	1,36	3,09	3,13	1,46	5,00	29,21	45,01	0,82	3,89	1,93	0,05	100,00	139643
Bâtiment et travaux publics	13	2,01	2,20	4,12	0,47	7,40	52,72	21,35	0,33	8,22	1,00	0,03	100,00	1163863
Industrie chimique, caoutchouc et amiante, tabac et allumettes	14	2,92	5,30	7,50	6,36	4,40	27,75	27,24	1,97	12,66	3,72	0,13	100,00	446630
Industries agricoles et alimentaires	15	1,11	4,62	2,10	4,18	2,94	23,86	37,77	1,79	18,02	3,47	0,09	100,00	358018
Industrie textile	16	1,02	2,50	1,92	1,58	4,73	45,75	32,49	0,83	6,73	2,35	0,05	100,00	378042
Habillement et travail des étoffes	17	0,36	2,24	0,82	2,67	2,75	61,63	20,89	0,54	5,96	1,96	0,11	100,00	245437
Cuirs et peaux	18	0,58	2,37	1,02	1,99	3,50	48,35	34,62	0,56	5,39	1,48	0,08	100,00	118221
Industrie du bois et de l'ameublement	19	0,53	3,04	1,69	1,68	4,28	26,75	51,94	0,66	7,96	1,38	0,03	100,00	184117
Papier, carton	20	1,27	3,27	2,44	2,38	4,12	28,75	45,15	1,23	8,93	2,38	0,02	100,00	137764
Industries polygraphiques	21	0,91	10,00	2,18	4,19	3,14	40,24	18,21	1,70	13,89	5,11	0,42	100,00	183838
Industries diverses	22	0,93	3,78	2,64	2,66	4,43	24,16	49,66	1,00	8,33	2,17	0,20	100,00	183309
Transports	23	1,69	3,90	2,09	2,52	4,24	15,28	15,59	6,21	44,87	3,28	0,28	100,00	614460
Commerces agricoles et alimentaires	24	0,25	5,88	0,47	5,00	0,99	14,28	21,68	4,34	34,08	12,90	0,09	100,00	353120
Commerces non alimentaires	25	1,62	9,20	2,89	9,35	1,54	17,28	12,19	2,98	32,42	11,19	0,30	100,00	1141169
Banques, assurances, agences	26	0,32	12,61	0,36	5,89	0,21	1,27	0,95	14,97	50,42	12,79	0,15	100,00	474890
Spectacles	27	2,98	9,43	10,31	2,11	1,93	12,03	3,66	4,45	24,03	10,55	18,46	100,00	35127
Hygiène	28	0,21	1,86	0,28	0,54	3,35	9,85	45,58	0,46	9,54	28,16	0,12	100,00	101359
Activités libérales et administratives	29	1,30	12,43	3,33	7,67	0,40	5,31	2,38	3,07	31,01	25,57	7,48	100,00	599793
Activités mal déterminées	30	1,56	11,02	1,91	7,16	1,12	13,44	10,48	1,08	20,21	26,94	5,04	100,00	4799
Ensemble des activités		1,73	5,27	4,43	3,51	3,92	28,34	24,76	2,72	18,60	5,99	0,67	100,00	9711494

Source : Les collections de l'I.N.S.E.E., D 51.

TABLEAU 19

Proportion de cadres parmi les salariés des branches industrielles en 1974

(%)					
SECTEUR	BRANCHE	Ingénieurs	Techniciens	ing. + tech.	cadres + tech.
PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ENERGIE	Pétrole et carburants liquides	7,7	14,8	22,5	37,9
	Eau, gaz, électricité, distributions urbaines	5,3	15,4	20,7	28,9
	Combustibles minéraux solides	4,8	12,7	17,5	20,4
INDUSTRIES DE BIENS D'EQUIPEMENT	Construction électrique	3,7	10,7	14,3	19,4
	Mécanique	2,4	8,9	11,3	15,6
	Machines, automobiles, const. navales et aéronautiques	2,0	6,0	8,0	15,4
INDUSTRIES DE BIENS INTERMEDIAIRES	Ind. chimique, caoutchouc, amiante, tabac et allumettes	2,9	7,5	10,4	22,1
	1 ^{re} transf. métaux, fonderie, chaudronnerie	2,1	6,1	8,2	12,8
	Production des métaux	1,6	7,9	9,5	11,2
	Extract. minéraux divers et de matière de const.	1,5	3,3	4,6	8,7
	Industrie du verre	1,4	4,4	5,8	10,5
	Electronique et matériaux de construction	1,4	3,1	4,5	9,0
INDUSTRIES AGRO-ALIMENTAIRES ET DE BIENS DE CONSOMMATION	Papier, carton	1,3	2,4	3,7	9,4
	Ind. agro-alimentaires	1,1	2,1	3,3	12,0
	Ind. textile	1,0	1,9	2,9	7,0
	Ind. diverses	0,9	2,6	3,6	10,0
	Ind. polygraphiques	0,9	2,1	3,0	17,2
	Cuir et peaux	0,6	1,0	1,6	6,0
	Ind. du bois et de l'ameublement	0,5	1,7	2,2	6,9
	Habillement et travail des étoffes	0,4	0,8	1,2	6,0

● LOCALISATION DES SIEGES SOCIAUX

TABEAU 20

Répartition par région des sièges sociaux des 500 premières entreprises et groupes français

REGIONS	1958	1976
Ile-de-France (R.P.)	375	388
Nord-Pas-de-Calais	19	20
Rhône-Alpes	20	15
Lorraine	11	12
Champagne-Ardenne	7	11
Provence-Côte-d'Azur	13	10
Alsace	9	6
Poitou-Charentes	2	5
Bourgogne	2	4
Centre	0	4
Haute-Normandie	4	4
Picardie	3	4
Aquitaine	6	3
Pays de la Loire	6	3
Auvergne	2	2
Bretagne	1	2
Franche-Comté	3	2
Languedoc-Roussillon	1	2
Basse-Normandie	1	1
Limousin	1	1
Midi-Pyrénées	3	1
Corse	0	0
Outre-Mer	8	0
	500	500

Source : Localisation des centres de décision des entreprises Bureaux-Provinces 1977.

TABEAU 21

Dépendance et domination économiques interrégionales de l'emploi en 1971 (%)

Régions	Coefficient de dépendance					Coefficient de domination
	Industrie	Biens Interm.	Biens équip.	Biens consom.	par rapport à l'Ile-de-France	
Région Parisienne	2,9	4,1	2,1	3,8	—	54,3
Champagne	43,2	48,2	56,2	30,4	37,9	7,7
Picardie	64,5	70,2	64,0	59,5	60,5	5,4
Haute-Normandie	65,5	69,3	71,6	54,3	58,9	6,2
Centre	64,1	63,8	73,1	52,7	56,9	5,9
Basse-Normandie	71,5	77,8	81,8	45,2	67,2	3,5
Bourgogne	58,4	71,8	60,7	35,4	52,3	5,2
Nord	37,9	60,0	53,9	12,4	36,5	6,5
Lorraine	40,8	45,6	43,9	29,3	38,0	11,3
Alsace	23,1	22,1	32,6	14,9	20,5	5,1
Franche-Comté	48,9	34,7	60,7	26,6	46,4	5,9
Pays de la Loire	47,1	54,6	66,9	20,3	43,7	13,6
Bretagne	46,9	39,3	58,4	20,9	41,8	3,5
Poitou-Charentes	43,8	53,4	54,7	23,2	34,3	6,1
Aquitaine	28,9	44,5	48,3	8,6	22,3	2,4
Midi-Pyrénées	39,9	54,3	66,8	9,2	36,5	4,4
Limousin	29,5	30,2	39,5	21,6	25,2	10,4
Rhône-Alpes	29,7	47,4	26,3	17,7	28,5	8,0
Auvergne	35,7	25,4	62,6	27,3	32,3	22,1
Languedoc	34,5	62,1	46,2	10,6	27,2	5,5
Provence-Côte-d'Azur	43,7	52,5	52,9	12,4	39,6	5,5
France	33,1	42,6	35,4	21,0	29,6	33,1
Dont province	43,6	52,2	54,2	25,0	39,9	7,7

Sources : Economie et statistiques, n° 80, juillet 1976 (mars 1977). I.N.S.E.E. Voir les définitions des coefficients de dépendance et de domination dans l'annexe C.

B - Liaison entre taux d'emploi et taux d'activité

Pour une région donnée, soit :

P la population totale
 R la population en âge d'activité
 A la population active
 C la population au chômage
 E le nombre d'emplois ;

les indicateurs utilisés se définissent ainsi :

$$* \text{ taux d'emploi : } te = \frac{E}{P}$$

$$* \text{ taux d'activité : } ta = \frac{A}{R}$$

$$* \text{ taux de chômage : } tc = \frac{C}{A}$$

* taux d'emploi relatif : rapport du taux d'emploi régional au taux d'emploi national.

Les relations entre ces indicateurs sont :

$$te = \frac{E}{P} = \frac{A-C}{P} = \frac{A-C}{R} \times \frac{R}{P}$$

$$= \left(\frac{A}{R} - \frac{C}{A} \times \frac{A}{R} \right) \frac{R}{P}$$

$$= \frac{A}{R} \times \frac{R}{P} \left(1 - \frac{C}{A} \right)$$

$$te = \frac{R}{P} \times ta (1 - tc)$$

Soit : $p = \frac{R}{P}$ le poids de la population en âge d'activité dans la population totale.

$$te = p \times ta (1 - tc)$$

Comparons la polarisation quantitative de l'emploi dans deux régions 1 et 2.

Si l'on suppose les taux de chômage faibles (moins de 5 %) et voisins, et les proportions des « plus de 15 ans » dans la population totale comparables, ce qui est sensiblement le cas pour les régions et la période étudiées, on aura :

$$tc_1 \approx tc_2 \approx tc$$

alors :

$$\frac{te_1}{te_2} = \frac{ta_1}{ta_2} \frac{1 - tc_1}{1 - tc_2} \frac{p_1}{p_2} \approx \frac{ta_1}{ta_2}$$

Le rapport des taux d'emploi est sensiblement le même que celui des taux d'activité.

C - Définition des coefficients de dépendance et de domination économiques interrégionaux

Considérons un ensemble de régions $j = 1, \dots, J$.

Soit pour chaque région j :

- M_j les effectifs employés dans la région par des entreprises mono-régionales
- P_{jj} les effectifs employés dans la région par des entreprises poly-régionales ayant leur siège dans la région j
- P_{ij} les effectifs employés dans la région j par des entreprises poly-régionales ayant leur siège dans la région i ($i \neq j$)
- N_j l'emploi total de la région j
- $N_j.$ les effectifs employés par les entreprises ayant leur siège dans la région j .

Il en résulte deux équations comptables :

$$\begin{aligned} - N_j &= M_j + P_{jj} + \sum_{i \neq j} P_{ij} \\ - N_j. &= M_j + P_{jj} + \sum_{i \neq j} P_{ji} \end{aligned}$$

Dans ces équations :

$\sum_{i \neq j} P_{ij}$ représente l'emploi « dépendant » de la région j , c'est-à-dire lié à des entreprises extra-régionales

$\sum_{i \neq j} P_{ji}$ représente l'emploi des régions « dominé » par les entreprises de la région j .

Dès lors, les coefficients de dépendance et de domination se formulent aisément :

$$\text{— coefficient de dépendance de la région } j : \frac{\sum_{i \neq j} P_{ij}}{N_j}$$

$$\text{ce qui peut encore s'exprimer sous la forme : } \frac{P_j - P_{jj}}{N_j}$$

$$\text{— coefficient de domination de la région } j : \frac{\sum_{i \neq j} P_{ji}}{N_j.}$$

$$\text{soit encore : } \frac{P_j - P_{jj}}{N_j.}$$

Le coefficient de domination peut également se définir d'autres manières :

Par exemple : $\frac{\sum_{i \neq j} P_{ji}}{N.j}$, rapport de l'emploi « dominé » à l'emploi régional

ou encore : $\frac{N.j}{N.j}$ rapport de l'emploi total des entreprises régionales à l'emploi régional

Prenons un exemple issu de l'analyse faite par Vincent Briquel à partir d'un échantillon d'entreprises pris lors de l'enquête annuelle du ministère de l'Industrie en 1971 (21).

La Champagne compte 142 600 emplois. Parmi eux, 81 000 dépendent d'entreprises régionales et 61 600 d'entreprises extra-régionales.

Le coefficient de dépendance de la Champagne est donc le rapport des 61 600 emplois « dépendant » d'autres régions sur les 142 600 emplois de la région, soit 43,2 %.

Les entreprises champenoises regroupent 87 700 emplois dans l'ensemble de leurs établissements localisés en France : 80 900 dans la région elle-même et 6 800 en dehors de la région.

Le coefficient de domination de la Champagne est le rapport des 6 800 emplois extra-régionaux sur les 87 700 emplois des entreprises dont le siège est situé dans la région, soit 7,7 %.

D - Liste des cartes et graphiques

Cartes

N°

- 1 Evolution de l'emploi de 1954 à 1975
(tableau 1, dernière colonne) (22)
- 2 Taux d'activité en 1975
(tableau 5, 4^e colonne)
- 3 Taux d'emploi en 1975
(tableau 4, 3^e colonne)
- 4 Taux d'emploi en 1954
(tableau 4, 2^e colonne)
- 5 Evolution du taux d'emploi de 1954 à 1975
(tableau 4, 4^e colonne)

(21) Vincent BRIQUEL, Dépendance et domination économique interrégionales, *Economie et statistique*, n° 80, juillet-août 1976.

(22) La ligne en italique donne la correspondance des cartes et des graphiques avec les tableaux de l'annexe A.

- 6 Taux d'emploi non agricole en 1954
(tableau 4, 5^e colonne)
- 7 Taux d'emploi non agricole en 1975
(tableau 4, 6^e colonne)
- 8 Evolution de la population de 1954 à 1975
(tableau 8, dernière colonne)
- 9 Taux de croissance annuel moyen de l'emploi de 1962 à 1968
- 10 Solde migratoire des échanges interrégionaux de population active de 1962 à 1968
(tableau 7, 2^e colonne)
- 11 Part de la classe d'âge « 25-39 ans » dans la population française en 1975
(tableau 6, dernière colonne)
- 12 Taux de chômage en 1975
(tableau 5, dernière colonne)
- 13 Proportion d'emplois non salariés en 1975
(tableau 8, 6^e colonne)
- 14 Part de l'agriculture dans l'emploi en 1954
(tableau 10, 2^e colonne)
- 15 Part de l'agriculture dans l'emploi en 1975
(tableau 10, 5^e colonne)
- 16 Poids des industries de biens d'équipement dans l'emploi industriel en 1975
(tableau 14, 2^e colonne)
- 17 Poids des industries de biens de consommation finale dans l'emploi industriel en 1975
(tableau 14, 4^e colonne)
- 18 Qualification de la population active masculine en 1968 (indice synthétique)
(tableau 15, 4^e colonne)
- 19 Qualification de la population active féminine en 1968 (indice synthétique)
(tableau 15, 5^e colonne)
- 20 Evolution de l'emploi industriel de 1954 à 1975
(tableau 16, dernière colonne)
- 21 Pourcentage de cadres supérieurs et techniques dans l'emploi salarié en 1974
(tableau 17, les deux premières colonnes chiffrées)
- 22 Pourcentage de personnel d'encadrement dans l'emploi salarié en 1974
(tableau 17, les six premières colonnes chiffrées)
- 23 Qualification des emplois masculins en 1968
(tableau 15, 2^e colonne)
- 24 Qualification des emplois féminins en 1968
(tableau 15, 3^e colonne)
- 25 Dépendance de l'emploi industriel dans les régions en 1971
(tableau 21, 2^e colonne)

Graphiques

N°

- 1 Taux d'emploi non agricole et évolution de l'emploi de 1954 à 1975
(tableau 1, 4^e colonne et tableau 4, 6^e colonne)
- 2 Evolution de l'emploi et de la population de 1954 à 1975
(tableaux 1 et 2, dernière colonne)
- 3 Evolution de l'emploi de 1954 à 1975 et taux de salariat en 1975
(tableaux 1 et 8, dernière colonne)
- 4 Répartition de l'emploi industriel en trois secteurs en 1975
(tableau 14))
- 5 Répartition de l'emploi industriel en trois secteurs en 1954
(tableau 13)
- 6 Structure industrielle et évolution de l'emploi
(tableaux 1 et 14, dernière colonne)
- 7 Répartition de l'emploi en trois secteurs en 1954
(tableau 10)
- 8 Répartition de l'emploi en trois secteurs en 1975
(tableau 10)
- 9 Evolution de la répartition de l'emploi en trois secteurs de 1954 à 1975

LA DIMENSION RÉGIONALE DU DÉVELOPPEMENT DU TERTIAIRE

Alain LIPIETZ

**Centre d'études prospectives
d'économie mathématique
appliquées à la planification
(CEPREMAP)**

Février 1978

Je remercie M. NAVEAU dont les travaux exploratoires ont permis d'orienter ce travail, M. MORINEAU et Mme MOUELLIC qui ont assuré le traitement informatique. La responsabilité de la mise en forme finale et de ses éventuelles erreurs m'incombe cependant entièrement.

A. L.

INTRODUCTION

Il ne nous appartient pas dans cette étude, sinon implicitement, de poser des impératifs normatifs, ni de formuler des recommandations directement opérationnelles. Nous partons d'un double fait et d'une hypothèse.

Premier fait : la polarisation de l'espace français au cours des décennies écoulées, particulièrement manifeste en termes d'écart de revenus et surtout de type d'industrialisation.

Second fait : la tendance à la prolifération des emplois tertiaires, au cours de la même période, prolifération qui contraste avec la diminution rapide des emplois primaires et la lente progression des emplois secondaires.

L'hypothèse qui inspire les prospectives de l'emploi pour les années à venir (notamment celles du Commissariat Général au Plan) : pour l'essentiel, les emplois créés à l'avenir seront également des emplois tertiaires (1).

La question qui se pose alors est la suivante : ce développement de l'emploi tertiaire aura-t-il, lui aussi, des effets de polarisation sur l'espace français ? Naturellement, nous ne pouvons répondre à cette question qu'en terme tendanciel, c'est-à-dire toute politique volontariste mise à part. Il s'agit moins de prédire que de mesurer l'effort pour obtenir tel ou tel résultat.

Pour ce faire, notre démarche consistera à donner une interprétation raisonnée des deux faits constatés et du rapport entre les deux, à en rechercher la vérification empirique et à en déduire les tendances spontanées. Nous cherchons, dans une première partie, à esquisser les « lois » d'évolution du secteur tertiaire. Puis nous rappellerons et actualiserons les travaux antérieurs du CEPREMAP sur la polarisation interrégionale, travaux qui avaient conduit à l'esquisse d'une typologie régionale (2). Enfin, nous chercherons à croiser ces deux démarches et à répondre aux questions :

- quel type d'activité tertiaire peut se développer dans tel type de région ?
- dans quel sens ce développement pèsera-t-il sur la polarisation interrégionale ?

Pour cela, nous avancerons une conjecture (que nous chercherons à justifier et à vérifier, chemin faisant) : que la structuration de l'espace, fondée, dans les recherches antérieures du CEPREMAP, sur la dimension spatiale de l'accumulation du capital industriel, dans son articulation avec les autres formes de la production, que cette structuration, donc, détermine le développement et le déploiement de l'emploi tertiaire.

(1) Cf. Jean LECANUET, « La « nouvelle donne » de l'Aménagement du Territoire », *Le Monde*, 27-28 février 1977.

(2) A. LIPIETZ, *Le capital et son espace*, Paris, Fr. Maspero, 1977.

Il est évident qu'une telle démarche risque de présenter un biais. Partant de la situation existante et de ses lois, on risque de conclure à la reproduction simple (au moins, qualitative) de cet état. Ce biais est volontaire.

La démarche inverse est trop souvent répandue, surtout en ce qui concerne l'aménagement du territoire et l'action régionale : on part de ce que l'on souhaite, on en déduit les mesures volontaristes nécessaires, on oublie les contraintes objectives. Or, il est évident que si l'on part d'une typologie régionale pour déterminer le type d'emplois tertiaires susceptible de s'y présenter, il est tentant d'en exclure les créations d'emplois qui justement modifieraient le type de la région.

A cela, nous répondrons d'abord qu'on ne crée pas un type d'emploi, même tertiaire, là où l'on veut : c'est justement ce que nous chercherons à montrer. Cependant, l'aménagement du territoire et l'action régionale seraient de vains mots s'ils ne faisaient que refléter les tendances spontanées du système productif. Nous pensons au contraire qu'ils ont leur autonomie (dans des limites à préciser), justement pour assurer une régulation sociale d'ensemble (à l'échelle nationale) accompagnant (et parfois contrecarrant) les tendances spontanées qui résultent des seules lois du système productif.

Nous chercherons donc à définir sur chaque type de région un éventail de modes de croissance du tertiaire. Cependant, il est clair que dans cet éventail chaque région ne connaîtra qu'un destin, que ce destin est déterminé d'une part par des « choix » généraux et globaux quant au type d'équilibre socio-économique au travers duquel la France peut sortir de la crise actuelle, d'autre part par un arbitrage, à l'intérieur d'un tel choix, entre les différentes régions. Par exemple, si le capitalisme français sort renforcé de la crise, toutes les régions ne pourront pas en même temps prétendre disposer d'une métropole européenne et du « tertiaire supérieur » afférent.

Cette dernière assertion ne peut faire l'objet de l'étude présente : il faudrait analyser les atouts objectifs concrets de chacune des régions. En revanche, nous chercherons à esquisser un panorama des issues possibles (au moins provisoirement) à la crise et de leurs conséquences sur les possibilités qualitatives de croissance tertiaire selon les différents types de régions.

Les lois de développement du tertiaire

Comme on sait, la notion de tertiaire est extrêmement floue ; choisir une définition du tertiaire est cependant nécessaire, non seulement « en extension » (pour délimiter le champ de l'étude), mais aussi « en compréhension » (pour fonder les éléments explicatifs avancés).

A - QU'EST-CE QUE LE TERTIAIRE ?

On pourrait définir comme « activité tertiaire » toute activité produisant un « service », par opposition à un « bien » : est vendue, non le produit, mais l'activité. Malheureusement, tout dépendrait alors des formes de la division sociale du travail (entre entreprises distinctes) : le transport serait un service, sauf s'il est effectué pour compte propre (3) !

En réalité, quand il s'agit d'une notion aussi floue, mieux vaut partir de ce que l'on veut traiter pour choisir ensuite la définition !

Or, ici, nous voulons traiter du tertiaire dans sa différence d'avec l'industrie (et l'agriculture), plus précisément d'avec cette industrie qu'évoquait « l'Impératif Industriel » de la fin des années 60, cette industrie où se met en valeur le capital (tant privé que social) dans le procès de travail aboutissant globalement à la production des marchandises. Par tertiaire, nous ne visons donc pas tel ou tel geste particulier, mais en quelque sorte les « conditions externes » d'un certain type d'activités dont on pense que le développement est régi par des lois connues par ailleurs.

Cette définition par différence comporte une double zone de flou, liée à la double définition de ce qui est retranché (processus de travail et processus de mise en valeur du capital). En effet, la **division sociale** du travail, qui décompose le travail social en unités (entreprises ou autres organismes) distinctes, elles-mêmes regroupées en branches et secteurs distincts, ne recoupe pas de façon équivoque ces deux critères, car elle se superpose avec ce que les classiques appelaient la « **division manufacturière** » du travail, à l'intérieur de chaque unité, entre activités distinctes.

On peut ainsi appeler « secteur tertiaire » les secteurs dont la fonction n'est pas la mise en valeur du capital dans la production (processus de travail) des marchandises, bien que, dans ces secteurs, puissent se découler des processus de travail (personnel ouvrier des hôpitaux).

Inversement, dans des secteurs de mise en œuvre du capital dans la production de biens matériels, on trouve de nombreuses activités ne concou-

(3) Cf. Alain LIPIETZ, *Le tribut foncier urbain*, annexe III, Paris, Fr. Maspero, 1974.

rant pas au processus de travail lui-même (employés, chercheurs, direction). C'est ce que nous appellerons « activités tertiaires » du secondaire ou du primaire.

Enfin, une telle définition présente des inconvénients encore plus graves : le transport apparaîtra comme activité tertiaire ou non selon qu'il s'agit de transporter des passagers ou des marchandises ; le secteur des transports, tant pour ses fonctions tertiaires qu'industrielles, combinera des activités aussi bien industrielles (conduite, entretien) que tertiaires (gestion, etc.).

Nous la garderons cependant, car en « satellisant » la notion de tertiaire autour d'une autre notion (la production industrielle capitaliste) qui, elle, renvoie à une réalité précise, connue, et jouant dans notre société le rôle dominant, cette définition va nous permettre d'esquisser quelques éléments explicatifs de la croissance du tertiaire.

Nous devons donc distinguer, chaque fois que nous parlerons du tertiaire :

- le secteur tertiaire, ou encore **tertiaire externe**, c'est-à-dire l'ensemble fonctionnellement tertiaire des branches découpées dans la division sociale du travail. Il représente en gros les secteurs 25 à 38 de la nomenclature NAP en 38 secteurs, soit (4) :

- 25 Commerce de gros alimentaire
- 26 Commerce de gros non alimentaire
- 27 Commerce de détail alimentaire
- 28 Commerce de détail non alimentaire
- 29 Réparation et commerce de l'automobile
- 30 Hôtels, cafés, restaurants
- 31 Transports
- 32 Télécommunications et postes
- 33 Services marchands rendus aux entreprises
- 34 Services marchands rendus aux particuliers
- 35 Location et crédit bail immobilier
- 36 Assurances
- 37 Organismes financiers
- 38 Services non marchands

- les activités tertiaires, à l'intérieur du secteur tertiaire, mais aussi des secteurs primaire et secondaire. Nous appellerons cet ensemble le **tertiaire interne**. En très gros, il recouvre les catégories socio-professionnelles : cadres, professions libérales et employés. Il convient d'y ajouter l'essentiel des travailleurs indépendants et de leur aides familiaux (généralement présents dans le commerce et les services aux particuliers).

Cette distinction est assez importante. Quantitativement, d'abord, selon le recensement de 1975, le **secteur tertiaire** représente 51,4 % des emplois. Mais il comprend des métiers de type secondaire à raison de 23,8 %. En revanche, le secteur secondaire comprend 17,5 % de métiers de type tertiaire (le fameux « tertiaire du secondaire »). En fin de compte, les **activités** de type tertiaire ne représentent que 45,6 % du total des emplois. Qualitativement, on peut supposer que le secteur tertiaire proprement dit, c'est-à-dire l'ensemble des entreprises ou organismes assurant des fonctions tertiaires, est moins géographiquement lié à la struc-

(4) Le cas des transports et télécommunications devrait être traité à part. Outre que ces branches sont difficiles à classer (secondaire ou tertiaire ?) elles se développent évidemment avec la division interrégionale du travail, elles n'en constituent pas une base, mais une condition.

ture spatiale du secteur secondaire que ne le sont les emplois tertiaires du secondaire : il pourrait jouer en somme un rôle « contravariant » par rapport à la localisation industrielle. Nous verrons ce qu'il en est.

B - QUELLES ACTIVITES TERTIAIRES ?

A priori, la définition que nous avons donnée permet de délimiter deux groupes d'activités tertiaires : celles qui sont liées à des formes précapitalistes dans la formation sociale française et celle qui sont liées au développement même du capitalisme (5).

Les premières sont souvent désignées comme « **archaïques** ». Il s'agit soit de formes « héritées » du féodalisme (corps et ordres divers : avocats, architectes, clergé, médecine libérale), soit de formes « héritées » de la production marchande développée dans les interstices de la société féodale (commerce, artisanat de service, etc.).

La trace statistique du tertiaire archaïque devra donc être recherchée, dans la nomenclature, chez les professions libérales non salariées et les travailleurs indépendants. Comme on le voit, cette notion d'« héritage » renvoie à une analyse généalogique et non pas à une analyse économique ou sociologique. Cette analyse généalogique, en ce qu'elle marque la trace d'un passé dans l'organisation même de la société contemporaine, est importante, car la domination ou l'absorption de ce secteur par le capitalisme proprement dit doit être prise en compte dans la dynamique de l'ensemble « tertiaire ».

Venons-en au **tertiaire « moderne »**, c'est-à-dire au développement du capitalisme. Dans le capitalisme, le travail social se présente comme une somme de travaux privés qui sont chacun occasion de valorisation du capital. Le développement de la division du travail dans le capitalisme induit donc le développement de deux types d'activités tertiaires : celles qui se greffent sur la valorisation des segments autonomes de capital, celles au contraire qui reproduisent les conditions générales « extérieures » de la mise en valeur des capitaux privés. Ces dernières, étant isolées dans la division sociale du travail, font nécessairement partie du « secteur tertiaire ».

Le premier cas se dédouble lui-même (6) : tertiaire lié au processus de production, tertiaire lié au processus de réalisation et de circulation du capital.

Le tertiaire lié au processus de réalisation des marchandises et à la circulation des marchandises et des capitaux tend à s'autonomiser de par une sorte de division du travail à l'intérieur de la fonction capitaliste elle-même. Il peut s'autonomiser tout à fait en formant les branches de la banque, du commerce, de la publicité, etc., ou rester inclus dans les entreprises (donc dans le secteur) secondaires.

(5) Pour l'analyse des fonctions du tertiaire, nous reprenons pour l'essentiel l'étude de l'ACRES de 1973, « La formation des activités tertiaires », dans « Questions à la société tertiaire » (Travaux et Recherches de Prospective n° 45).

(6) Sur ce point, nous renvoyons aux analyses très fines de Gérard Duménil : La position de classe des cadres et employés. La fraction capitaliste parcellaire (coll. actualités recherches). Presses Universitaires de Grenoble, 1975.

Quant au tertiaire lié au processus de production, son existence semble contradictoire avec la définition adoptée plus haut quant aux activités tertiaires, à savoir des activités ne concourant pas au processus de travail lui-même.

Pourtant, au sein même du dispositif productif, il existe de nombreuses activités de cette nature : direction, gestion, organisation et coordination de la division du travail à l'intérieur de l'entreprise, recherche, formation du personnel, etc. La dynamique même du développement capitaliste, qui tend à séparer le versant manuel du versant intellectuel du travail, ne peut que multiplier ce type d'activité (7). Et les fonctions intellectuelles du travail, une fois séparées, peuvent rester concentrées à l'intérieur des entreprises secondaires ou, elles aussi, s'autonomiser (ingénierie).

L'ensemble de ces activités peuvent donc être disjointes des entreprises productives proprement dites, ou bien leur rester intégrées. Dans le premier cas, elles vont former des branches, dans la division sociale du travail, du secteur tertiaire externe : le commerce (nomenclature NAP : 25 à 29), les fonctions financières (NAP : 35, 36, 37) et les « services aux entreprises » (NAP : 33).

Quant aux « conditions extérieures » de l'accumulation capitaliste, elles font l'objet des divers « services publics ». Notion elle-même ambiguë, passible d'une analyse plus généalogique que structurale. Car il est en vérité peu de « conditions externes » qui ne puissent théoriquement faire l'objet elles-mêmes d'une production capitaliste. La constitution du « secteur public » dépend en fait des formes de la transition du mode de production précédent (féodalisme) au mode de production actuel (capitalisme), des conflits et des équilibres socio-politiques de la société, etc.

Il faut distinguer, parmi les fonctions du « secteur public » :

- **l'organisation matérielle de la division générale du travail**, qui concerne l'ensemble du secteur des postes et télécommunications, et, de manière différente, les ministères techniques et économiques.

- **la reproduction du système social**, qui recouvre d'une part des fonctions déjà prises en charge par l'Etat féodal (impôts, administration générale, justice, police, armée, etc.), d'autre part ce qu'on appelle habituellement des fonctions de production et de reproduction de la force de travail (éducation, santé), y compris les activités de gestion et de transfert attachées à ces fonctions (sécurité sociale, etc.).

En outre, le « secteur public » lui-même ingère d'autres activités, dont certaines (chèques postaux, transport ferroviaire) ont un caractère « public » pour des raisons qui ne tiennent pas à leur nature fonctionnelle.

Bien que nous n'ayons pas à traiter du tertiaire en général, nous devons prêter attention à la généalogie du secteur public, car, pour autant qu'elle est essentiellement le produit de conflits et de compromis socio-politiques successifs, elle a une dimension spatiale déterminante.

(7) Voir M. FREYSSINET, *La division capitaliste du travail* (Savelli, 1977), ainsi que le dossier « L'Organisation du travail et ses formes nouvelles », Bibliothèque du Centre d'Etudes et de Recherches sur les Qualifications, novembre 1976, n° 10.

C - TERTIAIRE ET EQUILIBRE GENERAL

Cette dernière remarque a une portée beaucoup plus générale. Si varié et hétérogène que soit le tertiaire, il résulte de sa définition « par différence », certaines caractéristiques qui le définissent globalement de façon positive. Le tertiaire est en gros improductif et non manuel (8). Et cela le définit déjà comme un statut, sinon comme une classe : le monde des « cols blancs », opposé à celui des ouvriers et des paysans.

Par improductif, nous faisons référence à la théorie de l'accumulation. L'activité tertiaire n'est ni dans la « section I » (production de biens de production), ni dans la « section II » (production de biens de consommation). Elle ne s'échange pas contre du capital constant ou variable. Mais elle est nécessaire pour économiser du capital, ou pour accélérer sa vitesse de rotation, bref pour accroître son taux de profit. Partant, elle justifie son financement par prélèvement sur la plus-value sociale.

Il en résulte une scission entre l'aspect microéconomique et l'aspect macroéconomique des choses.

Microéconomiquement parlant, il est possible qu'un capital argent s'investisse dans le financement d'activités tertiaires et en reçoive un profit : on a une structure formelle de valorisation qui obéit aux mêmes lois que toute autre (9).

Mais, macroéconomiquement parlant, cela ne confère cependant pas un caractère productif à l'activité tertiaire : le revenu du tertiaire n'est pas une part de la valeur produite par ses salariés ; au contraire, il ne peut que racheter une part du surtravail produit par les travailleurs productifs des « sections I et II ».

Mais justement apparaît là une fonction macroéconomique du tertiaire dans son ensemble qui risquerait d'être masquée par l'analyse fonctionnelle des diverses activités tertiaires : consommant sans produire, il joue un rôle décisif dans le mode d'accumulation du capital en élargissant le marché de consommation intérieur. Fonction qui, bien sûr, n'est pas en soi inhérente au tertiaire et qui peut être satisfaite de manière différente (et l'est effectivement selon les différents pays dans d'autres modèles socio-économiques d'accumulation).

Derrière le « choix » — socio-économique et non purement économique — d'un modèle d'accumulation, il n'y a pas la simple recherche d'une performance plus ou moins poussée, mais bien, au premier chef, celle du maintien d'un certain type de stabilité sociale. Intervient ici l'autre caractéristique du tertiaire : métier « non manuel ». Le tertiaire, c'est le moyen, même en devenant salarié, de ne pas « déroger », mais de devenir un employé, un collaborateur, voire un fonctionnaire (statut à l'intérieur du statut). Si, comme on le verra, les avantages de ce statut tendent à fondre rapidement, il n'en reste pas moins que les implications régionales de cette remarque sont réelles. Nous ferons en partie reposer notre typologie de la différenciation régionale sur les formes et les rythmes de la dissolution de la petite production marchande agricole, sur la formation et l'affection de cette « réserve » du salariat.

(8) Plus exactement : non exclusivement manuel. Le tertiaire archaïque des producteurs indépendants notamment se caractérise souvent par le fait que le travail manuel n'y est pas encore séparé du travail intellectuel.

(9) La théorie de la valorisation formelle (ou « nominale ») est exposée dans « Approches de l'inflation : l'exemple français » (Contrat CEPREMAP/CORDES 1977) Tome I, p. 205.

D - LES « LOIS D'EVOLUTION » DU TERTIAIRE

A partir de ce qui précède, et connaissant les propriétés générales du mode de production capitaliste (10), nous pouvons esquisser et vérifier quelques indications sur les tendances régissant l'évolution du tertiaire.

1. La prolifération du « tertiaire moderne »

Phénomène le plus spectaculaire du développement récent (au point que certains en viennent à prophétiser une civilisation « post-industrielle », alors qu'il y a quelques années « l'impératif industriel » semblait s'imposer à une France que les mêmes qualifiaient volontiers de « pré-industrielle »), elle est le produit d'un triple mouvement qui dérive fondamentalement de lois de la division du travail capitaliste (11) :

- **la division manufacturière** du travail regroupe, à l'intérieur même des entreprises du secteur secondaire, les fonctions intellectuelles et les rend autonomes ;
- **la division sociale** du travail fusionne, par rapport à ces entreprises, les activités tertiaires en un secteur tertiaire autonome ;
- **l'accumulation capitaliste** en général, et plus particulièrement ce processus de division du travail, nécessite le développement d'un secteur spécialement affecté à la reproduction élargie des « conditions extérieures générales » du développement capitaliste (administration, enseignement, santé, etc.).

La trace statistique globale de ce triple mouvement apparaît dans les recensements (tableau 1) (12). Ainsi, les professions libérales et cadres supérieurs passent de 0,5 million en 1954 (2,9 %) à 1,5 million en 1975 (6,7 %) ; les cadres moyens, de 1,1 million (5,8 %) à 2,8 millions (12,7 %) ; les employés, de 2 millions (10,8 %) à 3,8 millions (17,7 %).

2. La contradiction entre le secteur « moderne » et le secteur « archaïque »

Elle est le produit de la pénétration générale du capital, après la guerre, dans toutes les branches qu'il ne dominait pas directement. Le résultat global en est l'extension du salariat, qui s'est encore accélérée récemment (passant de 76,5 % en 1968 à 82,7 % en 1975). Cette extension puise essentiellement ses réserves dans la dissolution de la petite production marchande, surtout agricole (les effectifs de l'agriculture passent de 5 millions en 1954 à 2 millions en 1975).

(10) Cf. « Approches de l'inflation »..., chapitre III, op. cit.

(11) Cf. l'ouvrage cité de Michel FREYSSINET, qui reprend ses travaux fondamentaux. **Le processus de déqualification/surqualification de main-d'œuvre**, Paris, C.S.U., 1974.
Cf. également Y. MAIGNIEN, **La division du travail manuel et intellectuel**, Paris, Fr. Maspero, 1975.

(12) Cf. Laurent THEVENOT, « Les catégories sociales en 1975 : l'extension du salariat ». **Economie et statistique**, n° 91, juillet-août 1977.

Mais plus intéressante encore est la contradiction entre la petite production (ou le petit commerce) urbaine et le secteur tertiaire salarié.

Comme nous l'avons dit, on peut largement (à 80 % plus exactement) assimiler la petite production marchande urbaine (artisanats et petits commerçants) à l'ensemble des « patrons de l'industrie et du commerce » et de leurs aides familiaux.

TABLEAU 1
Evolution des catégories socioprofessionnelles
aux recensements de 1954, 1962, 1968 et 1975*

	Code	Effectifs			
		1954	1962	1968	1975
<i>Agriculteurs exploitants</i>	0	3 966 015	3 044 670	2 464 156	1 650 865
<i>Salariés agricoles</i>	1	1 161 356	826 090	584 212	375 480
<i>Patrons de l'industrie et du commerce</i>	2	2 301 416	2 044 667	1 955 468	1 708 925
Industriels	21	91 067	80 660	80 720	59 845
Artisans	22	757 380	637 897	619 808	533 635
Patrons pêcheurs	23	18 747	19 312	18 380	15 835
Gros commerçants	26	181 717	172 833	210 344	186 915
Petits commerçants	27	1 252 505	1 133 965	1 026 216	912 695
<i>Professions libérales et cadres supérieurs</i>	3	553 719	765 938	994 716	1 459 285
Professions libérales	30	120 341	125 057	140 572	172 025
Professeurs, professions littéraires et scientifiques	32	80 380	125 126	213 420	377 215
Ingénieurs	33	75 808	138 061	186 184	256 290
Cadres administratifs supérieurs	34	277 190	377 694	454 540	653 755
<i>Cadres moyens</i>	4	1 112 543	1 501 287	2 005 732	2 764 950
Instituteurs	41	384 984	421 189	526 096	737 420
Services médicaux et sociaux	42	110 101	172 748	298 455	298 455
Techniciens	43	193 206	343 986	530 716	758 890
Cadres administratifs moyens	44	534 353	626 011	740 172	970 185
<i>Employés</i>	5	2 068 118	2 396 418	2 995 828	3 840 700
Employés de bureau	51	1 627 548	1 885 508	2 371 128	3 104 105
Employés de commerce	53	440 570	510 910	624 700	736 595
<i>Ouvriers</i>	6	6 489 871	7 060 790	7 705 752	8 207 165
Contremaîtres	60	306 142	363 216	443 305	443 305
Ouvriers qualifiés	61	3 052 953	2 286 459	2 630 040	2 985 865
Ouvriers spécialisés	63	1 816 265	2 394 102	2 670 328	2 946 860
Mineurs	65	239 155	191 588	144 696	73 440
Marins et pêcheurs	66	54 865	48 061	43 344	38 280
Apprentis ouvriers	67	201 310	251 044	256 208	106 690
Manœuvres	68	1 125 323	1 583 394	1 597 920	1 612 725
<i>Personnels de service</i>	7	1 017 789	1 047 312	1 166 252	1 243 490
Gens de maison	70	320 758	306 602	280 876	234 355
Femmes de ménage	71	239 408	222 467	227 328	154 100
Autres personnels de service	72	457 623	518 243	658 048	855 035
<i>Autres catégories</i>	8	513 937	564 023	525 860	524 000
Artistes	80	45 089	42 184	50 196	59 075
Clergé	81	171 394	165 634	137 124	116 945
Armée et police	82	297 454	356 205	338 540	347 980
Total		19 184 764	19 251 195	20 397 976	21 774 860

* Les données de ce tableau sont extraites du dépouillement exhaustif des recensements de 1954 et 1962, du sondage au 1/4 en 1968 et du sondage au 1/5 en 1975.

TABLEAU 1 (suite)

**Evolution des catégories socioprofessionnelles
aux recensements de 1954, 1962, 1968 et 1975***

	Taux annuel de variation			Structure (%)			
	1964- 1962	1962- 1968	1968- 1975	1954	1962	1968	1975
<i>Agriculteurs exploitants</i>	— 3,3	— 3,5	— 5,6	20,7	15,8	12,1	7,6
<i>Salariés agricoles</i>	— 4,2	— 5,6	— 6,1	6,0	4,3	2,8	1,7
<i>Patrons de l'industrie et du commerce</i>	— 1,5	— 0,7	— 1,7	12,0	10,6	9,6	7,8
Industriels	— 1,5	0,0	— 1,9	0,5	0,4	0,4	0,2
Artisans	— 2,1	— 0,5	— 4,2	4,0	3,3	3,0	2,5
Patrons pêcheurs	+ 0,4	— 0,8	— 2,1	0,1	0,1	0,1	ε
Gros commerçants	— 0,6	+ 3,3	— 2,1	0,9	0,9	1,0	0,9
Petits commerçants	— 1,2	— 1,7	— 1,7	6,5	5,9	5,1	4,2
<i>Professions libérales et cadres supérieurs</i>	+ 4,1	+ 4,5	+ 5,6	2,9	4,0	4,9	6,7
Professions libérales	+ 0,5	+ 2,0	+ 2,9	0,6	0,6	0,7	0,8
Professeurs, professions littéraires et scientifiques	+ 5,7	+ 9,3	+ 8,5	0,4	0,7	1,1	1,7
Ingénieurs	+ 7,8	+ 5,1	+ 4,7	0,4	0,7	0,9	1,2
Cadres administratifs supérieurs	+ 3,9	+ 3,1	+ 5,3	1,5	2,0	2,2	3,0
<i>Cadres moyens</i>	+ 3,8	+ 4,9	+ 4,7	5,8	7,8	9,8	12,7
Instituteurs		+ 4,9	+ 4,0		2,2	2,8	3,4
Services médicaux et sociaux	+ 4,1	+ 7,8	+ 8,1	2,0	0,6	0,8	1,4
Techniciens	+ 7,5	+ 7,5	+ 5,2	1,0	1,8	2,6	3,5
Cadres administratifs moyens	+ 2,0	+ 2,8	+ 3,9	2,8	3,2	3,6	4,4
<i>Employés</i>	+ 1,9	+ 3,8	+ 3,6	10,8	12,5	14,7	17,7
Employés de bureau	+ 1,9	+ 3,9	+ 3,9	8,5	9,8	11,6	14,3
Employés de commerce	+ 1,9	+ 3,4	+ 2,4	2,3	2,7	3,1	3,4
<i>Ouvriers</i>	+ 1,1	+ 1,5	+ 0,9	33,8	36,7	37,8	37,7
Contremaîtres	(1)	+ 2,9	+ 2,9		1,6	1,8	2,0
Ouvriers qualifiés	(1)	+ 2,4	+ 1,8	15,9	11,9	12,9	13,7
Ouvriers spécialisés	(1)	+ 1,8	+ 1,4	9,5	12,5	13,1	13,6
Mineurs	— 2,7	— 4,6	— 9,2	1,2	1,0	0,7	0,3
Marins pêcheurs	— 1,6	— 1,7	— 1,8	0,3	0,2	0,2	0,2
Apprentis ouvriers	+ 2,8	+ 0,3	— 11,8	1,0	1,3	1,3	0,5
Manœuvres	(1)	+ 0,2	+ 0,1	5,9	8,2	7,8	7,4
<i>Personnels de service</i>	+ 0,4	+ 1,8	+ 0,9	5,3	5,4	5,7	5,7
Gens de maison	— 0,6	— 1,5	— 2,6	1,7	1,6	1,4	1,1
Femmes de ménage	— 0,9	+ 0,4	— 5,4	1,2	1,1	1,1	0,7
Autres personnels de service	+ 1,6	+ 4,1	+ 3,8	2,4	2,7	3,2	3,9
<i>Autres catégories</i>	+ 1,2	— 1,2	— 0,1	2,7	2,9	2,6	2,4
Artistes	— 0,8	+ 2,9	+ 2,4	0,2	0,2	0,2	0,3
Clergé	— 0,4	— 3,1	— 2,2	0,9	0,8	0,7	0,5
Armée et police	+ 2,3	— 0,8	+ 0,4	1,6	1,9	1,7	1,6
	+ 0,04	+ 0,97	+ 0,94	100,0	100,0	100,0	100,0

(1) Un traitement très différent de la qualification ouvrière en 1954 empêche d'effectuer des comparaisons avec les recensements suivants.

Source : Economie et statistique, n° 91, juillet-août 1977.

TABLEAU 2

**Evolution des catégories socioprofessionnelles féminines
aux recensements de 1954, 1962, 1968 et 1975***

		Part des femmes (%)			
		1954	1962	1968	1975
<i>Agriculteurs exploitants</i>	0	41,5	39,2	38,1	34,3
<i>Salariés agricoles</i>	1	15,0	11,5	10,3	11,6
<i>Patrons de l'industrie et du commerce</i>	2	37,2	36,7	35,2	33,4
Industriels	21	14,9	14,2	13,7	13,5
Artisans	22	18,3	16,0	14,7	11,9
Patrons pêcheurs	23	14,9	11,1	11,1	10,2
Gros commerçants	26	29,2	30,2	32,9	30,8
Petits commerçants	27	51,7	51,3	50,2	48,2
<i>Professions libérales et cadres supérieurs</i>	3	13,8	15,9	19,1	23,2
Professions libérales	30	15,6	17,3	19,3	22,2
Professeurs, professions littéraires et scientifiques	32	39,9	43,0	44,7	47,0
Ingénieurs	33	2,1	3,2	3,4	4,4
Cadres administratifs supérieurs	34	8,6	11,1	13,4	17,1
<i>Cadres moyens</i>	4	36,7	39,6	40,6	45,2
Instituteurs	41	68,3	65,1	62,7	63,5
Services médicaux et sociaux	42		84,8	83,2	79,0
Techniciens	43	7,1	7,9	11,3	14,4
Cadres administratifs moyens	44	24,6	31,9	34,9	44,9
<i>Employés</i>	5	52,8	58,8	61,0	63,9
Employés de bureau	51	53,0	59,4	61,9	65,0
Employés de commerce	53	52,0	57,0	57,7	59,4
<i>Ouvriers</i>	6	22,7	21,6	20,4	22,4
Contremaîtres	60		5,9	7,1	5,9
Ouvriers qualifiés	61	20,0	17,3	16,3	13,5
Ouvriers spécialisés	63	31,8	26,3	23,0	26,8
Mineurs	65	0,8	0,4	0,3	0,3
Marins pêcheurs	66	1,7	3,1	3,8	4,6
Apprentis ouvriers	67	20,3	14,0	9,3	4,9
Manœuvres	68	21,6	27,9	30,1	38,1
<i>Personnels de service</i>	7	80,7	80,9	79,1	77,9
Gens de maison	70	96,7	96,0	95,6	96,5
Femmes de ménage	71	100,0	100,0	99,2	98,4
Autres personnels de service	72	59,3	63,7	65,1	69,1
<i>Autres catégories</i>	8	26,1	23,4	20,7	19,1
Artistes	80	36,4	34,8	32,9	30,4
Clergé	81	65,5	65,4	61,8	60,2
Armée et police	82	1,8	2,5	2,3	3,5
Total		34,8	34,6	34,9	37,3

Source : Economie et statistique, n° 91, juillet-août 1977.

Or, l'effectif des artisans et des commerçants passe de 2 millions en 1954 à 1,45 million en 1975 et, fait extrêmement significatif, le nombre des employés de commerce augmente pendant la même période de 300 000 (736 000 contre 440 000), cependant que celui des petits commerçants diminue de 340 000 (913 000 contre 1 252 000). Il ne s'agit donc pas là d'un phénomène de « prolifération », mais bien d'un phénomène de substitution dû à l'intégration capitaliste (13).

(13) Ce terme appelle quelques remarques.

D'abord, si la somme du « commerce », tous statuts confondus, reste sensiblement constante, cela ne veut pas dire que les anciens petits commerçants deviennent des salariés du grand commerce. Il faut raisonner en terme de flux, et non de variation des soldes (voir les « Comptes socio-démographiques », de M. CASTELLAN, évoqués plus loin).

D'autre part, comme le remarque L. THEVENOT lui-même, l'intégration n'est pas l'unique solution : la petite production peut également entretenir des liens de complémentarité avec le capitalisme dominant. Cf. *La petite bourgeoisie en France*, de C. BAUDELLOT, R. ESTABLET, J. MALEMORT (Maspero, 1974) ainsi que l'étude de J. LAFONT et D. LEBORGNE sur « L'artisanat du bâtiment : un monde en transition », *Economie et statistique*, n° 55 et 56, avril et mai 1974.

3. La polarisation et la prolétarianisation du tertiaire

La polarisation des emplois industriels a été étudiée. Elle est le produit de la domination du capital sur le travail. Le capital ne se contente pas, en effet, de dominer formellement le producteur par le biais du salariat. L'approfondissement du rapport de production capitaliste lui-même implique une dépossession des capacités intellectuelles, du « savoir-faire » du producteur direct.

A un pôle se développe le travail manuel d'exécution répétitive : en ce sens, on peut parler de « prolétarianisation » du prolétariat lui-même (14). A l'autre pôle se développe une série d'emplois tertiaires, de conception et de surveillance. « L'aiguillon », la force coercitive qui pèse sur chaque capitaliste particulier, c'est la course au rendement, à la production de plus-value absolue (intensification du travail) et relative (raccourcissement du temps de travail socialement nécessaire) (15).

On peut se demander (et certains le contestent) si un tel raisonnement est valable dans le cas des emplois tertiaires, dits « improductifs ». Nous répondons par l'affirmative. Certes, ces emplois ne produisent pas de plus-value. Mais ils permettent d'en capter, de rapporter du profit au capital qui les met en œuvre, dans un processus de valorisation « formel ».

Les classiques eux-mêmes avaient bien saisi ce fait. Par exemple, le travailleur commercial ne produit pas directement de la plus-value, mais le prix de son travail est déterminé par la valeur de sa force de travail, donc par ce qu'il en coûte de la produire. Cependant, l'exercice de cette force de travail comme effort, dépense d'énergie et usure, tout comme pour n'importe quel autre salarié, n'est nullement limité par la valeur de sa force de travail. Son salaire n'est donc pas nécessairement en rapport avec la masse de profit qu'il aide le capitaliste à réaliser. Ce qu'il coûte et ce qu'il rapporte au capitaliste sont des grandeurs différentes. Il lui rapporte non pas parce qu'il crée directement de la plus-value, mais parce qu'il contribue à diminuer les frais de réalisation de la plus-value, en accomplissant du travail en partie non payé. L'employé du grand commerce appartient encore, au XIX^e siècle (en fait jusqu'en 1945), à la catégorie des salariés les mieux payés, de ceux dont le travail qualifié se trouve au-dessus du travail moyen. Néanmoins, avec le progrès du mode de production capitaliste, son salaire a tendance à baisser même par rapport au travail moyen. Cela est dû d'abord à la division du travail : le capitaliste obtient en partie gratuitement le développement des facultés de travail, puisque le travailleur forme lui-même ses aptitudes en exerçant sa fonction, et cela d'autant plus vite que la division du travail devient plus étroite. En second lieu, son salaire tend à baisser du fait que la formation professionnelle, les connaissances commerciales, voire linguistiques, etc., se répandent de façon plus rapide, plus facile, plus générale, à meilleur compte, en même temps que progressent la science et l'instruction publique et que les méthodes d'enseignement s'orientent de plus

(14) Observable statistiquement à travers le déplacement du poids relatif des ouvriers qualifiés et déqualifiés, au détriment des premiers. Comme on sait, ces statistiques sont extrêmement imprécises, car la nomenclature évolue en partie en fonction des rapports de force entre travailleurs et patronat dont l'un des enjeux est la classification elle-même. M. Freyssenet donne un exemple de cette double évolution : les « ouvriers professionnels » des usines Renault. Avant la première guerre mondiale, lors de l'introduction des machines-outils, les ouvriers qui y ont été affectés ont été classés « manœuvres » : effectivement, ils étaient déqualifiés par rapport aux ouvriers de métiers (ajusteurs-mains). Aujourd'hui, ils seraient qualifiés P2 ou P3... (par rapport aux O.S. des chaînes). Par ailleurs, depuis 1972, de nombreux O.S. sont promus « professionnels » (et des O.P. promus « agents techniques »). La nouvelle grille de classification, mise en place le 1^{er} juin 1972, a brutalement fait tomber la part des O.S. chez les ouvriers, à Renault-Billancourt, de 68,5 % à 59,3 %. Nous verrons que la « déqualification du tertiaire » n'est même pas mesurée, et nous proposerons un biais pour l'estimer.

(15) Cf. *Approches de l'inflation : l'exemple français*, chapitre III, op. cit.

en plus vers la pratique. La généralisation de l'enseignement primaire, puis de l'enseignement secondaire, permet enfin de recruter les travailleurs du commerce dans des classes qui, jusque-là, n'avaient pu y accéder, augmente le potentiel de main-d'œuvre utilisable et, par conséquent, la concurrence : le salaire baisse alors que la capacité de travail des individus s'accroît.

Ces tendances sont remarquablement vérifiées par l'analyse à laquelle L. Thévenot soumet la catégorie des employés. A l'intérieur des entreprises, par exemple, le développement de l'informatique tend à condamner au chômage la profession des aides-comptables. En revanche se développe une polarisation massive des métiers de l'informatique : à un pôle les 20 000 ingénieurs et cadres techniques supérieurs, à l'autre pôle les 103 000 opérateurs et perforateurs. Naturellement, si au premier pôle on compte 1 femme pour 10 hommes, en revanche, en bas de la gamme, on recense 30 femmes pour... 1 homme !

4. La féminisation, indice de la prolétarianisation

La « féminisation » des emplois tertiaires est justement l'indice de la prolétarianisation de ces emplois. Indice et non preuve : la seule preuve serait la vérification directe d'un élargissement de l'éventail des qualifications, ce qui est bien sûr exclu, la précision et la fiabilité des statistiques de qualification étant ce que l'on sait (16).

Cependant, la féminisation est une mesure indirecte mais sûre de la prolétarianisation d'un métier. Les études d'Alain Charraud et de Kathy Saada (17) ont montré que l'écart considérable des salaires entre hommes et femmes (ceux-là touchant une fois et demie en moyenne le salaire de celles-ci) ne résulte pas d'une discrimination directe sur le salaire, mais d'une discrimination sur la branche et la qualification de l'emploi : l'écart résiduel est minime quand on compare les salaires « à travail égal ».

Chez les ouvriers, la comparaison de l'évolution des qualifications des deux sexes est significative (malgré les réserves traditionnelles sur ce genre de statistiques). Entre 1968 et 1975, la part des femmes a augmenté (en valeur relative et même absolue) (18) chez les ouvriers non qualifiés ; les ouvrières spécialisées et manœuvres femmes croissent au rythme de 4 % l'an, alors que les ouvrières qualifiées diminuent au rythme de 1 % l'an (les ouvriers qualifiés croissant de 2 % l'an et les manœuvres décroissant d'autant).

Si l'on fait l'hypothèse que la même loi (selon laquelle les écarts de salaires hommes/femmes reflètent une discrimination portant sur la qualification de l'emploi) régit le marché du travail des employés, la simple comparaison de leur salaire mensuel en 1973 (19) est significative :

(16) La classification des catégories socio-professionnelles ne distingue pas les « employés de bureau » et les employés de commerce », alors que la catégorie ouvriers est divisée en sept groupes, dont cinq renvoient à la qualification (avec toutes les ambiguïtés que l'on sait. Voir note (14).

(17) Alain CHARRAUD et Kathy SAADA, « Les écarts de salaires entre hommes et femmes », *Economie et statistique*, n° 59, septembre 1974.

(18) Voir le tableau 2, et l'article cité de L. Thévenot.

(19) A l'exclusion du secteur public, où l'égalité des sexes selon les qualifications est nettement plus grandes (ce qui ne fait sans doute que refléter une dévalorisation générale du statut de fonctionnaire, en particulier d'enseignant).

- chez les employés de bureau : 1 870 F pour les hommes, 1 520 F pour les femmes ;
- chez les employés de commerce : 1 990 F pour les hommes, 1 170 F pour les femmes.

Ainsi, alors qu'en moyenne le salaire d'un homme est 1,5 fois celui d'une femme (toutes catégories confondues), le salaire de l'employé du bureau et celui de l'employé de commerce sont respectivement 1,23 et 1,7 fois supérieurs à ceux de leurs collègues féminins.

On mesure par là la grande polarisation de la catégorie statistique unique « employé de commerce » (20).

La statistique des salaires peut donc suppléer les faiblesses de la statistique des qualifications pour mettre en valeur ce phénomène fondamental pour notre étude : la polarisation des emplois tertiaires.

La division manufacturière du travail à l'intérieur même du tertiaire (interne et externe) est certes beaucoup moins développée que dans le domaine des activités industrielles. Mais ce fait justement doit nous préoccuper : si le tertiaire part d'une situation où le travail manuel (ou plutôt déqualifié) et le travail intellectuel (qualifié) sont généralement fusionnés, cela veut dire que le développement du tertiaire, en s'accompagnant d'une polarisation, jette les bases d'une nouvelle disjonction spatiale et, par conséquent, d'une nouvelle forme de polarisation inter-régionale. Celle-ci est d'ailleurs déjà sensible dans le traitement mécano-graphique et maintenant électronique de l'information comptable.

5. La contradiction entre intégration et autonomie du secteur

Au fur et à mesure que les fonctions tertiaires s'imposent au système socio-économique d'une part et deviennent plus coûteuses d'autre part, se pose avec une plus grande acuité la question du découpage sectoriel, surtout en ce qui concerne les fonctions tertiaires auxiliaires à la mise en valeur du capital privé. Celles-ci doivent-elles être intégrées au segment du capital qu'elles valorisent (développement d'activités tertiaires à l'intérieur des secteurs secondaires), ou au contraire se constituer en secteur séparé (services aux entreprises) ? Les conséquences sur la localisation (dissociabilité par rapport aux activités industrielles) sont loin d'être négligeables : on peut supposer en effet que la division spatiale du travail tertiaire sera d'autant plus autonome de celle qu'induit le travail industriel, que le secteur tertiaire sera plus dissocié de l'industrie.

Or, la comparaison des deux séries : part des emplois tertiaires (mesurée par les catégories socio-professionnelles) et part des salariés des secteurs tertiaires (mesurée par les groupes d'activité économique) dans la population active totale, sur les quatre recensements depuis la Libération, montre un remarquable parallélisme des deux progressions. Tout se passe comme si la division manufacturière ou technique du travail alimentait en permanence la division sociale (voir tableau 3).

(20) L. Thévenot cite encore un exemple direct. Dans le commerce, les « caissiers occupant un emploi de bureau » diminuent au rythme de 1 % l'an, les emplois déqualifiés de caissiers augmentent de 7,1 % de 1968 à 1975, pendant que se développe le nombre de leurs surveillants, classés parmi les « cadres administratifs moyens ».

TABLEAU 3

[%]

ANNEES	1954	1962	1968	1975
SECTEUR TERTIAIRE*	26,6	32,7	37,1	44,1
C.S.P. TERTIAIRES**	21,1	26,1	31,1	38,7
SERVICES PUBLICS	8,6	11,0	12,1	15,8

* Salariés de Transports, Commerces, Banques, Assurances, Services, Services Publics.

** Professions libérales et cadres supérieurs + employés + cadres moyens + armées et police.

6. Les contradictions du développement de la fonction et des services publics

Nous savons l'importance « technico-économique » (conditions générales « extérieures ») et « socio-économique » (stabilisation de « couches moyennes ») du développement des services publics.

Si la production de ces conditions « extérieures » peut être valorisée comme production marchande, privée, un capital autonome peut chercher à s'y investir et à s'y valoriser. Mais alors cette valorisation risque de peser sur le taux général de profit. En revanche, la prise en charge par l'Etat implique nécessairement un financement par l'impôt (ou par une ponction sur le marché des crédits) qui, d'une manière moindre, pèse sur les profits privés.

Finalement, un service public sera financé en général par l'Etat, même s'il n'est pas rentable, même du point de vue de la rationalisation des choix budgétaires. Ce qui permet d'ailleurs d'échanger une relative stabilité de l'emploi contre un salaire relativement plus faible.

Ces remarques ont elles-mêmes une dimension spatiale. L'emploi public joue un rôle important dans la régulation sociale régionale : par l'absorption du chômage latent (21), par la création d'autres emplois tertiaires induits (villes de garnison, par exemple).

La croissance extrêmement rapide des services de santé et d'enseignement secondaire vient aiguïser la contradiction. Si la part des services publics dans le secteur tertiaire est demeuré à peu près constante (de 32 à 33 %) de 1954 à 1968, elle progresse d'un coup (36 %) de 1968 à 1975 (voir tableau 3). Or, les seules catégories socio-professionnelles croissant de plus de 82% entre ces deux dates sont (voir tableau 1) celle des professeurs et chercheurs (+ 8,5 % : leur part passe de 0,7 à 1,1 % de la population active totale) et celle des « services médicaux et sociaux » (+ 8,1 % : leur part passe de 0,8 à 1,4 %).

Ces deux « professions » sont classées « cadres supérieurs » et « cadres moyens ». Une telle progression s'est probablement traduite par une

(21) N'oublions pas que l'une des conditions de l'accès aux emplois publics c'est bien souvent la résignation à la mobilité géographique.
Par exemple, les P.T.T. titularisent les jeunes du Sud (en particulier les ruraux) dans la Région Parisienne ; sur place, ils embauchent des auxiliaires.

banalisation et une déqualification, ce qui paraît confirmer le fait que ces professions sont actuellement féminisées respectivement à 47 % (23 % pour les cadres supérieurs) et 80 % (45 % pour les « cadres moyens »). Nous devons donc être vigilants quand nous verrons la « qualification tertiaire » d'une région augmenter grâce à ces catégories professionnelles.

*
* *

Finalement, nous aboutissons au résultat suivant : la prolifération et la polarisation des emplois tertiaires sont deux phénomènes corrélatifs dérivant d'une cause unique : l'accumulation du capital. En engendrant un mouvement de division du travail, soit par le biais de l'absorption de nouvelles sphères d'activités, soit par l'approfondissement de la division du travail dans les sphères déjà absorbées, cette accumulation conduit le tertiaire à se polariser.

Or, nous savons par ailleurs que ces mêmes lois de l'accumulation engendrent une autre polarisation — spatiale — entre les régions. Existe-t-il un rapport entre ces deux polarisations ?

La dimension régionale du développement du capitalisme français

Qu'il y ait un rapport entre la polarisation spatiale et l'activité tertiaire, c'est une évidence de base : « La plus grande division du travail matériel et du travail intellectuel est la séparation de la ville et de la campagne », disaient déjà les classiques.

Nous verrons plus loin que, même à ce niveau de généralité, cette identification des rapports ville/campagne et travail intellectuel/travail manuel reste encore globalement valable à l'échelle interrégionale, quand on compare la Région parisienne et le reste de la France ! Et nous verrons que cette séparation principale renvoie bel et bien à une séparation commandement/exécution.

Mais si la naissance de la ville repose sur ce que nous appellerions aujourd'hui une coupure « primaire/tertiaire », comment analyser la diffractation introduite par le développement « secondaire », et plus précisément par l'accumulation industrielle en système capitaliste ?

A cette question, des travaux antérieurs pour le SESAME ont apporté des éléments de réponse que d'autres études ont depuis vérifiés et enrichis.

A - QUELQUES RAPPELS THEORIQUES

Dans nos travaux antérieurs (cités plus haut), nous avons établi que l'articulation des différents modes de production présents dans la formation sociale française (féodalisme, petite production marchande, capitalisme en ses différents stades) aboutissait à une polarisation de l'espace entre différents types de régions, obéissant chacun à un mode de développement (ou de sous-développement) spécifique.

Cette différenciation s'opérait d'abord sous la forme de ce que nous appellerons « l'articulation externe », chaque région se différenciant alors par un type d'articulation des formes de production, dominant dans sa région, mais relativement autonome des autres régions, et nouant avec elles des rapports d'échange de marchandises... ou de forces de travail. L'échange inégal entre régions caractérisées par deux tissus agro-industriels différents aboutit à un développement inégal cumulatif (en termes de revenus, de capital accumulé, de composition organique de ce capital).

Sur la base de ce damier de régions inégalement développées tendent à se mettre alors en place des « circuits de branche » avec une spécialisation des différents types de travaux qui s'enchevêtrent dans la branche : direction des processus productifs et des processus de mise en valeur, fabrications qualifiées exigeant des connaissances technico-professionnelles, fabrications banalisées (montage, assemblage). Cela suppose que le capital soit délocalisable, donc susceptible de fractionnement du

processus de travail, et de mobilité quant à l'arsenal mis en valeur. Cela suppose donc l'autonomie progressive de la fonction d'ingénierie et de financement du capital. Nous appellerons cette phase des rapports inter-régionaux « l'intégration ».

Se dessineraient alors trois types de régions :

I. — celles présentant un fort environnement technologique, avec des liens étroits entre les centres d'affaires, les centres d'ingénierie et les établissements de recherches et d'enseignement technologique et scientifique. Les « externalités » (par rapport aux branches) y sont intenses ; la valeur de la force de travail et la part de la fraction qualifiée de la main-d'œuvre y sont importantes.

II. — celles qui présentent une densité certaine de main-d'œuvre qualifiée (techniciens, ouvriers professionnels), supposant une tradition industrielle et une valeur moyenne de la force de travail. S'y développent les activités de fabrication (ouvriers qualifiés).

III. — celles qui présentent des réserves de main-d'œuvre que l'on peut considérer comme non qualifiée et à très basse valeur de reproduction, parce qu'elles sont produites par la dissolution d'autres modes de production ou par le déclin d'industries obsolètes correspondant à un stade antérieur de la division du travail. S'y développent les activités de montage (O.S.).

A la limite, on pourrait même distinguer des régions de type **IV**, où l'exode rural a déjà été poussé si loin que plus aucune industrialisation moderne n'est possible. Ces régions ont une « vocation » tertiaire bien particulière, de tourisme par exemple.

Le centre de contrôle de l'ensemble est en général la région I, région d'accumulation autocentrée, centre réel des processus de valorisation du capital financier et centre technologique des processus de travail : il s'agit d'une métropole nationale ou internationale (Région parisienne). Cependant, au-delà d'un certain niveau de centralisation, l'efficacité risque de diminuer. Il peut être alors intéressant de réserver à des métropoles superrégionales la direction technologique des circuits et une relative autonomie financière : tel est sans doute le destin promis à la métropole lyonnaise. On peut se demander également s'il n'est pas possible de nouer un circuit de branche particulier autour d'une métropole, sur les régions environnantes (électronique dans l'Ouest, aérospatiale en Midi-Pyrénées). C'est ce que nous allons maintenant vérifier, en en repérant dès ce moment l'incidence sur l'emploi tertiaire.

B - QUELQUES ELEMENTS DE VERIFICATION

1. La polarisation socio-économique interrégionale

Les premiers travaux empiriques sur la question ont été menés lors de l'élaboration du modèle REGINA et du découpage des « ZEAT ». Il s'agissait alors de déterminer de vastes découpages régionaux, au-delà des régions de programme. L'analyse factorielle de Michel Quelennec (22) a permis effectivement de dresser une typologie des régions qui ne contredit pas notre analyse théorique.

(22) Analyse régionale et planification nationale : le projet de modèle REGINA. Différences et ressemblances entre régions économiques, *Les collections de l'I.N.S.E.E.*, R 12, 1973.

Rappelons (voir tableau 4) que cette analyse était fondée sur des critères typologiques portant sur les revenus d'une part, sur la part et qualité de l'emploi primaire et secondaire d'autre part (productivité apparente, part des industries de pointe, etc.). Elle avait permis de déceler comme axe principal la division technique du travail (l'industrialisation allant de pair avec l'urbanisation et l'élévation des revenus salariés) et comme axe secondaire une division sociale de l'espace : « régions concentrées en producteurs directs/régions concentrées en bénéficiaires du surproduit », ce trait étant en corrélation avec une autre polarisation : « région de petite production agricole et région de la première révolution industrielle/régions tertiaires et d'industrie de pointe ».

Cependant, cette analyse n'est pas pleinement convaincante, puisqu'elle part d'objets qui sont eux-mêmes d'assez vastes regroupements : les régions de programme. Dès lors, deux objections : les caractéristiques d'une région peuvent n'être elles-mêmes que des moyens reflétant une importante variance intrarégionale, cette analyse ne nous dit rien sur la polarisation du tertiaire lui-même.

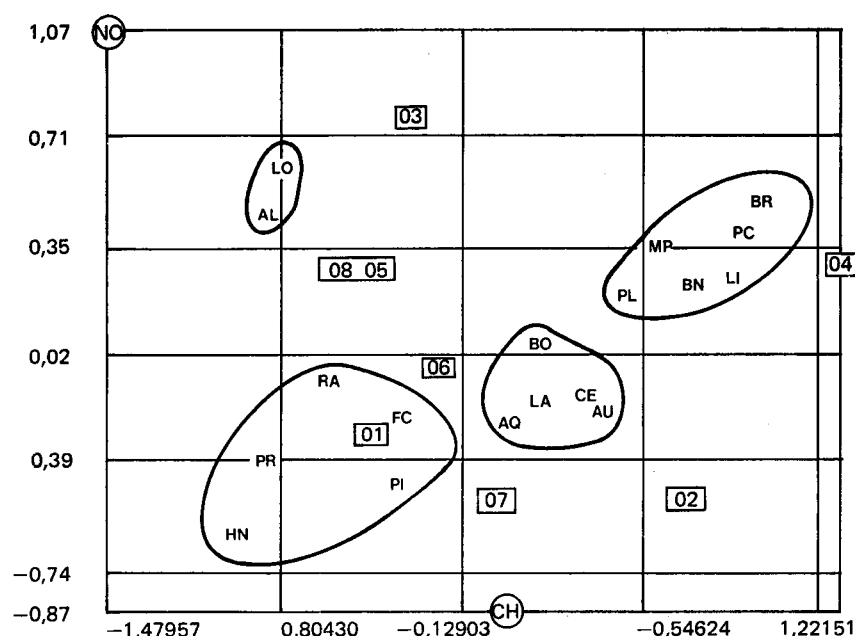
TABLEAU 4

L'analyse factorielle de M. Quelennec

Les critères

1. indice de revenu disponible par personne (France entière = 100) ;
2. indice de revenu du capital par personne (France entière = 100) ;
3. densité ;
4. pourcentage de population active agricole ;
5. pourcentage de population active industrielle ;
6. productivité apparente du travail dans l'industrie ;
7. part des industries de pointe (chimie, pétrole, première transformation, construction mécanique et électrique, automobile et aéronautique) ;
8. degré d'urbanisation.

La projection sur composantes principales



Source : Les collections de l'I.N.S.E.E., R. 12, 1973.

2. Typologie socio-professionnelle et contiguïté géographique

Pour lever la première objection, il faudrait répondre directement à la question : existe-t-il un rapport entre contiguïté régionale et continuité typologique ? En intégrant la structure du tertiaire à la typologie, on lèverait la deuxième objection.

Autrement dit : quand on se déplace un peu sur la carte, la structure socio-économique (celle du tertiaire compris) se modifie-t-elle beaucoup ?

Il ne peut s'agir ici de descendre au niveau de la micro-division sociale de l'espace : centres - banlieue - campagne. La question que nous devons nous poser, s'énonce ainsi : quand on passe d'une agglomération à une agglomération voisine de même rang, change-t-on beaucoup de type socio-économique ?

La réponse à cette question est finalement décisive : dans la négative, il n'y a pas de polarisation proprement régionale, il n'y a que des rapports éventuellement inégaux entre villes hiérarchiquement réparties sur le territoire.

Or, une étude de Denise Pumain (23) établit de façon frappante la continuité de la correspondance entre localisation géographique et appartenance typologique.

L'auteur soumet les 94 agglomérations françaises ayant plus de 50 000 habitants au recensement de 1968 à une analyse factorielle des correspondances, puis à une classification automatique en fonction des catégories socio-professionnelles. Cette classification consiste à regrouper les villes selon la proximité de leur profil socio-professionnel, les regroupements se faisant selon le critère de maximisation de la « variance interclasses », c'est-à-dire qu'à tout moment de la procédure, les classes formées diffèrent entre elles le plus possible, compte tenu de leur profil et du poids des villes qui les composent. A l'inverse (et ce qui revient au même), chaque classe formée est la plus homogène possible à un moment donné. Un arbre de classification est ainsi constitué, qui représente une hiérarchie de partitions, de la plus fine (une ville dans chaque classe) à la moins fine (toutes les villes dans une seule classe).

Denise Pumain choisit de retenir dans cette hiérarchie la classification donnée au graphique 1.

La répartition des agglomérations dans la classification est donnée dans le tableau 5 (où cette classification est croisée avec celle de l'analyse des correspondances figurant dans la même étude. Il suffit de nous en tenir à la lecture des colonnes).

Reste maintenant à répartir sur la carte ces agglomérations. Le résultat est saisissant (graphique 2) : les groupes et les classes dessinent sur la carte des ensembles presque connexes et, entre eux, presque disjoints !

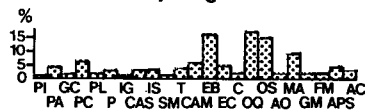
Ainsi, à telle localisation d'une ville correspond tel profil socio-professionnel, telle part, telle répartition de ses emplois tertiaires !

(23) DENISE PUMAIN, « La composition socio-professionnelle des villes françaises : essai de typologie par analyse des correspondances et classification automatique », par analyse des correspondances et classification automatique », *L'espace géographique*, n° 4, octobre-décembre 1976.

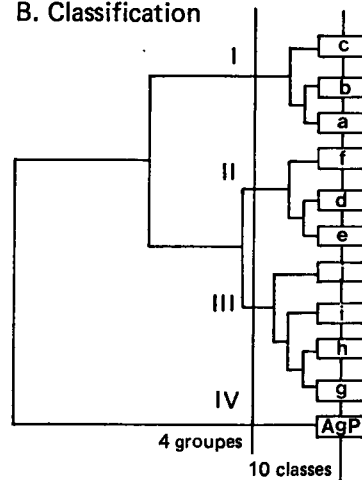
GRAPHIQUE 1

La classification hiérarchique de D. PUMAIN

A. Profil moyen général

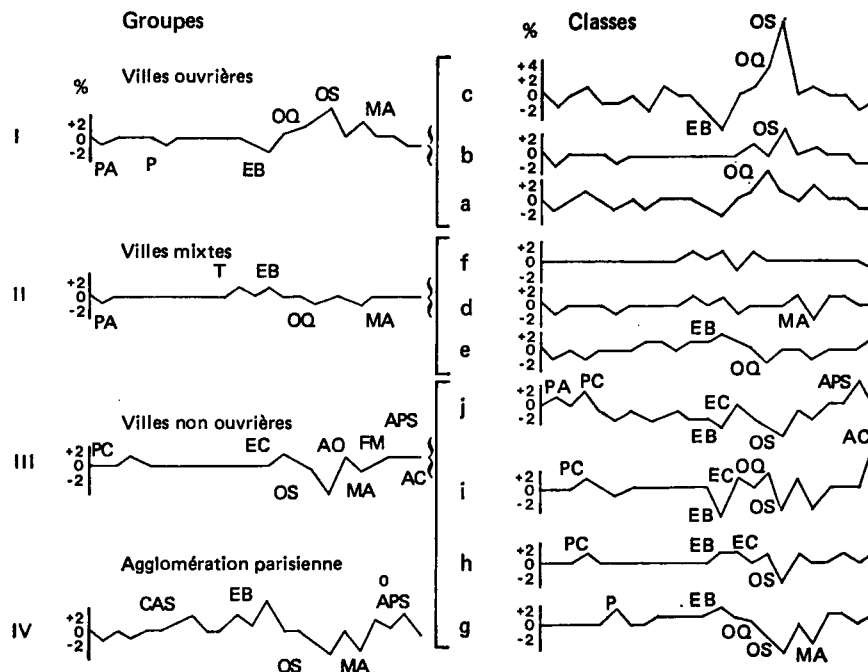


B. Classification



Nom de la CSP
Patrons industriels
Patrons artisans
Gros commerçants
Petits commerçants
Professions libérales
Professeurs
Ingénieurs
Cadres administratifs sup.
Instituteurs
Services médicaux et sociaux
Techniciens
Cadres administratifs moyens
Employés de bureau
Employés de commerce
Contremaîtres
Ouvriers qualifiés
Ouvriers spécialisés
Apprentis ouvriers
Manœuvres
Gens de maison
Femmes de ménage
Autres personnes de service
Autres catégories

C. Écarts au profil moyen



Principaux résultats de la classification hiérarchique ascendante avec distance du χ^2 (94 agglomérations, 23 CSP) :

A. Répartition des catégories socio-professionnelles (désignées par leurs initiales) en pourcentage de la population active de l'ensemble des agglomérations.

B. Arbre de regroupement final indiquant la filiation entre groupes et classes de villes

Source : L'espace géographique, n° 4, 1976.

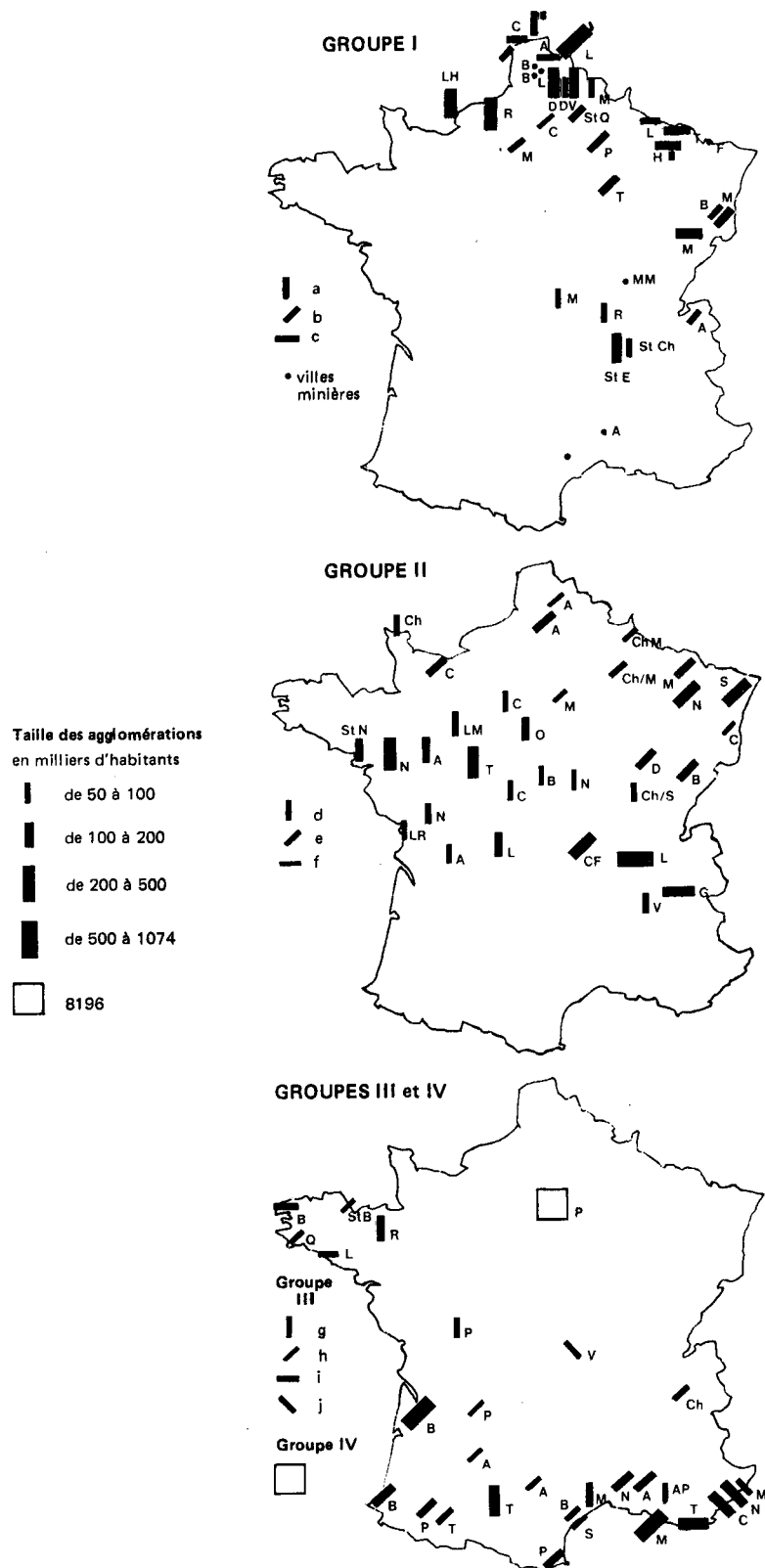
**Comparaison des classes obtenues par l'analyse des correspondances
et la classification automatique**

88

classific analyse	Groupe I			Groupe II			Groupe III			Groupe IV	
	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	AgP
A	St-Etienne Valenciennes Maubeuge Dunkerque St-Chamond	Creil									
B	Denain Roanne Montluçon	Douai, Bruay Troyes, Bel- fort St-Quentin Nantes Boulogne Mulhouse	Thionville Hagondange Longwy Béthune								
C			Calais Armentières Montbéliard Lens Forbach								
D	Rouen Le Havre	Reims Annecy		Cherbourg, Nantes Orléans, Lim- oges Valence La Rochelle Bourges, Nevers Chartres, Angers Châteauroux Chalon s/Saône Angoulême	Caen Amiens Charleville			Avignon Tarbes			
E					Nancy, Arras Clermont-Fd. Besançon Colmar, Melun Chalons s/ Marne	Lyon Grenoble					
F				St-Nazaire				Sète		Vichy	
G					Strasbourg Dijon		Rennes Montpellier Poitiers				Paris
H				Tours Niort	Metz		Toulouse Aix-en-P.	Bordeaux, Pau Nîmes St-Brieuc Chambéry Périgueux Quimper Albi, Agen	Brest Lorient		
I								Marseille Bayonne Perpignan	Toulon	Menton Nice Cannes	

GRAPHIQUE 2

La répartition géographique des groupes et classes Typologie obtenue à partir de la classification hiérarchique



Source : L'espace géographique, n° 4, 1976.

De façon très grossière, on peut interpréter ainsi la typologie empirique des villes de D. Pumain dans les termes de la typologie régionale théorique exprimée plus haut.

- Le groupe IV est évidemment le type régional I.
- Le groupe I figure essentiellement dans les régions de type II.
- Le groupe II recouvre à la fois :
 - la classe e : les villes plus administratives et commerciales (dans la division intrarégionale des fonctions) des régions de type II ;
 - la classe d : les villes des régions « intégrées » (type III) ;
 - la classe f : la (seule) métropole superrégionale Lyon-Grenoble.
- Le groupe III recouvre à la fois :
 - la classe b : les villes des régions de type IV (non intégrées), différentes de la classe II en ce que le tertiaire archaïque y domine le secteur moderne ;
 - la classe g : les (potentiels) « centres de circuits de branches ».

Les classes i (ports militaires) et j (stations thermales et balnéaires) sont anecdotiques.

3. La structure des établissements

Pour fonder à présent notre interprétation théorique de la différenciation géographique, il nous faut étudier le lien entre la structure des emplois des établissements productifs (en fait : industriels) et la localisation ; et cela, tant en statique (ce qui ne fera que redoubler les constats au niveau des régions et des agglomérations) qu'en dynamique (ce qui aura l'avantage de confirmer la mise en place de la division interrégionale liée à la phase d'intégration).

a) LE « SECONDAIRE DU SECONDAIRE »

L'étude de Michel Gaspard (24) montre que l'activité d'un établissement (sa place dans la division en branches) est le principal déterminant (à 40 % de la variance) de la structure de ses emplois directement liés au processus productif (manœuvres, OS, OP, techniciens). Surtout, la nature de cette activité détermine très fortement (à 85 % pour les OS) la proportion de femmes dans ces catégories d'emplois.

Cela n'a rien de surprenant. On peut supposer qu'il existe dans chaque branche un processus productif social moyen qui s'impose comme norme ; ce processus s'accompagne d'une grille assez rigide de qualifications productives (25). D'autre part, le lien entre la féminisation, la profession et la qualification est connu (voir plus haut).

(24) Michel GASPARD, « Comment se déterminent les structures d'emplois des établissements industriels ? » *Economie et statistique*, n° 67, mai 1975.

(25) Le biais statistique lié à la déclaration des qualifications par les employeurs renforce ce trait, puisque les grilles de qualification nominale se déterminent en général au niveau de la branche.

A un stade de l'industrie où la disjonction spatiale des divers moments du processus productif n'est guère avancé, la branche conditionne donc la structure des emplois productifs d'un établissement. Pour montrer la tendance, il faudrait pouvoir isoler le type d'établissement mis en place avec la phase de l'intégration interrégionale : celle où des grandes entreprises mettent en place des « circuits de branche » entre établissements à qualifications variées.

Ce travail est fait dans l'enquête de M. Hannoun et Ph. Templé (26). Cette enquête porte sur 452 établissements de plus de 100 personnes, créés entre 1960 et 1970.

En ce qui concerne les raisons données du choix de leur localisation, le facteur qui apparaît comme le plus déterminant à l'époque du choix de la localisation est celui de la facilité de recrutement de la main-d'œuvre, pour lequel le taux de réponse atteint 80 %. Dans 146 cas, son influence est déclarée forte, et, dans 187 cas, elle est considérée comme moyenne.

Le facteur qui intervient en second renforce le premier en le précisant : on recherche surtout une main-d'œuvre d'ouvriers spécialisés et de manœuvres. Dans 114 cas, ce second facteur a eu une forte influence et, dans 163 cas, une influence moyenne sur le choix de la localisation. La recherche d'ouvriers professionnels joue un rôle beaucoup plus faible, mais non négligeable, puisqu'elle a été moyenne dans 134 cas et forte dans 41 cas.

Les possibilités de sous-traitance et l'existence de services aux entreprises sont des thèmes en relation avec les modalités d'intégration des nouveaux établissements au sein de la zone d'implantation. Les entreprises semblent assez peu sensibles à ces deux facteurs dont l'importance est soulignée par ailleurs par les autorités locales de certaines régions.

Il en est de même pour le facteur « environnement attractif pour les cadres », qui ne semble pas jouer un rôle déterminant dans le choix de la localisation. Ce facteur de localisation est cependant censé prendre d'autant plus d'importance que l'activité de la nouvelle unité de production est une activité à haut degré d'élaboration requérant de la main-d'œuvre très qualifiée (centre de recherche, par exemple).

Quoi qu'il en soit, le décalage entre le niveau moyen de la structure des emplois et la structure des emplois des nouveaux établissements est particulièrement net. Le tableau 6 révèle une différence caractéristique dans la structure des emplois : malgré une quantité non négligeable de contre-exemples, les nouveaux établissements créés, correspondant au déploiement industriel des années 60, sont principalement des établissements de montage nettement moins qualifiés que la moyenne. La diffusion de l'industrialisation se fait dans les régions de type III, et elle se fait sur la base d'une faible qualification de la main-d'œuvre. Résultat qui recoupe tout à fait ceux du recensement général et des recensements régionaux, et qui est bien connu de la DATAR.

b) LE « TERTIAIRE DU SECONDAIRE »

Dès lors, nous pouvons revenir à l'étude de Michel Gaspard pour considérer l'autre volet de la structure des établissements, volet qui n'est pas expliqué par l'activité principale de l'établissement : tout ce qui concerne le « tertiaire interne », cadres supérieurs, techniciens et employés (le cas des techniciens étant mixte).

(26) Michel HANNOUN et Philippe TEMPLE, « Les facteurs de création et de la localisation des nouvelles unités de production », *Economie et statistique*, n° 68, juin 1975.

TABLEAU 6

Comparaison de la structure de l'emploi des établissements nouveaux avec la structure moyenne de la branche

Secteurs	Nombre d'établissements où le pourcentage du personnel de la catégorie est égal (=), supérieur (>) ou inférieur (<) à celui de la branche																	
	Ouvriers spécialisés (OS)			Ouvriers professionnels (OP)			Agents de maîtrise et contremaîtres			Techniciens et agents techniques			Employés administratifs et commerciaux			Ingénieurs et cadres		
	=	>	<	=	>	<	=	>	<	=	>	<	=	>	<	=	>	<
Industries agricoles et alimentaires	3	17	8	2	12	14	7	18	3	0	2	26	2	1	25	5	4	19
Matériaux de construction	2	7	7	3	8	5	3	8	5	2	6	8	0	5	11	4	1	11
Sidérurgie	0	2	1	1	1	1	1	2	0	0	1	2	1	0	2	2	1	0
Minerais et métaux non ferreux ..	0	2	0	1	0	1	0	1	1	0	0	2	0	1	1	0	1	1
Transformation et travail des métaux	3	19	9	4	7	20	4	19	8	2	8	21	6	4	21	4	6	21
Construction mécanique	10	29	33	7	32	33	11	42	18	8	21	43	5	19	47	2	20	50
Construction électrique	2	25	11	5	10	23	5	17	16	4	9	25	3	7	28	2	8	28
Automobile	4	24	9	2	10	25	10	22	5	1	4	32	3	9	25	5	11	21
Constructions navales, aéronautiques, armement	1	3	4	2	1	3	0	2	4	0	4	2	3	2	1	0	3	3
Chimie	1	13	18	0	17	15	3	25	5	0	7	26	1	8	25	2	10	22
Textile	0	17	5	0	2	20	1	8	12	6	7	8	3	4	15	5	8	9
Habillement	0	33	4	3	6	29	8	23	7	3	9	25	2	7	28	9	11	18
Cuir	0	11	1	1	0	11	1	6	5	0	2	10	1	3	8	3	2	7
Bois	1	11	9	1	7	13	5	11	5	2	10	10	4	4	13	2	7	12
Papier, carton	4	11	6	2	6	13	1	15	5	1	4	14	0	6	15	4	10	7
Presse, édition	0	8	3	2	2	7	2	5	4	0	5	6	0	4	7	1	1	9
Divers	6	15	2	4	9	10	6	9	8	5	2	16	4	5	14	4	9	10
Total	37	247	130	40	130	243	68	233	111	34	101	276	38	89	286	54	113	248

NOTA. — Pour l'égalité, on a admis une marge de tolérance de 10 % en deçà et au-delà de la valeur moyenne tirée de l'enquête « Structure des emplois ».

Une analyse factorielle montre que ces établissements se concentrent quant à la structure de ces emplois, selon un axe de « tertiarisation » de leur département, expliquant 52 % de la variance, qui (nous citons M. Gaspard) « ordonne les départements en fonction des proportions de cadres, de techniciens et d'employés en activité dans les industries de ces départements. A l'extrémité de cette échelle se situe la Région parisienne, où les établissements emploient des proportions très élevées de cadres et d'employés (surtout à Paris), ainsi que de techniciens (surtout dans la banlieue parisienne). Viennent ensuite quelques départements dont la ville principale est un pôle de développement régional important (Lyon, Marseille, Toulouse, Bordeaux...), puis des départements assez ou très industrialisés où les emplois sont de 70 à 75 % des emplois ouvriers (Loire, Nord, Seine-Maritime, etc.). Se placent enfin à l'autre extrémité de cette échelle des départements essentiellement agricoles et ruraux, où 80 % ou plus des emplois industriels sont des emplois ouvriers (tableau 7).

Deux phénomènes distincts se superposent pour expliquer ce résultat :

— les industries à technologie en évolution rapide ou à fonctions « tertiaires » développées se concentrent dans les zones urbaines, où les filières de formation sont abondantes et où les marchés de la main-d'œuvre qualifiée ou « tertiaire » (cadres, techniciens, employés) sont vastes...

— (et surtout) les entreprises industrielles, quelle que soit leur activité principale, concentrent leurs fonctions « tertiaires » (administratives, juridiques, financières, commerciales, et aussi « techniques » (laboratoires, bureaux d'études...) dans les grandes villes et les pôles de développement régional, pour les raisons évoquées plus haut, ce fait étant évidemment lié à la centralisation à Paris et dans quelques pôles régionaux de la vie « tertiaire » des entreprises : prise de décisions, relations financières, administratives et commerciales. Symétriquement, la plupart des départements de province accueillent seulement les établissements producteurs des grandes entreprises, ou de petites entreprises qui n'offrent que des proportions très réduites d'emplois « tertiaires ». Le tableau 8 donne une mesure de ce phénomène en décrivant la répartition par fonction des effectifs employés dans les établissements industriels de départements que présente le tableau 7. »

Du tableau 8 résultent quelques remarques importantes.

● Les parts des fonctions d'encadrement de la force de travail sont peu différenciées, de même que celles des fonctions de manutention. Si l'on peut diviser spatialement le travail, il faut partout l'encadrer... et faire circuler les produits du travail.

● Le « tertiaire interne » lié au processus de travail (produit de la dissociation du travail intellectuel et du travail manuel) ne se développe que dans un certain type de région (qui exclut, dans le cas présent, même le Nord), mais ne se limite pas à la Région parisienne ; en revanche, le « tertiaire interne » lié à la circulation du capital ne se développe vraiment qu'en Région parisienne, et surtout à Paris.

Nous examinerons plus loin la validité de cette remarque, quand nous ne nous cantonnerons plus au « tertiaire du secondaire ».

Reste ce résultat essentiel : à l'intérieur des circuits des branches, la division du travail concentre les emplois tertiaires dans la Région pari-

TABLEAU 7

**Les emplois ouvriers et « cols blancs »
dans quelques départements caractéristiques**

	En %			
	Cadres supérieurs	Techniciens	Employés	Ouvriers qualifiés, ouvriers spécialisés et manœuvres
Dordogne	2	3	6	85
Nord	3	5	8	76
Bouches-du-Rhône	5	10	13	62
Hauts-de-Seine ..	9	16	16	51
Paris	10	14	25	40
Fance entière	4	8	11	69

TABLEAU 8

**Répartition par fonctions des effectifs de l'industrie
dans quelques départements caractéristiques**

	En %							
	Production	Organisation, gestion encadrement du personnel et de la production	Fonction technique (études, recherches, essais, contrôles, laboratoires)	Administration, finance, traitement de l'information	Manutention, magasinage, conditionnement	Fonction commerciale (distribution, marketing, relations publiques)	Autres	Total
Dordogne	79	5	2	7	6	1	0	100
Nord	70	7	4	9	8	2	0	100
Bouches-du-Rhône	59	8	10	12	7	3	1	100
Hauts-de-Seine ..	43	7	14	20	7	8	1	100
Paris	32	4	6	32	8	17	1	100
Ensemble	65	8	5	11	7	3	1	100

Source : Economie et statistique, n° 67, mai 1975.

sienne et, dans une bien moindre mesure (que nous étudierons plus loin), dans un certain type de métropole, alors qu'elle crée des emplois industriels déqualifiés dans les régions périphériques ou en reconversion.

Il faut observer que c'est une loi générale : M. Gaspard montre, en croisant la branche et la localisation, que « l'influence de la localisation sur les proportions d'employés, de techniciens, de cadres supérieurs employés par un établissement est largement indépendante de l'activité principale de ce dernier : ceci signifie que ces proportions varient sensiblement de la même façon pour toutes les activités quand on passe d'un département à un autre.

Cette conclusion ne fait que préciser les résultats issus de l'analyse des structures d'emplois industriels par département : la centralisation dans la Région parisienne et quelques pôles régionaux des fonctions « techniques » et surtout « tertiaires » de l'industrie concerne toutes les activités à peu près uniformément... »

4. Pôles directionnels et circuits localisés

Nous venons de vérifier que la mise en place d'une division régionale du travail au sein des firmes, avec une spécialisation entre établissements, tendait à concentrer les emplois tertiaires dans quelques grandes villes et les emplois déqualifiés d'ouvriers dans les bassins de main-d'œuvre. Il nous reste à identifier dans ce fait le rapport social proprement capitaliste : le rapport de domination de certaines régions sur d'autres à partir du processus de mise en valeur du capital dans un cadre inter-régional.

Pour ce faire, prenons pour critère, avec Vincent Briquel (27), l'appartenance des établissements (pondérés par leurs effectifs) à des firmes dont le siège se trouve dans une autre région. On détermine ainsi une répartition des régions de province en trois groupes selon leur coefficient de dépendance (part de l'emploi industriel régional dépendant d'entreprises extra-régionales) (28).

« En premier lieu, l'ensemble des régions du Bassin parisien, sauf la Champagne. Les coefficients de dépendance y prennent des valeurs élevées, tant pour l'industrie que pour chaque groupe d'activité. Ceci traduit le fait que la déconcentration des entreprises parisiennes s'est effectuée naturellement dans les régions proches, en diminuant d'autant le poids des entreprises locales qui se limite à environ 30 à 40 % de l'emploi industriel de chacune de ces régions.

En second lieu, un groupe plus important de régions : la Champagne, le Nord, la Lorraine, la Franche-Comté, les régions de l'Ouest, le Midi-Pyrénées, l'Auvergne et la Provence - Côte d'Azur - Corse. La dépendance de ces régions est plus atténuée, puisque les entreprises locales y em-

(27) Vincent BRIQUEL, « Dépendance et domination économiques Interrégionales », *Economie et statistique* n° 80, juillet-août 1976. L'étude a pour base statistique l'enquête annuelle d'entreprise réalisée en 1971 du ministère de l'Industrie. Elle porte donc sur « l'industrie proprement dite » (hors BTP, IAA, énergie, etc...) et les entreprises de plus de 100 salariés.

(28) V. BRIQUEL constate que si l'on prend comme critère les flux d'investissements (au lieu des effectifs), les coefficients sont encore renforcés (l'investissement par salarié étant plus fort dans le cas des entreprises multirégionales).

plioient entre la moitié et les deux tiers des salariés des établissements industriels. Ce groupe comprend des régions à tissu industriel dense ou traditionnel, comme le Nord, la Lorraine et dans une moindre mesure la Champagne dont le développement a longtemps été le fait d'entreprises locales. Il comprend également des régions qui, comme celles de l'Ouest, le Midi-Pyrénées et même la Franche-Comté, ont un tissu industriel parfois assez peu dense, comportant à la fois des activités traditionnelles relevant d'entreprises locales et quelques activités particulières dépendant d'entreprises qui étaient au départ (ou sont devenues) extérieures à ces régions.

Le dernier groupe est composé de l'Alsace, l'Aquitaine, le Limousin, la région Rhône-Alpes et le Languedoc. Les entreprises extérieures à ces régions y emploient moins de 35 % des salariés de leurs établissements industriels. La puissance économique de la région Rhône-Alpes explique le faible degré de dépendance de cette région, notamment du fait de sa forte densité de sièges sociaux pour une région de province. Le cas de l'Alsace est assez particulier : tant pour des raisons historiques que de par ses traditions industrielles, cette région est restée assez peu ouverte aux entreprises françaises extra-régionales. Par contre, le poids des entreprises étrangères qui s'y sont implantées n'y est pas négligeable. Enfin, la faible dépendance de l'Aquitaine, du Limousin et du Languedoc tient en tout premier lieu à la faible densité de leur tissu industriel, constitué surtout par des entreprises locales. »

D'où dépendent des travailleurs de ces régions dominées ? De la Région parisienne, évidemment. En moyenne, 44 % de l'emploi industriel de province est « extrêmement dominé » et le poids des entreprises dirigées de la Région parisienne approche à lui seul 40 %.

Existe-t-il un autre pôle de domination ? Il en existe un petit et un seul : la région Rhône-Alpes. Pour s'en rendre compte, il faut construire les « tableaux de rayonnement » [nombre d'emplois (29) commandés à l'extérieur de la région par les sièges de cette région]. On constate alors que si l'Île-de-France commande 1 326 000 emplois extra-régionaux, le Rhône-Alpes en commande 32 000 (quarante fois moins), la Lorraine et l'Auvergne 19 000, le Nord 17 000, les Pays de la Loire 16 000, puis on tombe à moins de 7 000. Mais on constate que « l'influence » des Pays de la Loire est limitée à ses voisins immédiats (inadéquation du découpage administratif), celle de la Lorraine à une branche, celle de l'Auvergne, pratiquement, à une firme. Seule la région Rhône-Alpes a un « pouvoir de rayonnement » portant sur toutes les régions, et même décelable en Région parisienne, mais, bien entendu, surtout dans le Sud de la France.

La région lyonnaise est donc la seule que l'on puisse qualifier de « métropole superrégionale », c'est-à-dire occupant une place de « commandement délégué » entre la Région parisienne et les autres régions (30). Peut-on, en revanche, repérer des régions dominées mais disposant des places dominantes dans le processus productif d'au moins une branche ? Existe-t-il des « circuits de branche » centrés en province ? Nous verrons que cela n'est sensible que pour l'aérospatiale toulousaine.

(29) Cette fois, et contrairement à ce que fait l'auteur, il n'y a aucun intérêt à ramener ce nombre à la population de la région elle-même, mais à la population de l'extérieur — ou au total de la population « extérieurement dominée ».

(30) L'appréciation qualitative de l'affirmation de ce rôle de la région lyonnaise est très délicate. Peut-on parler « d'émergence » de la région lyonnaise, ou plutôt de « résorption » (en pôle relativement autonome) d'un pôle autrefois indépendant ? Les remous causés par le transfert à Paris du siège social devenu commun à Berliet et Saviem me font plutôt pencher vers la seconde interprétation. Même si la gestion des banques et des grandes entreprises est très déconcentrée (voir décentralisée) à Lyon, on parlera de moins en moins de « grande banque » ou « de grand patronat lyonnais ».

C - EN CONCLUSION : « RETARD » ou « POLARISATION » ?

Les éléments de vérification avancés ne démentent pas et précisent l'esquisse théorique. Nous voyons avec une particulière netteté se dessiner une polarisation de l'espace français du point de vue de la composition socio-professionnelle. Cette polarisation est reproduite et approfondie par le développement du capital monopoliste, repéré à travers la mise en place des nouveaux processus productifs. Nous pouvons directement dresser le constat des conséquences en ce qui concerne le tertiaire « interne », le tertiaire du secondaire : développement du tertiaire directionnel dans certains départements en opposition à tous les autres où se développent des emplois manuels.

Nous pouvons en tirer une conséquence plus générale sur les autres types de tertiaire :

- le secteur tertiaire **autonomisé**, pour autant qu'il remplit les mêmes fonctions dans la mise en valeur des capitaux (activités financières, services aux entreprises), obéit sans doute aux mêmes lois que le tertiaire interne ;
- le tertiaire **public** et le tertiaire **induit** (service aux particuliers, commerce) doivent être mieux répartis quantitativement (en ce qui concerne la densité dans la population active), mais tout aussi hiérarchisés.

En ce qui concerne l'enseignement, par exemple, on peut supposer que les universitaires sont là où sont les cadres et professions libérales, de même les commerces y sont sans doute plus luxueux, etc.

Sans anticiper, nous pouvons d'ores et déjà placer nos investigations ultérieures sous un éclairage bien précis, qui peut s'inscrire en faux contre deux thèses jumelles sur le développement, concernant l'une le tertiaire, l'autre les rapports interrégionaux. La première (en schématisant, celle de Colin Clark) verrait les « Ages » des trois secteurs se succéder dans le temps, l'humanité accédant à une société tertiaire ou post-industrielle. La seconde (en schématisant, celle de Walter Rostow) verrait les histoires du développement de chaque société localisée (nation ou région) comme devant suivre le même itinéraire, mais simplement décalées dans le temps de leur « décollage ». En croisant ces deux conceptions, on arrive ainsi à la thèse apparemment séduisante selon laquelle les régions les plus avancées dans la tertiarisation ne feraient que précéder les régions en voie de développement qui, elles, n'en seraient qu'au stade de l'industrialisation.

C'est précisément l'interprétation que semble donner des faits Bruno Durieux dans un article au titre pourtant significatif : « La décentralisation des emplois est surtout le fait de l'industrie » (31).

Cet article enregistre la mutation qu'a connue la France à la fin des années 50, laquelle marque le passage de « l'articulation externe » à « l'intégration ».

Si, de 1954 à 1962, seules les régions parisiennes, Rhône-Alpes et Provence-Côte d'Azur augmentaient leur poids relatif de salariés, la tendance s'est nettement inversée depuis et toutes les « petites » régions croissent en part relative au détriment de la Région parisienne, du moins en ce qui

(31) Article de Bruno DURIEUX, in *Economie et statistique*, n° 62, décembre 1974.

concerne l'emploi industriel (Rhône-Alpes se maintenant). Mais, si la part du tertiaire en Région parisienne régresse aussi, ce n'est pas cette fois au bénéfice de ces « petites régions » en décollage industriel qui, elles, stagnent ou régressent aussi, sauf quand elles ont une composante touristique (voir les graphiques 3). A ces faits, l'auteur avance deux explications contradictoires :

a) LA THESE DE L'HOMOGENETIE PREALABLE

« La meilleure répartition géographique de l'emploi tertiaire paraît devoir expliquer en partie la lenteur de la décentralisation tertiaire. Par exemple, la Bretagne, dont on a vu que le poids industriel progresse sensiblement depuis 1962, n'a pas augmenté sa part de l'emploi tertiaire, mais celle-ci y est plus élevée... L'explication vaut, en sens contraire, pour le Nord et la Lorraine dont les poids tertiaires ne diminuent pas tandis que leurs poids industriels s'affaiblissent nettement ».

Cette explication ne résiste pas à l'examen du tableau lui-même : le tertiaire n'est pas réparti de façon homogène initialement et certains écarts se creusent. Si elle a un sens, elle signifie tout au plus que la part du tertiaire induit (« service aux particuliers ») n'a pas de raison de changer beaucoup quand les utilisateurs passent du primaire au secondaire.

b) LA THESE DU RETARD

Celle-ci est typiquement rostowienne :

« Le retard de la décentralisation tertiaire tient aussi au processus même de la décentralisation. Il est plus facile de déplacer un établissement industriel qu'un établissement tertiaire, dans la mesure où l'activité du premier est en général moins liée à sa localisation que celle du second (...).

Si l'on admet un tel schéma, où l'industrie constituerait finalement le principal levier de la décentralisation, il va de soi que la décentralisation du tertiaire s'opère avec un décalage, difficile à chiffrer mais qui atteint certainement plusieurs années, sinon plusieurs dizaines d'années ».

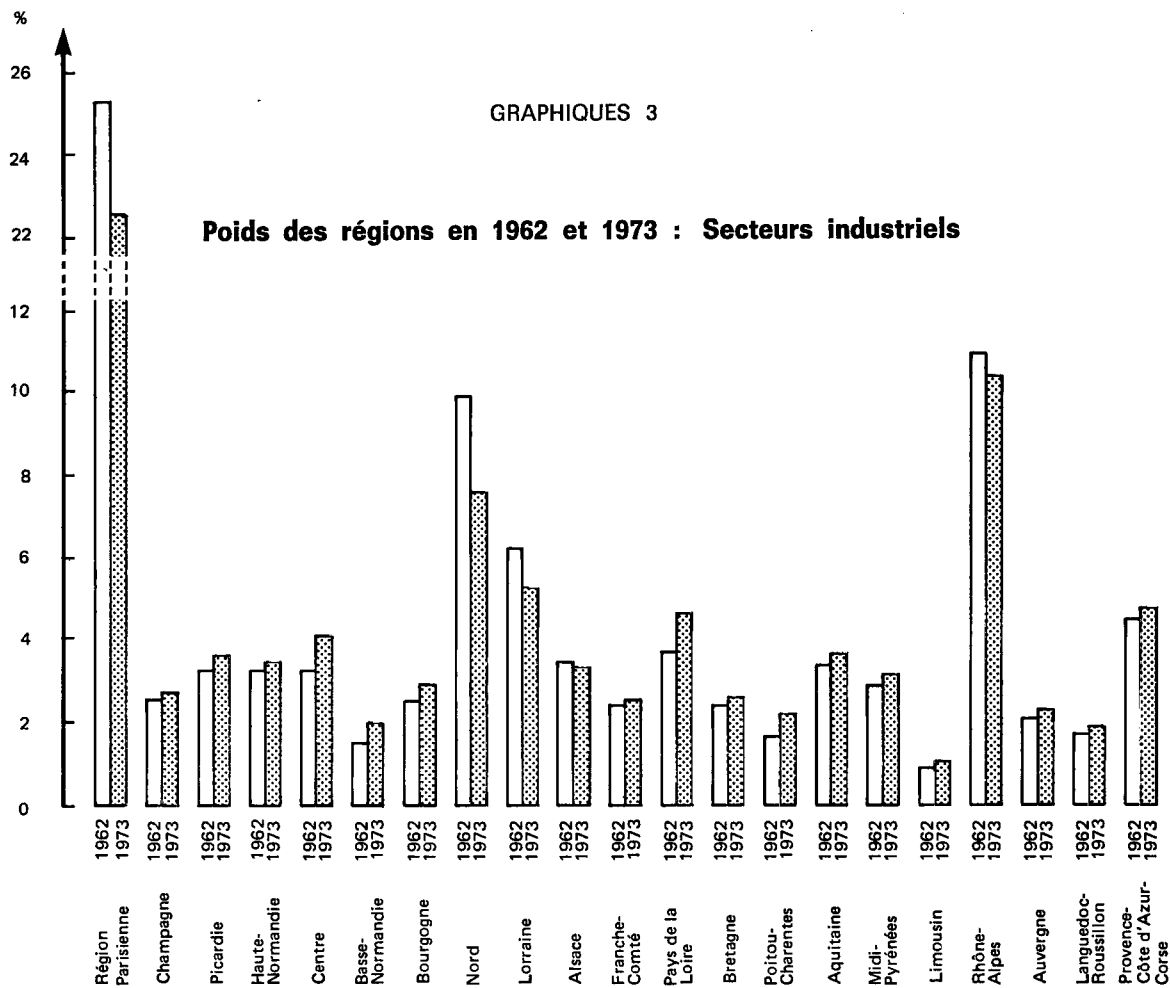
Notre analyse est tout à fait différente. Nous avons vu que, dans la division du travail à l'intérieur de la firme, le travail manuel tendait à se localiser ailleurs que le travail intellectuel. L'inégalité du développement tertiaire ne marque donc pas un retard sur le développement industriel : elle en est l'image inversée, conséquence de la même cause.

B. Durieux refuse à l'avance cette réponse :

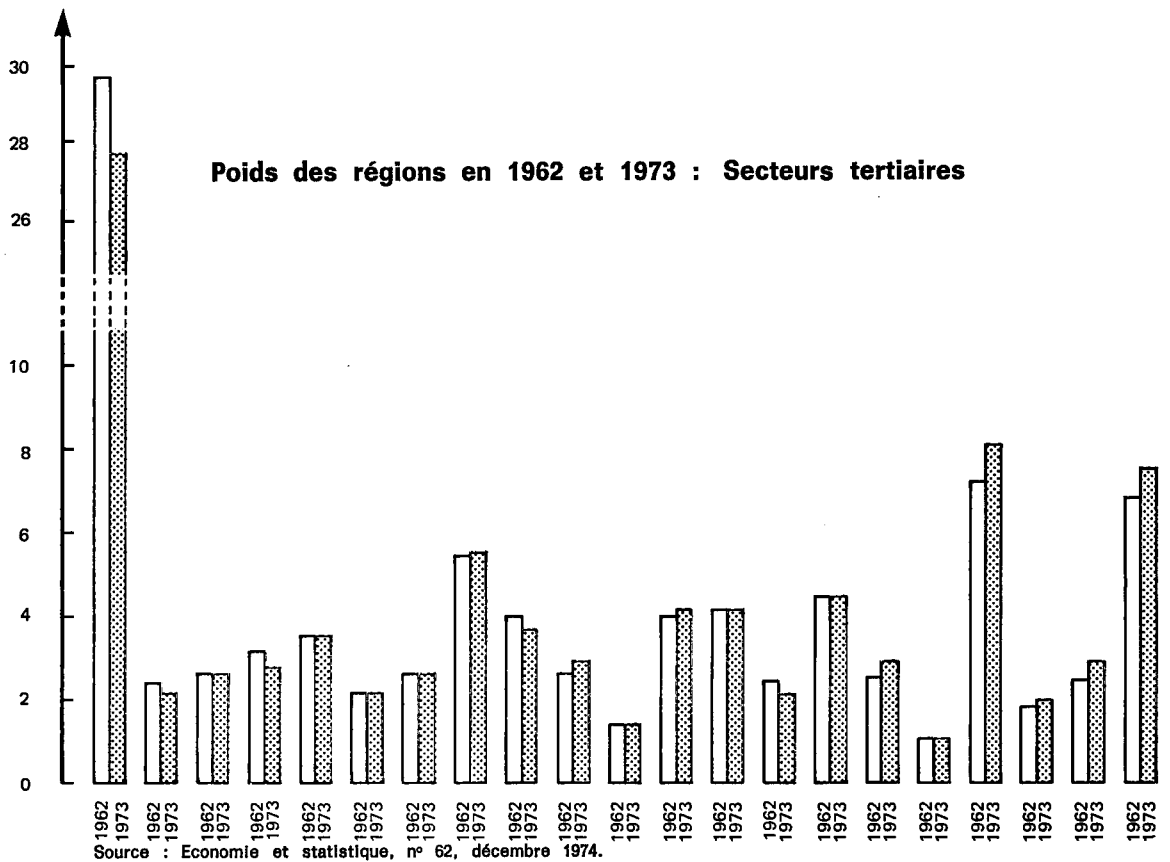
« La thèse est parfois avancée, notamment en ce qui concerne les régions de l'Ouest, que la décentralisation industrielle se réduit à l'exportation dans ces régions d'emplois peu qualifiés et peu rémunérés, tandis que les régions mieux nanties conservent et développent chez elles les activités tertiaires, et en particulier les activités tertiaires dites supérieures. On peut d'abord souligner que l'évolution de l'emploi régional ne paraît pas traduire de tendance à la division régionale du travail. Au contraire, on constatera que la spécialisation régionale semble se réduire dans toutes les régions depuis 1972 ».

GRAPHIQUES 3

Poids des régions en 1962 et 1973 : Secteurs industriels



Poids des régions en 1962 et 1973 : Secteurs tertiaires



Source : Economie et statistique, n° 62, décembre 1974.

Cet argument n'est pas du tout convaincant. La question n'est pas celle de la spécialisation régionale en termes de branches de la division sociale du travail (secteurs d'activité). Celle-ci tend en effet à diminuer, avec les particularismes locaux liés à l'ancienne articulation externe entre les régions (32). Tend à se substituer à elle une spécialisation d'une autre nature, en fonction de la mise en place des circuits de branches, spécialisation qui porte, elle, sur le type d'activité et sa qualification, et qui porte également sur tous les secteurs (ou branches), comme l'a noté M. Gaspard.

Nous allons chercher à vérifier cette thèse en étudiant de façon plus concrète le type de tertiaire qui se développe dans les différentes régions. Mais nous pouvons déjà affirmer que la « tertiarisation de la société », sœur jumelle de sa polarisation spatiale, ne saurait la contredire, sinon de façon marginale. Et nous pouvons tout de suite le prouver, de façon grossière.

Pour cela, nous allons comparer quelques régions très significatives et suivre la structure de leurs emplois tertiaires [regroupés en : cadres supérieurs et professions libérales (CS)/cadres moyens (CM)/employés (E)] de 1962 à 1975.

TABEAU 9

L'évolution de la surqualification relative

REGION	1962			1975			Surqualification relative			
	CS	CM	E	CS	CM	E	CS/E		CM/E	
							1962	1975	1962	1975
France	3,3	7,8	12,4	6,7	12,7	17,7				
Ile-de-France	4	12,4	20,8	11,3	16,9	24,0	+	10	+	24
Rhône-Alpes	7,4	7,6	11,4	6,2	12,9	17,5		0	—	7
Languedoc-Roussillon	3,7	7,3	10,2	6,2	12,0	16,1		0	+	14
Bretagne	2,2	5,1	6,3	4,8	10,7	12,9	+	8	—	1
									+	27
									+	15

L'état de la polarisation en 1975 saute aux yeux : il suffit de comparer les parts de ces différentes catégories dans la population active régionale (voir tableau 9). Elles sont toutes strictement croissantes de la Bretagne à l'Ile-de-France selon l'ordre attendu. Mesurer le mouvement de polarisation est plus délicat. D'abord, polarisation entre quoi et quoi ? Nous donnerons deux indices : entre les deux extrêmes : cadres supérieurs et employés (CS et E), et entre cadres moyens et employés (CM et E). Ensuite, il faut éliminer l'influence du mouvement général de tertiarisation (et de qualification nominale) : il suffit pour cela de rapporter chaque quotient régional au quotient national correspondant de la même

(32) Cette erreur qui consiste à réduire la « spécialisation interrégionale » à une spécialisation **entre branches** (erreur que développe B. Durieux dans son article), et à manquer ainsi la spécialisation **entre fonctions et qualifications**, est assez courante. Voir par exemple J. DUMARD et M.T. LETABLIER, « L'emploi industriel en France. Modifications spatiales et structurelles », *Cahiers du Centre d'Etudes sur l'emploi*, n° 9, P.U.F. 1976, ainsi que O. BUTTNER, L. FOUCHER, P. RANCHON, « L'emploi salarié tertiaire en France », *Cahiers du C.E.E.*, n° 10.

(33) Si on note CSI, CMI, EI les parts des trois catégories socio-professionnelles dans la population active de la région I, et CSO, CMO, EO ces parts dans la population active totale, on peut calculer pour chaque recensement les deux indices :

$$CS/EI = \left[\frac{CSI}{CSO} : \frac{EI}{EO} - 1 \right] \times 100$$

$$CM/EI = \left[\frac{CMI}{CMO} : \frac{EI}{EO} - 1 \right] \times 100$$

année. Il ne reste plus qu'à calculer les deux « indices de surqualification relative » qui mesurent l'écart à la moyenne du rapport entre la catégorie « cadres supérieurs » (ou moyens) et la catégorie « employés » (33), et à comparer ces indices du recensement de 1962 à celui de 1975.

On constate un très clair mouvement de polarisation, selon les deux indices, entre la Région parisienne (qui passe de +10 à +24) et les autres (y compris Rhône-Alpes). Restent à expliquer quelques curiosités : la stabilité de la région Languedoc-Roussillon dans un écart des qualifications moyen, la surqualification initiale de la Bretagne. Pour cela, il faut désagréger les grandes catégories socio-professionnelles. Il est connu (c'est le fondement de la thèse de « l'homogénéité préalable ») que la Bretagne, comme le Languedoc-Roussillon, étaient à l'origine surdotés d'instituteurs (CM) et de professeurs (CS) (cf. le rôle de la fonction publique et de l'émigration dans la régulation sociale régionale). C'est la caractéristique dont les effets tendent à s'effacer dans ces régions périphériques. Ainsi, la stabilité de la structure « équilibrée » du Languedoc ne doit pas faire illusion. Si on décompose la C.S.P. « cadres supérieurs », on trouve, en 1975 : 3,1 % de « professeurs et professions libérales » et 3,1 % d'« ingénieurs et cadres administratifs supérieurs ». Or, ces proportions atteignent, en Ile-de-France, respectivement 3,3 % et... 8 % !

Nous ne pouvons donc pas nous contenter d'une mesure aussi grossière du phénomène, maintenant établi, de la polarisation interrégionale des qualifications tertiaires. Nous devons maintenant procéder à une étude plus concrète.

Disparités interrégionales de l'emploi tertiaire

Pour faire le lien entre la polarisation de l'emploi tertiaire et la théorie de la polarisation interrégionale sur laquelle nous nous appuyons (théorie qui donne un rôle moteur à l'accumulation capitaliste et à l'approfondissement de la division du travail), nous sommes partis très logiquement du développement et de la localisation du tertiaire interne aux entreprises industrielles. Il nous faut maintenant prendre en compte l'ensemble des activités et des secteurs tertiaires, et affirmer, au sein même des branches tertiaires autonomes, la possibilité d'une polarisation (travail qualifié/travail déqualifié). Nous ne pouvons plus nous satisfaire de la conjecture de continuité entre le tertiaire interne et le tertiaire externe aux entreprises, car elle n'est directement justifiable que pour les fonctions de commandement des processus de travail et de mise en valeur du capital.

Pour cela, il nous faut maintenant revenir à la région, au « marché du travail » qui la caractérise, comme état, à un moment donné, de l'articulation des modes de production, c'est-à-dire ce que M. Naveau appelle le tissu social, à ses éventuelles déchirures, à ses éventuels recouvrements.

A - MUTATIONS ET RECOUVREMENTS DU TISSU REGIONAL

Appelons « tissu » social régional une combinaison de formes de productions et d'échanges, plus ou moins ouvertes sur l'extérieur, qui donne à la région son individualité. Ce tissu définit les caractéristiques socio-économiques de la région, mais aussi ses caractéristiques socio-politiques (34).

Il est clair d'abord que plusieurs tissus peuvent coexister sur le même territoire (en général : un tissu « archaïque » et un tissu « moderniste »). A chacun d'entre eux correspondent des « fonctions tertiaires » (et des emplois tertiaires), fonctions économiques bien sûr, mais aussi fonctions socio-politiques (régulation sociale). Nous verrons par exemple, dans la région lyonnaise, une superposition de deux tissus capitalistes d'âges différents (35) : celui qui correspond à l'ancienne région économique de moyennes industries autonomes, et celui qui correspond au nouveau rôle de métropole superrégionale intégrée au cadre national (ou européen) et dominée par le pôle parisien.

Mais, dans les régions de type III (les plus concernées par l'aménagement du territoire), la superposition du tissu « classique » à base agricole et du tissu moderne qui prolifère avec l'industrialisation des régions périphériques nous intéresse davantage. Quel est l'effet de cette déchirure

(34) C'est la notion de « bloc hégémonique régional ». Lire *Le Capital et son espace*, op. cit.

(35) Cf. L'étude du BERU, « L'emploi tertiaire et les régions », 1975, p. 111 et ss.

dans le tissu traditionnel ? Comment, à partir des lambeaux de l'ancien tissu, se tramera le nouveau tissu, et quel tertiaire comportera-t-il ?

On peut aller jusqu'à dire, en suivant M. Naveau, qu'il suffit en fait de l'hypothèse de la mise en place de ce nouveau processus de travail, tant ses effets sont en réalité disproportionnés avec les seuls emplois qu'il crée directement.

Car il suscite le passage des aides familiaux de l'agriculture, fils, filles ou femmes de paysans (36), du statut de main-d'œuvre de réserve « latente » au statut de réserve « flottante », de population en chômage camouflé en population active et mobile sur le marché de l'emploi.

L'effet le plus repérable est évidemment la modification de la structure de la population active : « apparition » d'un chômage déclaré (qui n'était que latent), féminisation du marché du travail, etc.

Mais plus profondément, comme le montre bien Cl. Thelot (37), le tissu social commence à se recomposer : avec le salariat, le salarié issu de la petite production marchande entre dans la société marchande, il passe d'un monde où l'on gagne peu (en monnaie) et l'on dépense peu (et ponctuellement) pour se reproduire, à un monde où l'on gagne régulièrement de l'argent et on le dépense continuellement pour se reproduire au même niveau. La structure du commerce, de la banque, doit immédiatement changer. Mais surtout l'urbanisation marque cette déchirure et la rend irréversible : ce qui était choix d'un salaire d'appoint devient nécessité, ce qui était mode de consommation occasionnel devient mode de consommation obligé.

Dès lors, le développement du « tertiaire moderne » peu qualifié est à la fois possible et nécessaire. Une population qui avait jusque-là recours aux formes archaïques de la distribution (petit commerce, marchés) offre maintenant une clientèle pour les supermarchés, mais en même temps elle lui offre le type de main-d'œuvre dont cette forme de capital commercial a besoin : des femmes sans qualification reconnue.

Nous voyons ainsi comment le processus d'industrialisation dans les régions de type III, en même temps qu'il induit l'urbanisation, induit également un processus de tertiarisation « moderne », mais de tertiarisation déqualifiée.

Comme ce type d'industrialisation a été le moteur de la mutation du capitalisme français depuis les années 60, on en retrouve la trace statistique dans toutes les études sur le marché du travail (38).

C'est d'abord le développement du « chômage structurel », en particulier féminin et jeune, surtout dans les régions où se crée ce type d'emplois industriels, que le bassin de main-d'œuvre soit à l'origine agricole ou industriel obsolescent :

(36) Il est extrêmement important de prendre garde, dans l'évaluation de ce genre de flux socio-démographique, au fait qu'un enfant né dans un mode de production mais qui va travailler dans un autre (ce qu'on peut appeler un « non-entrant » du premier mode) a, du point de vue de l'articulation, la même importance qu'un paysan adulte quittant l'agriculture (et statistiquement repérable dans le flux intersectoriel). Voir « L'exode agricole rural », de J.-F. ROYER, *Economie et statistique*, n° 79, juin 1976.

(37) Claude THELOT, « Le fonctionnement du marché de l'emploi : l'exemple des Pays de la Loire », *Economie et statistique*, n° 69, juillet-août 1975.

(38) Voir notamment la synthèse de Robert SALAIS, « Analyse des mécanismes de détermination du chômage », *Economie et statistique* n° 93, octobre 1977.

« Ne voit-on pas apparaître un mécanisme tel que les mouvements de l'emploi créent du chômage aux deux extrêmes, en mettant en chômage des actifs se reclassant difficilement dans les emplois nouveaux et en attirant sur le marché du travail de nouvelles catégories d'actifs adaptés aux emplois créés, mais en nombre supérieur à celui des emplois ? » (39).

TABEAU 10

Echanges du chômage avec les secteurs

Moyenne 1968-1973 (les deux sexes)

Secteurs	Sorties du chômage		Mises en chômage	
	(milliers)	(en % des effectifs du secteur au 1-1-1971)	(milliers)	(en % des effectifs du secteur au 1-1-1971)
Agriculture	10	0,4	8	0,3
Biens de consommation	38	1,5	35	1,4
Biens intermédiaires	22	1,0	19	0,9
Biens d'équipement	15	1,1	15	1,1
BTP	26	1,3	29	1,5
Transports	8	1,0	5	0,6
Services	49	1,6	42	1,3
Commerces	35	1,4	32	1,3
Institutions financières, administrations	27	0,9	16	0,5
Services domestiques	13	2,7	9	1,9

Les pourcentages sont calculés sur les effectifs du secteur au 1^{er} janvier 1971 parce que cette date se situe au milieu de la période étudiée.

Source : Economie et statistique, n° 75, février 1976.

Mais c'est aussi le rôle de « plaque tournante » du commerce et des services (avec le B.T.P. et les industries de consommation) dans les rapports entre le chômage et l'emploi : ces secteurs alimentent et à la fois résorbent, intensément, le chômage (40).

La tertiarisation des régions périphériques risque donc bien de se traduire par l'existence et la formation d'une masse « flottante » de main-d'œuvre et non par l'accès à la « société post-industrielle ».

B - TYPOLOGIE REGIONALE ET DESTIN TERTIAIRE : ELEMENTS DE VERIFICATION

Nous disposons donc maintenant d'une théorie de la polarisation spatiale étendue à certains emplois tertiaires (en gros : le tertiaire interne et le tertiaire dissocié le plus « proche »), et d'autre part d'une compréhension plus directe du lien entre type d'industrialisation régionale et type de tertiaire régional. Nous pouvons donc ébaucher quelques hypothèses sur le « destin » tertiaire des différentes régions, dans l'absolu et dans le rapport des unes aux autres.

(39) Françoise EYMARD-DUVERNAY et Robert SALAIS, « Une analyse des liens entre l'emploi et le chômage », *Economie et statistique*, n° 69, juillet-août 1975.

(40) Voir tableau 10 tiré de Michel Castellan, « Comptes socio-démographiques : l'exemple des emplois et de la mobilité intersectorielle », *Economie et statistique*, n° 75, février 1976. Cet article montre notamment qu'il est faux de dire que les jeunes refusent l'emploi secondaire : la structure des premiers emplois est proportionnelle à la structure sectorielle existante.

En ce qui concerne la vérification de ces hypothèses, la difficulté fondamentale réside dans l'impossibilité de croiser : région×secteur×qualification-statut×temps :

- les enquêtes « Emploi » réalisent un sondage trop grossier chaque année ;
- les enquêtes « Structure des emplois » permettent le croisement « région×secteur×qualification », mais leur instabilité interdit la comparaison d'année en année (41) ;
- les recensements de 1962 et 1968 n'ont pas utilisé la même nomenclature du tertiaire (NAP en 38 secteurs) qu'en 1975.

Nous nous appuyerons donc essentiellement sur deux coupes synchroniques. La première est l'étude du BERU, réalisée à partir de l'enquête « structure des emplois » de 1972. Bien que cette enquête introduise un double biais (elle se limite aux salariés des entreprises de plus de 10 personnes et elle ne prend pas en compte le secteur public), la très bonne qualité du travail du BERU invite à reprendre sa démarche, quitte à l'actualiser à partir des résultats du recensement de 1975 (qui ne présentent pas ce double biais).

C'est ce que nous ferons en utilisant les tableaux régionaux qui réalisent un croisement de la qualification et du secteur (42).

Les secteurs sont ceux de la nomenclature en 38 postes, qui est tout à fait rationnelle pour notre étude (tableau 11).

Les qualifications sont celles de la nomenclature DPJ.

Cette nomenclature a été mise au point pour évaluer les métiers selon leur qualification, dans le cadre des études projectives d'offre et demande d'emplois par profession pour la fin du VII^e Plan. Laissons la parole à deux de ses utilisateurs pour en commenter les avantages et les inconvénients (43) :

« A chaque poste du code il faut pouvoir faire correspondre une formation « normalement » exigée pour tenir cet emploi. La correspondance est bien souvent délicate à établir ; si à un poste d'ouvrier qualifié il est naturel d'associer le C.A.P. ou le B.E.P. de la même spécialité, il est, par contre, difficile d'affecter un niveau et une spécialité de formation au métier d'épicier installé à son compte, pour ne citer qu'un exemple. Même lorsqu'elle est possible, la correspondance établie reste théorique : tous les ouvriers qualifiés n'ont pas un C.A.P. et tous les actifs ayant un C.A.P. d'une spécialité industrielle n'ont pas des emplois d'ouvriers qualifiés. C'est pourquoi il a été nécessaire d'introduire certaines conventions dans les cas litigieux. Ainsi les artisans et commerçants ont été considérés comme qualifiés (au moins le niveau du C.A.P.) ; les commerçants occupant trois salariés ou plus ont été, en général, classés avec les cadres moyens ; les vendeurs salariés, dont le niveau de qualification n'est pas connu à l'enquête « emploi », ont été ventilés entre qualifiés et non qualifiés en utilisant des clés de répartition tirées de l'enquête « structure des emplois ».

Ce document de base nous a servi de fil conducteur. Nous avons évalué d'abord (tableau 12) la structure par branches des activités régionales (regroupées en primaire, secondaire, tertiaire : il s'agit bien entendu du tertiaire externe). Dans le secteur secondaire, nous avons évalué la part

(41) Cf. l'annexe de l'étude du BERU déjà citée (35).

(42) Recensement général de la population 1975. Sondage au 1/5. Tableau PA 30/C. Niveau géographique : région. Population active ayant un emploi, par sexe et profession, selon l'activité économique (I.N.S.E.E.).

(43) Michel CEZARD et Alain GOY, « L'offre d'emploi par profession », *Economie et statistique*, n° 81-82, septembre-octobre 1976.

TABLEAU 11

Les nomenclatures N.A.P. et D.P.J.

NAP	
Primaire	01 - Agriculture, sylviculture, pêche
Secondaire	AA } 02 - Industries de la viande et du lait 03 - Autres industries agricoles et alimentaires 04 - Combustibles minéraux solides, cokéfaction 05 - Pétrole et gaz naturel 06 - Electricité, gaz et eau 07 - Minerais et métaux ferreux Intermédiaires } 08 - Minerais et métaux non ferreux 09 - Matériaux de construction, minéraux divers 10 - Industrie du verre 11 - Chimie de base, fibres artificielles et synthétiques 12 - Parachimie, industrie pharmaceutique 13 - Fonderie et travail des métaux 14 - Construction mécanique Equipement } 15 - Construction électrique et électronique 16 - Automobiles et autres matériels de transport terriens 17 - Construction navale et aéronautique, armement 18 - Textiles et articles d'habillement 19 - Cuirs et articles en cuir, chaussures Consommation } 20 - Bois, meubles, industries diverses 21 - Industries du papier et du carton 22 - Imprimerie presse, édition E } 23 - Caoutchouc et matières plastiques BTP } 24 - Bâtiment, génie civil et agricole
Tertiaire	Com } 25 - Commerce de gros alimentaire 26 - Commerce de gros non alimentaire 27 - Commerce de détail alimentaire 28 - Commerce de détail non alimentaire S. Part. } 29 - Réparation et commerce de l'automobile 30 - Hôtels, cafés, restaurants T.T. } 31 - Transports 32 - Télécommunications et postes S Ent } 33 - Services marchands rendus aux entreprises S Part } 34 - Services marchands rendus aux particuliers 35 - Location et crédit bail immobilier Fin } 36 - Assurances 37 - Organismes financiers Fin } 38 - Services non marchands NM }
DPJ	
1 - Métiers primaires (agriculteurs, etc...) 2 - Ingénieurs, architectes, scientifiques 3 - Techniciens, petits entrepreneurs, dessinateurs industriels et du bâtiment 4 - Agents de maîtrise, ouvriers qualifiés et artisans 5 - Ouvriers spécialisés et manœuvres 6 - Cadres administratifs supérieurs, professeurs, professions libérales, officiers 7 - Cadres moyens administratifs, techniciens, professions para-médicales, instituteurs, artistes, personnel de cultes 8 - Employés administratifs, métiers qualifiés, armée, police, douane, pompiers 9 - Employés et métiers non qualifiés	

TABLEAU 12

Structure des activités économiques et qualification des « cols blancs »

REGIONS	France	Province	Rég. Par.	Rh-Alpes	Nord P.C.	Alsace	Centre	Bretagne	Midi-Pyr.	Lang. Rous.	Prov. C.A.
Primaire	10,1	12,7	0,9	7,4	5,6	4,9	13,4	23,2	18,9	16,4	6,7
Secondaire	38,5	39,2	36,2	44,0	48,3	46,6	40,1	29,1	32,1	28,1	31,7
dont : E	10,4	9,6	13,1	12,2	8,4	13,3	13,0	6,7	5,9	2,6	6,1
I	8,7	9,1	7,1	11,2	15,7	9,8	7,7	3,2	6,5	6,2	6,6
C	7,6	7,9	6,1	10,0	12,9	11,0	7,0	4,3	7,6	4,9	3,6
AA	2,9	3,2	1,8	2,4	3,6	3,6	2,8	4,4	2,5	2,7	2,8
B	9,1	9,4	8,1	9,2	7,7	9,0	9,7	10,5	9,5	11,8	12,5
E/S	26,9	24,5	36,2	27,2	17,5	28,4	32,3	22,9	18,4	9,2	19,2
Tertiaire	51,4	48,1	62,9	47,6	46,1	48,4	46,4	47,7	49,0	55,5	61,6
dont Com	12,9	12,8	13,5	12,3	13,6	13,4	12,3	12,4	12,5	14,2	15,8
S. Part	9,6	9,2	11,0	9,6	7,8	9,7	8,4	9,1	9,4	11,4	12,8
S. Ent	3,8	2,9	6,9	3,9	2,7	3,0	2,8	2,2	2,5	2,9	4,5
Fin	2,7	2,0	5,1	2,2	2,0	2,4	2,2	1,7	1,9	2,2	2,3
NM	16,3	15,7	18,4	14,2	14,5	14,5	16,0	16,9	17,7	18,4	18,7
TT	6,1	5,5	7,9	5,6	5,5	5,4	4,8	5,5	5,1	6,3	7,5
Structure C.S.P. Tertiaires											
Cadres supérieurs	6,7	5,4	11,3	6,2	5,0	6,7	4,8	4,8	5,8	6,2	7,2
dont c. féminins	23,2	22,9	23,7	23,8	20,8	22,0	22,8	22,6	26,7	23,0	22,4
Cadres moyens	12,7	11,5	16,9	12,9	11,7	12,1	11,0	10,7	11,7	12,0	13,1
dont c. féminins	45,2	44,6	46,6	45,6	40,7	39,2	45,5	45,9	47,0	48,0	44,6
Employés	17,7	15,8	24,0	17,5	16,3	18,0	15,4	12,9	16,3	16,1	18,3
dont employées	63,9	62,1	68,1	63,0	58,8	62,7	65,2	64,4	58,5	56,4	62,4
Surqualification relative											
CS/E - (CM/E).		- 9	+ 24	- 7	- 19	- 2	- 18	+ 1	- 6	0	+ 4
dont femmes		+ 2	- 2	+ 3	0	- 7	- 2	+ 15	0	+ 3	0

(en % de la population active ayant un emploi)

des industries d'équipement, en ce qu'elle qualifie la mesure dans laquelle la région concernée a été touchée par la vague d'accumulation capitaliste des années 1960-1970 (44). Et nous rappelons l'évaluation grossière de la qualification du total des activités tertiaires à travers la part des CSP, en généralisant le calcul de la surqualification relative définie à la fin de la deuxième partie.

Pour aller au-delà de ce constat, il faut vérifier systématiquement l'explication de la polarisation avancée dans la deuxième partie.

Rappelons que le principe était de partir du processus productif. Nous avons donc calculé (tableau 13) la structure des qualifications des emplois de processus productifs de l'industrie, et recalculé cette structure dans le cas des industries d'équipement. Puis, nous avons calculé la structure des qualifications du total des emplois tertiaires internes (au secondaire), par rapport aux emplois secondaires, aux emplois tertiaires, et l'emploi régional total. Il ne restait plus (tableau 14), qu'à calculer la structure des qualifications du tertiaire externe et à vérifier la justesse des enchaînements pronostiqués. Pour aller plus loin dans le détail, nous pouvions encore regarder plus précisément quelles branches tertiaires figurent dans la région ; ce travail a été réalisé avec plus de finesse par le BERU et, à cette étape, nous nous sommes appuyés sur leur étude.

1. La polarisation Paris/province

Nous avons vu qu'il n'existait en réalité qu'une seule région de type I en France : la Région parisienne. Le recensement de 1975 confirme complètement cette évaluation ; c'est la région la plus tertiaire (en proportion), mais c'est d'abord celle où l'industrie est la plus développée (en valeur absolue), celle où la part de l'industrie d'équipement est la plus grande, celle où, dans l'industrie (et en particulier dans l'équipement), la part des métiers productifs hautement qualifiés est la plus forte.

On peut s'attendre à ce que, du point de vue de la part du tertiaire, elle soit au reste de la France ce que la ville est à la campagne. Tous les types de tertiaires doivent s'y développer (y compris le « petit commerce » fonctionnant en complémentarité avec le grand commerce) et, surtout, doivent s'y polariser :

- le tertiaire interne (par rapport à l'activité productive) ;
- le tertiaire externe (par rapport aux branches productives) ;
- les branches qualifiées (par rapport aux branches banales) du tertiaire ;
- enfin, dans chaque branche tertiaire, le versant « qualifié », le tertiaire de direction...

Or, que constatons-nous ? **Une domination écrasante du tertiaire parisien sur le tertiaire provincial.**

(44) Rappelons que la partition de l'industrie en trois secteurs (« Equipement », « Consommation », « Intermédiaires ») qui sert de base notamment à la « Fresque historique du système productif » de l'INSEE, repose sur l'article fondamental de M. Desrosières, « Un découpage de l'industrie en trois secteurs », *Economie et statistique*, n° 40, décembre 1972. Cet article identifiait, par analyse factorielle, le secteur « Equipement » comme le plus représentatif d'un certain type d'accumulation capitaliste, que nous pourrions qualifier de « intensive », et qui caractérise l'industrialisation qui a succédé à la reconstruction.

Quantitativement d'abord, c'est-à-dire en nous en tenant au poids global des secteurs. La densité d'emplois tertiaires par rapport à la population résidente est 2,7 fois plus élevée qu'en province. La proportion du tertiaire dans l'emploi régional y est nettement plus élevée (63 % contre 48 %). Mais il faut y regarder de plus près.

Le tertiaire induit par la population, commerces, services aux particuliers, a un poids guère supérieur : 13,5 % contre 13 %, 11 % contre 9 %. Mais, si on regarde le tertiaire lié au développement bancaire et industriel : secteur financier, services aux entreprises, la différence devient plus frappante : 5 contre 2, 7 contre 3.

L'étude du BERU (tableau 15) appuie cette constatation. Le rapport des densités (par rapport à la population) atteint 5,14 pour la « gestion financière » (c'est-à-dire la mise en valeur des capitaux) et 9,1 pour les « études et recherches » (c'est-à-dire la direction du processus de production).

La division sociale du travail (entre les branches) polarise déjà la hiérarchie Paris-province.

Mais il en est de même lorsqu'on se tourne vers la division manufacturière du travail, dans les branches, c'est-à-dire vers la structure des qualifications. Nous avons calculé un « indice de surqualification relative » de + 24 en faveur de Paris quand nous avons comparé le poids relatif des diverses catégories socio-professionnelles en col blanc.

Le tableau 13 nous permet d'aller à la racine de ce phénomène : la division du travail dans les processus productifs. Si on compare, dans l'industrie, la part des ingénieurs et techniciens et celle des OS, entre Paris et la province, on voit qu'elle est deux fois plus forte pour la première à Paris et deux fois plus faible pour la seconde. L'indice de surqualification relative homologué à l'indice calculé dans la seconde partie (45) atteint la valeur + 112. Et si l'on s'en tient au secteur moteur de ce que B. Guibert a appelé « la mutation industrielle de la France, du traité de Rome à la crise pétrolière » (46), c'est-à-dire au secteur de l'industrie d'équipement, l'indice de surqualification relative y atteint + 160 !

La structure des qualifications du tertiaire s'impose alors de proche en proche à partir de ce foyer. La surqualification relative est encore de + 46 pour le tertiaire interne à l'industrie, de + 30 pour le tertiaire externe (47). Remarquons qu'en ce qui concerne les seuls « services non marchands » (où pourtant les impératifs d'égalité d'accès aux services publics devraient imposer une certaine uniformisation), on trouve encore une surqualification relative de + 22.

(45) La définition générale d'un indice de surqualification relative est la suivante. Soit A et B les parts des qualifications « supérieures » et « inférieures », dans une nomenclature donnée par rapport à une population définie (total de l'industrie, ou de la population active, etc...). Les indices O et I désignent la France entière et la région I.

$$\text{On définit : } II = \left[\frac{A_I/A_O}{B_I/B_O} - 1 \right] \times 100$$

(La redondance « surqualification relative » rappelle qu'il y a un birapport).

(46) Les collection de l'INSEE, E 31-32.

(47) L'indice de surqualification relative dépend évidemment de la nomenclature adoptée par le statisticien et des regroupements « supérieurs » et « inférieurs » définis par l'économiste. Les indices calculés dans ce paragraphe, + 160, + 112, + 46, + 30 et + 22, sont, relativement homogènes (aux incertitudes du relevé statistique près), ils comparent des agrégats équivalents de la même nomenclature (tableau 13). L'indice de surqualification relative utilisé dans le chapitre précédent (tableau 9) était calculé à partir des catégories socio-professionnelles (CSP).

TABLEAU 13

Structure des qualifications des activités tertiaires internes à l'industrie

Régions	France	Province	Rég. Paris.	Rhône-Alpes	Nord-P.-C.	Alsace	Centre	Bretagne	Midi-Pyr.	Lang.-Rous.	Proven. C.-A.											
STRUCTURE DES EMPLOIS LIES AU PROCESSUS DE TRAVAIL, DANS L'INDUSTRIE (par rapport à l'emploi total du secondaire)																						
SHQ	8,3	7,0	13,5	8,5	6,2	5,9	6,6	5,8	8,2	6,5	8,9											
SOQ	37,7	38,0	36,5	36,4	35,8	35,6	39,0	41,9	39,0	42,8	46,5											
SOS	36,3	40,1	21,7	37,8	43,3	42,4	40,1	39,1	36,0	35,8	28,2											
STRUCTURE DES EMPLOIS DANS LES SEULES INDUSTRIES D'EQUIPEMENT (par rapport à l'emploi de ces industries)																						
SHQ	13,3	10,3	21,2	12,0	10,1	8,4	8,8	8,7	17,7	11,1	15,8											
SA	17,7	14,5	26,1	17,2	14,4	13,7	13,0	12,9	21,2	24,1	17,8											
SOQ	33,4	34,3	31,0	34,1	39,8	34,7	31,8	36,0	33,0	29,8	48,7											
SOS	35,5	40,8	21,6	36,7	35,7	43,1	46,3	42,4	27,9	34,8	17,7											
PARTS DU TERTIAIRE DU SECONDAIRE HAUTEMENT QUALIFIE (SHQ) OU ADMINISTRATIF (SA), dans l'emploi régional (R), par rapport au tertiaire (T), ou dans l'emploi du secteur secondaire (S)																						
	SHQ	SA	SHQ	SA	SHQ	SA	SHQ	SA	SHQ	SA	SHQ	SA	SHQ	SA	SHQ	SA	SHQ	SA	SHQ	SA	SHQ	SA
R	3,2	6,7	2,7	5,7	4,9	10,2	3,8	7,7	3,0	7,0	2,7	7,5	2,7	5,6	1,7	3,8	2,6	5,1	1,8	4,0	2,8	5,1
T	6,2	13,1	5,7	11,9	7,8	16,2	8,1	16,2	6,5	15,1	5,7	15,4	5,7	12,1	3,5	7,9	5,3	10,4	3,3	7,3	4,6	8,3
S	8,3	17,4	7,0	14,6	13,6	28,2	8,5	17,1	6,2	14,5	5,9	16,0	6,6	14,0	5,8	12,9	8,2	16,0	6,5	14,3	8,9	16,2
STRUCTURE DU TOTAL DES EMPLOIS TERTIAIRES DE L'INDUSTRIE																						
TI sup.	18,3	15,4	24,0	16,5	15,2	17,1	15,1	14,3	15,4	16,1	18,5											
TI moy.	41,5	42,3	40,0	43,0	39,8	37,1	42,1	44,0	42,6	43,3	45,3											
TI emp.	40,2	42,3	36,0	40,5	45,0	45,8	42,8	41,7	42,0	40,6	36,2											

Définition des regroupements (par rapport au code D.P.J.) :

SHQ = 2 + 3 (Ingénieurs, Techniciens)
 SOQ = 4 (Ouvriers qualifiés)
 SOS = 5 (Ouvriers spécialisés)

SA = 6 + 7 + 8 + 9 (Administratifs)
 TI Sup. : 2 + 6
 TI Moy. : 3 + 7
 TI Emp. : 8 + 9

TABLEAU 14

Structure des qualifications du secteur tertiaire

Régions	France	Province	Rég. Paris.	Rhône-Alpes	Nord-P.C.	Alsace	Centre	Bretagne	Midi-Pyr.	Lang.-Rous.	Proven.-C.A.
STRUCTURE DES DIFFERENTES QUALIFICATIONS DANS L'EMPLOI TOTAL DU SECTEUR TERTIAIRE											
Sup.	11,0	9,7	14,5	10,7	9,0	11,4	8,6	9,4	10,7	10,7	10,9
Moy.	22,0	22,3	21,4	22,8	21,7	20,7	21,4	23,0	24,0	23,0	21,4
Emp.	46,7	46,4	47,2	45,7	46,4	45,3	48,0	44,6	46,1	45,5	47,2
PARTS DES DIFFERENTES QUALIFICATIONS TERTIAIRES DANS L'EMPLOI TOTAL DE LA REGION											
Sup.	5,6	4,6	9,1	5,1	4,2	5,5	4,0	4,5	5,3	5,9	6,7
Moy.	11,3	10,7	13,4	10,9	10,0	10,1	9,9	11,0	11,8	12,8	13,2
Emp.	24,0	22,4	29,7	21,8	21,4	22,0	22,3	21,30	22,6	25,2	29,1
STRUCTURE DES EMPLOIS TERTIAIRES DU SECTEUR « NON MARCHAND » (Administration, éducation, etc...), par rapport à l'emploi total de ce secteur.											
Sup.	15,6	14,5	18,9	16,8	14,0	18,8	12,0	13,9	16,3	16,6	15,6
Moy.	27,2	29,0	21,9	30,0	31,7	27,8	26,0	29,3	29,7	27,6	23,5
Emp.	44,1	43,1	47,4	39,1	42,7	38,7	46,5	43,9	41,1	42,8	46,0
PARTS DES SALAIRES DANS LA BRANCHE « COMMERCE »											
	75,3	73,8	80,6	72,9	74,7	85,0	74,7	73,7	68,5	69,5	72,2

— La structure correspond aux mêmes regroupements qu'au tableau 13, sauf pour le tertiaire non marchand où nous avons isolé comme « qualification moyenne » DJP 7 (les Instituteurs). En sont donc exclues les activités secondaires du tertiaire (DJP 4 et 5).

— La salarisation est rapportée à la branche Commerce de la Comptabilité nationale (Source : « Recensement 1975, Les collections de l'INSEE, D 52).

Tableau 15

Tertiaire : effectifs par branche (1972)

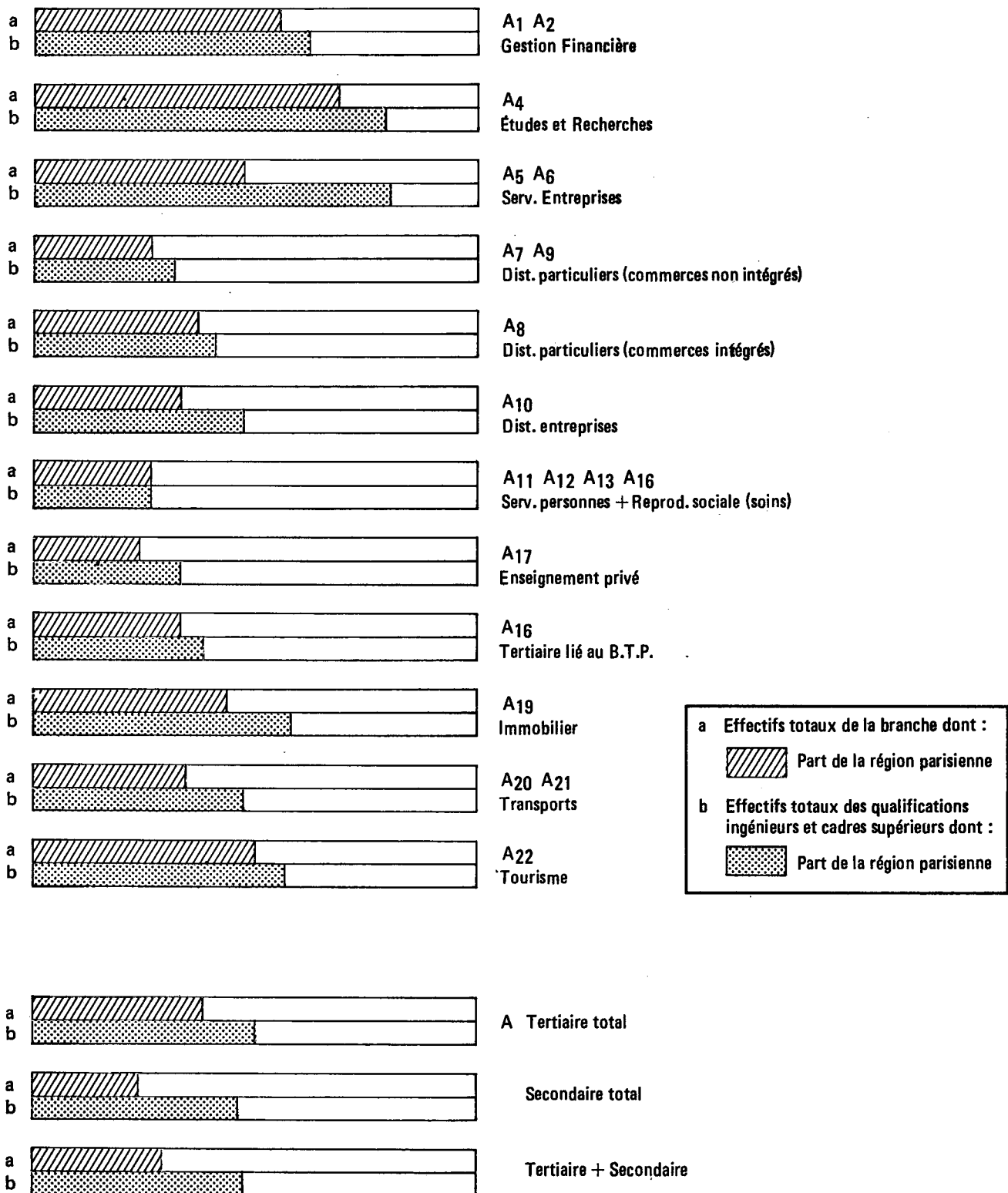
	R.P.	Ai 10 000 h.	F-RP	Ai 10 000 h.	Rapport des densités RP F. RP
A1 A2 Gestion financière	211 780	216,7	175 863	42,2	5,14
A4 Etudes et Recherches	79 016	80,8	37 456	8,9	9,1
A5 A6 Services entreprises	102 118	104,5	112 420	27	3,9
A7 A9 Distribution particuliers (détail-gros)	175 913	180	481 253	115,4	1,6
A8 Distribution particuliers grands magasins - chaînes	39 106	40	67 701	16,2	2,5
A10 Distribution Entreprises	119 467	122,2	236 814	56,8	2,15
A11 A12 A13 A16 Services personnes	64 481	96,7	276 026	66,2	1,5
A14 A15 Rep-Sociale (média spectacles)	71 464	73,1	49 064	11,8	6,2
A17 Rep-sociale Enseignement privé	14 335	14,7	46 299	11,1	1,3
A18 Tertiaire BTP	111 165	113,7	229 624	55,1	2,1
A19 Immobilier	13 443	13,7	17 880	4,3	3,2
A20 A21 Transports	48 677	49,8	94 939	22,8	2,2
A22 Tourisme	41 602	42,6	41 279	10	4,3
Σ Ai	1 205 834	1 233,7	1 928 161	462,3	2,7

Source : BERU, L'emploi tertiaire, 1975.

Que la surqualification relative soit beaucoup plus marquée pour le tertiaire interne que pour le tertiaire externe est tout à fait logique, mais fort inquiétant pour l'avenir de la polarisation tertiaire. Si on regarde en effet les choses de plus près (tableau 16), on constate que, même pour le secteur tertiaire « pur », la différence des qualifications vient surtout de ce que sont concentrées à Paris les branches tertiaires les plus qualifiées, les plus « directionnelles », et non pas tant d'une division du travail au sein de ces branches : la division du travail (« manufacturière » en quelque sorte) au sein de ces branches tertiaires elles-mêmes n'est pas (pas encore) très développée.

TABLEAU 16

La double polarisation du tertiaire parisien



Source : BERU, L'emploi tertiaire, 1975.

La présence, le poids de certaines branches tertiaires tend donc à homogénéiser la structure des qualifications de région à région. Or, la tendance principale est à la division du travail, jusque dans les branches tertiaires, division rendant possible une disjonction géographique « travail qualifié/travail déqualifié » : cela commence déjà pour la comptabilité mécanographique ou électronique. En ce sens, on peut dire que **le développement du secteur tertiaire n'a pas encore commencé à produire ses effets polarisants : ils sont à venir**. En revanche, le développement des activités tertiaires du secondaire a déjà provoqué un début de polarisation interrégionale.

D'ores et déjà, on doit constater que la région Centre, qui a vu les premières opérations de « décentralisation tertiaire », a une structure de tertiaire externe comportant à la fois la plus petite part d'emplois qualifiés et la plus grosse part d'emplois déqualifiés. La déqualification relative (surqualification négative) y atteint déjà le niveau — 24 !

2. Le destin des vieilles régions industrielles

Elles sont représentées dans notre échantillon par trois régions : Rhône-Alpes, Nord-Pas-de-Calais, Alsace, dont la structure des activités primaire/secondaire/tertiaire est semblable. L'analyse des C.S.P. tertiaires révèle pourtant une légère déqualification relative de l'Alsace, un peu plus prononcée pour le Rhône-Alpes, mais elle atteint un niveau record pour le Nord.

La seule différence importante dans la structure des activités est le poids anormalement faible de l'équipement dans le secondaire du Nord. Ce trait caractérise cette région comme un ancien centre industriel obsoléscent : la région Nord apparaît typiquement comme une région de type II, une région spécialisée dans la fabrication industrielle. Cela ne se lit pas directement dans la structure de ses emplois productifs (encore marquée par son passé minier), mais apparaît clairement dans celle des emplois productifs dans les industries d'équipement : c'est la région industrielle où les ouvriers qualifiés et les techniciens sont les plus nombreux.

En revanche, ce type d'industrialisation engendre un tertiaire régional assez peu qualifié, inférieur à la moyenne : dans le Nord, il est moins qualifié que dans les deux autres régions industrielles et dans les régions « non intégrées ensoleillées », à peine plus que dans les régions intégrées de type III (Centre, Bretagne).

Reste à examiner le cas de Rhône-Alpes et de l'Alsace. En fait, il n'existe en réalité en France qu'une métropole super-régionale : Lyon. On est donc surpris de voir l'Alsace se « défendre » aussi bien face à la région Rhône-Alpes (48) : la qualification du tertiaire externe, du tertiaire non marchand en particulier, ainsi que la part du secteur financier, y sont les plus hautes de la province, la part des cadres supérieurs est plus forte qu'en Rhône-Alpes. Le tertiaire interne au secondaire, tout particulièrement dans l'équipement, y est cependant moins qualifié que le Nord lui-même.

(48) Il faut, il est vrai, tenir compte du découpage qui noie la métropole Lyon-Saint-Etienne-Grenoble dans une vaste zone agricole et montagneuse, mais valorise le poids de Strasbourg dans la petite région qu'est l'Alsace.

Ce paradoxe est levé par l'histoire de l'Alsace. Région disputée entre la France et l'Allemagne, elle n'a pas connu la spécialisation interrégionale dans le cadre de l'hexagone et s'est plutôt alignée sur le modèle du tertiaire équilibré rhénan. Ni déqualifiée, ni surqualifiée, disposant d'un riche appareil tertiaire qui lui est propre (banques, services aux entreprises), l'Alsace apparaît comme une région relativement autonome.

L'étude du BERU vient confirmer ce diagnostic grâce à une analyse plus fine des branches tertiaires. Par rapport à une densité moyenne de 100 pour l'ensemble de la province française, et en ajoutant la Bretagne à titre de comparaison, on trouve :

Critères	Alsace	Bretagne	Nord	Rhône-Alpes
Etudes et conseils	117	36	85	230
Gestion financière	140	76	99	120
Services aux entreprises	192	68	95	142

C'est ce premier critère qui, par delà une commune tradition industrielle et bancaire (le « premier tissu industriel ») qualifie seule la région Rhône-Alpes pour le rôle de métropole superrégionale, quoiqu'elle soit, par certains aspects, moins autonome (par rapport à Paris) que l'Alsace.

3. Le destin des anciennes régions agricoles

D'après notre typologie théorique, deux grandes destins sont possibles pour les anciennes régions agricoles : soit l'intégration aux circuits de branches extérieurement dominées, avec une spécialisation dans le montage sans qualification (région III), soit la poursuite de l'exode rural sans industrialisation (région IV).

Le Centre et la Bretagne symbolisent deux degrés de l'intégration. Le **Centre** est déjà très industrialisé : c'est même l'exemple type de la « déconcentration industrielle » de la Région parisienne, la part des industries d'équipement est la plus élevée pour la province. Mais la structure productive dans ces industries y est aussi la plus mauvaise (le moins d'ingénieurs, le plus d'OS) (49).

Il ne faut pas alors s'étonner que, pour l'ensemble des C.S.P. en col blanc, le Centre ait une déqualification relative presque aussi mauvaise que le Nord. Car à la déqualification dans l'industrie s'ajoute déjà, nous l'avons vu, une nouvelle déqualification relative par division « manufacturière » du travail à l'intérieur même du secteur tertiaire. L'indice y atteint — 24, il n'est que — 11 pour la Bretagne.

Par comparaison, la **Bretagne**, aussi tertiaire, bien plus agricole, moins industrielle, apparaît aussi... beaucoup plus qualifiée quant à son tertiaire ! C'est une des rares régions de province relativement surqualifiée, c'est même la plus surqualifiée quand on regarde le rapport du tertiaire des « C.S.P. moyennes et inférieures ».

(49) On voit que, dans ce cas, contrairement à l'article de M. Gaspard cité dans la deuxième partie, la région détermine la structure des emplois productifs. Mais on retrouve le résultat de M. Hannoun et Ph. Templé, car c'est vrai pour l'industrialisation récente par grands établissements.

L'explication se trouve justement dans le fait que les formes contemporaines de la division du travail touchent la Bretagne avec retard. Par exemple, le salariat y est moins développé dans le commerce ; la part du tertiaire non marchand, notamment dans l'enseignement, y est aussi très forte.

Mais la structure des emplois dans les industries d'équipement s'aligne sur la pyramide caractéristique des régions de type III (peu d'ingénieurs, beaucoup d'O S), alors que la structure dans l'ensemble de l'industrie bretonne reste encore caractéristique de la petite industrie à caractère artisanal (plus d'ouvriers qualifiés que d'O S).

Les tenants des thèses conjuguées de Rostow et de Colin Clark, qui espèrent un « décollage industriel » suivi d'une tertiarisation post-industrielle, région après région, devraient réfléchir à l'exemple comparé du Centre et de la Bretagne. Si l'industrialisation doit s'y poursuivre comme elle l'a fait jusqu'ici, la Bretagne « rattrapera » sans doute le degré d'industrialisation du Centre... mais sur la base d'une déqualification relative de son tertiaire. Nous avons vu que celle-ci est déjà considérable depuis 1962 (50).

A moins... à moins que, avons-nous fait remarquer, ne soit possible la mise en place de circuits de branche entiers, centrés dans la région elle-même.

Or, nous avons un exemple de ce qui est possible avec la région Midi-Pyrénées. Celle-ci, bien que plutôt de type III (si l'on considère ses flux migratoires) présente une assez bonne qualification tertiaire, ce qui n'a rien de remarquable dans le Midi, nous le verrons, mais surtout elle présente une forte qualification de son tertiaire interne à l'industrie : la part des techniciens et ingénieurs (8,2 %) y talonne celle du Rhône-Alpes. L'explication est évidente, étant donné le poids de l'industrie aéronautique, où les ingénieurs et techniciens atteignent 27 %. La décentralisation « par branche entière » permet donc un relèvement de la qualification générale du Midi-Pyrénées, en tout cas de la région toulousaine.

On peut cependant se demander pourquoi cet effet (51) ne joue pas en ce qui concerne la Bretagne, où l'électronique aurait pu tenir la place de l'aérospatiale. Evoquons tout de suite les problèmes d'agrégation : la Loire-Atlantique étant retranchée de la Bretagne, Rennes, qui selon la classification de D. Pumain a le même profil socio-professionnel que Toulouse, se trouve noyé dans une campagne plus peuplée que celle de la région Midi-Pyrénées.

L'étude du BERU en analyse les raisons plus profondes. Il ne suffit pas, en effet, de dire que la branche aérospatiale est, à tous les niveaux, relativement très qualifiée. Il faut étudier l'ancien tissu socio-économique régional qui a permis la mise en place de cette branche.

Dans les deux cas, la régulation sociale de ces régions dominées supposait un flux constant de jeunes émigrants. Mais alors qu'en Bretagne c'était un flux d'émigrants non qualifiés, en Midi-Pyrénées, comme dans le Midi méditerranéen, c'était un flux d'émigrants plus qualifiés (au moins par

(50) Voir la conclusion de la deuxième partie, tableau 9.

(51) D'ailleurs extrêmement fragile, comme les déboires de la SNIAS nous le rappellent sans cesse. Nous avons ici un cas où le destin régional dépend très étroitement de la place de la France dans la division internationale du travail qui sortira de la crise.

l'enseignement primaire et secondaire). Le rôle dans le circuit de branche mis en place dans la phase de l'intégration se rapproche de celui de l'émigration dans la phase de l'articulation externe (52).

Ce phénomène est inquiétant pour l'avenir : en tout état de cause, la Région parisienne continuera à « pomper » des employés tertiaires dans le Sud, et le développement industriel à employer sur place les ex-paysans bretons. Seule une politique extrêmement volontariste, profonde et prolongée, opérant sur l'ensemble du tissu social, peut donc significativement élever la qualification du tertiaire de l'Ouest, en permettant d'y implanter des circuits de branche complets. Mais plus probablement nous risquons de voir les centres de recherche se développer dans le Sud (en Provence-Côte d'Azur) et les centres de fabrication et de montage dans le Nord et l'Ouest.

Retenons cependant ces « îlots » que peuvent former certaines grandes villes comme centres de recherche et d'enseignement, surtout lorsqu'elles peuvent être le centre d'une branche particulière. Peut alors s'y développer le tertiaire supérieur lié à la production.

4. Les « régions ensoleillées » : déjà post-industrielles ?

Ces dernières remarques attirent notre attention sur les régions qu'on serait tenté de qualifier de type IV (par le poids de leur agriculture, leur faible industrialisation, la désertification — ou la crise imminente — de leur campagne, etc.), mais qui frappent par leur densité et leur qualité tertiaire : ce sont les deux régions méditerranéennes (53). Leur tertiaire y apparaît à tous points de vue équilibré, et même souvent surqualifié : c'est vrai pour les C.S.P. en col blanc, le tertiaire interne, le tertiaire externe, le tertiaire public...

Ces régions étant moins « intégrées » connaissent moins la polarisation inhérente au fonctionnement du système économique actuel (la structure industrielle est de type ancien : plus d'O Q que d'O S ; la part des professions libérales est déterminante dans la C.S.P. des cadres supérieurs ; la pénétration du salariat dans le commerce est la plus faible en Provence) et la généalogie de leur tissu urbain en fait des régions d'émigration qualifiée. Les lycées et les universités y servent souvent, comme dans le Mezzogiorno italien, d' « aires de stockage » de chômeurs déguisés.

Ces deux raisons se conjuguent pour engendrer un type bien particulier de prolifération tertiaire (elles sont en tête des régions de province et la Provence talonne la Région parisienne) qui n'a rien à voir avec celle de la Région parisienne, mais qui au contraire se rapproche du type de tertiaire souvent parasitaire, voire de clientèle, des pays et régions dominés : le tertiaire italien ou grec, par opposition au tertiaire anglo-saxon ou allemand. Cela se voit notamment à la faiblesse de leur tertiaire interne, au poids énorme des commerces, des services aux particuliers et des services non marchands dans leur tertiaire externe, etc...

(52) Relire les pages 83, 97 et ss.

(53) La Corse est exclue de notre échantillon.

Cependant, il serait erroné de voir dans ce tertiaire méridional un simple camouflage du chômage latent, en particulier du chômage des diplômés (bien que ce trait explique le poids des services non marchands et la qualification relativement haute). Ce tertiaire correspond, au moins en partie, à une véritable division interrégionale du tertiaire moderne : tourisme, santé, etc...

Plus encore, si l'on examine plus particulièrement la Provence-Côte d'Azur, on s'aperçoit que non seulement tout ce qui vient d'être dit s'y vérifie, mais encore que la surqualification relative de son tertiaire touche même le tertiaire du secondaire et, de façon particulièrement nette, celui de l'industrie d'équipement : le rapport « ingénieurs/O S » atteint des niveaux parisiens !

Naturellement, le résultat est beaucoup moins brillant quand on rapporte la part des emplois hautement qualifiés de l'industrie... à la population active régionale (ce qui ramène la Provence au niveau du Centre et du Nord : 2,8 %), ou encore à la population du secteur tertiaire (ce qui la renvoie dans l'enfer des régions non industrialisées). Malgré cela, la décentralisation des emplois hautement qualifiés de l'industrie sur la Côte d'Azur (54) est maintenant sensible statistiquement.

Deux tissus tertiaires se superposent finalement dans ces régions méditerranéennes : celui d'une région sous-développée, et un tertiaire très moderne et qualifié : tourisme moderne, centres de santé spécialisés, recherche universitaire et même industrielle (55).

Il semble qu'en revanche les emplois ouvriers qui y subsistent ou s'y développent sont les emplois caractéristiques des régions III et IV : vieux métiers qualifiés en déclin et métiers déqualifiés en expansion (56). Tout se passe comme s'il y avait une dualité, une désarticulation, entre ces emplois tertiaires qualifiés et les emplois industriels.

N'assisterait-on pas à un phénomène semblable à la croissance du « Nouveau Sud » américain : création d'usines dans le Sud pour une main-d'œuvre peu syndiquée et à bas salaire, mais en même temps migration de main-d'œuvre hautement qualifiée du Nord-Est vers le Nouveau Sud ?

Si c'est le cas, il faut étudier avec la plus grande attention les flux géo-socio-démographiques dans ces régions, pour éviter l'illusion d'un passage direct de ces régions d'un stade « pré-industriel » au stade « post-industriel ». En réalité, il semble plutôt que le tertiaire moderne qui s'installe en Languedoc-Roussillon affaiblisse gravement le tertiaire et le primaire locaux, bloque le développement du secondaire, pousse la jeunesse à l'exode, alors que les emplois tertiaires modernes sont occupés par les immigrants (qui sont d'ailleurs parfois d'anciens méridionaux revenant au pays).

Et, en tout état de cause, les emplois hautement qualifiés, même industriels, ne sont pas forcément des emplois décisionnels.

(54) L'exemple le plus célèbre est le centre de recherche d'IBM à La Gaude.

(55) Relire la partie II, A p. 83 et ss.

(56) Seules des études monographiques permettent de s'en rendre compte. En tout état de cause, l'industrialisation ne trouverait pas véritablement un bassin de main-d'œuvre : il s'agit plutôt de régions de type IV. Ainsi, Fos va chercher en Lorraine ses travailleurs qualifiés, draine les travailleurs non qualifiés sur une vaste zone, et importe massivement des travailleurs immigrés.

ESSAI DE CONCLUSION

De tout ce qui précède résulte au moins une certitude : c'est que la croissance de l'emploi tertiaire n'a pas en soi de vertu « égalisatrice » entre les régions ; au contraire, elle est le terreau d'un double effet de polarisation :

— soit que le tertiaire se développe par division du travail (agricole ou industriel) entre sa composante manuelle et sa composante intellectuelle, ces composantes se répartissant dans des régions différentes au sein des circuits de branches primaires et secondaires ;

— soit qu'au sein du secteur tertiaire lui-même se développe la division du travail entre les activités de commandement et celles d'exécution.

L'étude de la population active en 1975 indique que la polarisation inter-régionale du tertiaire est calquée sur la polarisation des qualifications dans le secteur industriel des biens d'équipement, qui fut le moteur de la croissance française de l'après-guerre ; celle de l'évolution dans le temps montre que cette polarisation des qualifications en « col blanc » s'est considérablement accentuée de 1962 à 1975.

Il faut donc repousser la thèse optimiste qui attendrait que le « décollage » successif des différentes régions entraîne tôt ou tard, après un temps d'industrialisation, une tertiarisation générale de la société française qui se traduirait par une égalisation entre les régions. Les arguments avancés (57) tournent autour d'une confusion entre la hausse de la qualification générale (due au développement de l'instruction publique) qui permet justement la salarisation et la banalisation de l'activité tertiaire, et d'autre part l'idée qu'une tertiarisation signifierait en elle-même une hausse générale de la qualification. Une telle confusion revient à négliger le fait que le tertiaire en tant qu'activité et, de plus en plus, en tant que secteur, est polarisé — et se polarisera encore — sur le plan de la qualification, du statut, du salaire, et que cette polarisation a déjà, aura une incidence spatiale grandissante : la domination écrasante de Paris sur la province.

Nous avons vu cependant qu'il existe des contre-tendances, ou du moins des môles de résistance. Telles sont (de façon limitative) :

— la résistance en Alsace d'un tissu urbain autonome et relativement complet ;

— l'émergence de la région Rhône-Alpes dans un rôle de métropole super-régionale ;

(57) Cf. M. CEZARD et A. GOY, « L'offre d'emploi par profession », op. cit. Hervé PASSERON, « Population emploi et revenus régionaux en 1980 », *Economie et Statistique*, n° 85, janvier 1977.

— la mise en place de circuits de branche complets centrés en province (aéronautique toulousaine) ;

— la spécialisation de certaines régions dans certaines fonctions tertiaires hautement qualifiées (recherche universitaire et industrielle en Provence - Côte d'Azur).

Soulignons tout de suite la fragilité de ces contre-tendances :

— le tissu alsacien se déchire, pris entre les logiques différentes de l'économie française et de l'économie allemande ;

— le statut actuel de Rhône-Alpes, ancien foyer autonome (Berliet, Gillet), apparaît plutôt comme une position de repli, menacée à chaque nouvelle concentration industrielle (58) ;

— la possibilité de délocaliser en province les fonctions supérieures des industries de pointe (aéronautique, électronique) suppose avant tout... que ces fonctions restent localisées en France et que la France dans son ensemble ne se retrouve pas, au sortir de la crise, avec un statut analogue à celui des régions de type II ou III dans la future division internationale du travail ;

— l'implantation de fonctions tertiaires hautement qualifiées, mais sans rapport avec le tissu agricole et industriel autochtone, alors que se poursuit l'exode des jeunes (en particulier l'exode de jeunes scolarisés et diplômés), peut provoquer un sentiment de rejet de la part des populations locales. Par exemple, dans la région toulousaine, la crise de la S.N.I.A.S. et de la C.I.I. laisse à découvert un tissu dépourvu de moyennes entreprises autochtones dynamiques.

Mais se pose un problème plus général. Les travaux qui cherchent à projeter l'évolution de l'emploi à l'horizon 80 s'appuient en général sur un scénario qui prévoit une sortie rapide de la crise et un redéploiement réussi de l'appareil productif français (59). Or, un tel redéploiement réussi, fondé sur le tertiaire, présente en soi un problème.

De l'analyse de la nature économique du tertiaire, il résulte que sa croissance, pour se déployer, a besoin de transferts de ressources de plus en plus grands en provenance du secteur productif.

Dans le contexte de la crise, cette croissance doit-elle et peut-elle se poursuivre ?

Ce qui pousse à la croissance du tertiaire, ce n'est pas seulement la nécessité de développer certaines fonctions, mais aussi la nécessité économique et sociale de développer un secteur d'emplois non productifs (60). Nécessité économique : celle de l'absorption du « surplus » dans une économie entraînée par le secteur des biens d'équipement. Nécessité sociale : tenir compte du refus des anciennes classes moyennes de s'aligner sur un statut analogue à celui de la classe ouvrière.

(58) Significatif est le débat sur les conséquences de la fusion Berliet-Saviem en Renault-véhicules Industriels », où il semble qu'on ne puisse valoriser le présent sans le faire aux dépens du passé. Lors d'une conférence de presse donnée le 2 février 1978, M. Rodolphe Messegner, Directeur financier de R.V.I., commentant la décision de maintenir une part importante de la direction financière à Lyon-Venissieux, a déclaré qu'ainsi, non seulement « le flux financier de la région lyonnaise ne disparaîtrait pas », mais qu'il s'en trouvera « légèrement renforcé ». Il a cependant précisé que « les centres de décision — Trésor, Banque de France, grandes banques nationalisées — sont toujours à Paris, et, en ce qui concerne Berliet, il y a longtemps que les décisions étaient prises dans la capitale et non à Lyon ». (*Le Monde* du 4 février 1978).

(59) C'est le premier des scénarios exposés par Catherine GIRARDEAU « Les perspectives d'emploi d'ici à 1980, *Economie et statistique* n° 69, juillet-août 1975.

(60) Non productifs ou improductifs, au sens où nous l'avons indiqué dans le début de cette étude.

La crise actuelle rend beaucoup moins pressante, bien au contraire, la nécessité économique évoquée. La question serait plutôt celle de l'indispensable allègement du secteur économique improductif et de son redéploiement vers des tâches productives, en particulier du secteur d'exportation. Un tel redéploiement permettrait probablement la consolidation de la métropole lyonnaise et de quelques autres. Il impliquerait au contraire un dégonflement brutal du tertiaire archaïque qui camoufle, au moins dans le Midi, le chômage latent.

Mais ce redéploiement, qui rapprocherait la France d'un ratio secondaire/tertiaire de type « allemand », est-il possible ? Ce n'est pas évident. Mené à bien dans le cadre du libéralisme, il exigerait un très brutal rétablissement de la « mobilité du travail », générateur de tensions sociales. Et en tout état de cause, ce libéralisme exigerait aussi une forte dose de protectionnisme et de dirigisme pour protéger les industries de pointe indépendantes qui subsistent encore.

Ce modèle paraît exclu pour la France, et le VII^e Plan semble tenir pour acquis que, la production industrielle n'augmentant pas plus vite que la productivité, il n'y aura plus de croissance de l'emploi industriel. Or, des réserves de main-d'œuvre, géographiquement situées, continueront à se former, et il deviendra indispensable de leur trouver un emploi. Le « modèle allemand » étant écarté du fait de la place probable de la France dans la future division internationale de travail, ces emplois ne pourront être **que** tertiaires.

Il reste à savoir si ces emplois ne seront qu'un camouflage du statut de chômeur (« modèle italien ») ou s'ils rempliront des fonctions effectivement utiles (par exemple à la « qualité de la vie »), quoiqu'improductives du point de vue de l'accumulation, selon ce que l'on pourrait appeler un « modèle suédois ».

Dans le premier cas, la métropole lyonnaise sera menacée, le pôle toulousain se résorbera, le pôle rennais ne se développera pas. Les banques et les firmes multinationales de l'Europe du Nord pourront à la rigueur trouver quelque intérêt à développer le tourisme et à délocaliser quelques fonctions tertiaires supérieures sur la côte méditerranéenne. Dans le second cas, une réelle dépoliarisation pourrait même s'amorcer. Cette solution, que l'on pourrait appeler « socialisation des services », suppose quasiment une mutation, un nouveau modèle de consommation et de développement (61). C'est là une question de choix politique, de choix d'une politique plus ou moins volontariste, encore que l'on ne puisse ignorer les contraintes de l'environnement international.

La seconde voie est-elle possible dans le cadre d'une économie libérale ? Est-elle possible dans le cas du système socio-économique français ? Ce sont là des questions d'une autre nature.

(61) C'est la solution que préconisent ou prévalent, dans des articles et ouvrages divers, MM. Aglietta, Attali, Castells...

TABLE DES MATIÈRES

Emplois et régions

	Pages
Introduction	7
A - Situation de l'emploi dans les régions	9
1. Disparités d'évolution de l'emploi dans les régions	9
2. Taux d'emploi dans les régions	10
3. Evolution des taux d'emploi dans les régions	12
4. Taux d'emploi non agricole	13
B - Démographie et polarisation de l'emploi	15
1. Evolution de la population et de l'emploi dans les régions	15
2. Polarisation des activités et de la population dans l'espace français	19
C - Structure économique et polarisation de l'emploi	21
1. Structure économique et développement régional	21
2. Activités modernes et traditionnelles dans les régions	22
3. Modernité des activités et croissance de l'emploi dans les régions	25
4. Structure des activités industrielles dans les régions	26
5. Structure sectorielle de l'industrie et évolution de l'emploi dans les régions	28
D - Polarisation qualitative et fonctionnelle de l'emploi	31
1. Qualification de la population active dans les régions	33
2. Qualification des emplois dans les régions	35
3. Tendances d'évolution de la qualification des emplois	38
4. Inadéquations entre formation et emplois	39
5. Localisation des sièges sociaux et relations de domination et de dépendance économiques interrégionales	41
6. Polarisation des qualifications et des fonctions dans l'espace	41
Conclusion	42
Annexes	44
A. Tableaux et graphiques	44
B. Liaison entre taux d'emploi et taux d'activité	60
C. Définition des coefficients de dépendance et de domination économique et interrégionaux	61
D. Liste des cartes et graphiques	63
	123

La dimension régionale du développement du tertiaire

	Pages
Introduction	67
PARTIE I	
Les lois du développement du tertiaire	69
A - Qu'est-ce que le tertiaire ?	69
B - Quelles activités tertiaires ?	71
C - Tertiaire et équilibre général	73
D - Les « lois d'évolution » du tertiaire	74
1. La prolifération du « tertiaire moderne »	74
2. La contradiction entre le secteur « moderne » et le secteur « archaïque »	74
3. La polarisation et la prolétarianisation du tertiaire	78
4. La féminisation, indice de prolétarianisation	79
5. La contradiction entre intégration et autonomie du secteur	80
6. Les contradictions du développement de la fonction et des services publics	81
PARTIE II	
La dimension régionale du développement du capitalisme français	83
A - Quelques rappels théoriques	83
B - Quelques éléments de vérification	84
1. La polarisation socio-économique interrégionale	84
2. Typologie socio-professionnelle et contiguïté géographique	86
3. La structure des établissements	90
4. Pôles directionnels et circuits localisés	94
C - En conclusion : « retard » ou « polarisation »	97
PARTIE III	
Disparités interrégionales de l'emploi tertiaire	102
A - Mutations et recouvrements du tissu régional	102
B - Typologie régionale et destin tertiaire : éléments de vérification	104
1. La polarisation Paris/province	108
2. Le destin des vieilles régions industrielles	114
3. Le destin des anciennes régions agricoles	115
4. Les « régions ensoleillées » : déjà post-industrielles ?	117
Essai de conclusion	119

Travaux et recherches de prospective

■ Éléments pour des prospectives

* Méthodologie de la prospective

Techniques avancées et aménagement du territoire. N° 0, mars 1968 (épuisé).

Dictionnaires des projections 1985 et 2000. Population et emploi. N° 4 1970 (épuisé).

Scénarios d'aménagement du territoire. Essais méthodologiques. N° 12, janvier 1971 (épuisé).

Prospective et analyse de systèmes. N° 14, février 1971.

Les centres de prospective et d'aménagement du territoire en Europe. N° 17, mars 1971.

Une image de la France en l'an 2000
Scénario de l'inacceptable
N° 20, juillet 1971.

Prospective et société. Problèmes de méthodes, thèmes de recherche. N° 28, mars 1972.

Documents. Méthode de travail. Une image de la France en l'an 2000. N° 30, septembre 1972.

Technologie et aménagement du territoire. Première réflexion. N° 33, octobre 1972.

Emploi et espace. Éléments pour un modèle de prévision. N° 49, décembre 1974.

SESAME, année 5. Système d'études du schéma d'aménagement de la France. N° 50, mars 1974.

La méthode des scénarios. Une réflexion sur la démarche et la théorie de la prospective. N° 59, juin 1975.

SESAME, année 8. Programme de travail. N° 63, juin 1976.

Prospective, planification, programmation. Une analyse. N° 67, 1976.

Scénario de l'inacceptable
Sept ans après
N° 68, juin 1977.

Bilan d'une expérience prospective. N° 71. 1977.

Sur l'emploi. Premiers dossiers. N° 73, juillet 1977.

*** Questions internationales**

Survol de la France. N° 29, avril 1972.

Les firmes multinationales. N° 24, février 1973.

Survol de l'Europe. N° 37, mars 1973.

Regard prospectif sur le bassin méditerranéen. N° 41, septembre 1973.

Industries en Europe. N° 46, décembre 1973.

Scénarios européens d'aménagement du territoire N° 47, mars 1974.

La façade atlantique. Ouverture sur le monde. N° 51, novembre 1974.

L'Europe médiane : diagnostic pour des avenir. N° 53, décembre 1974.

Firmes multinationales et division internationale du travail. N° 55, juin 1975.

Syndicat et sociétés multinationales. N° 58, juin 1975.

Prospective des investissements étrangers en France. N° 62, juillet 1975.

Villes internationales, villes mondiales. N° 72, juin 1977.

*** Problèmes urbains**

Composantes de la fonction urbaine. Essai de typologie des villes. N° 3, avril 1970.

Approche de la réalité urbaine. N° 38, avril 1973.

Paris, ville internationale. Rôles et vocation. N° 39, mai 1973.
--

Le peuplement urbain français. Aspects historiques. N° 43, novembre 1973.

Régions urbaines, régions de villes. N° 44, novembre 1973.

Scénarios pour les villes moyennes. Deux avenir possibles. N° 48, août 1974.

Dynamique urbaine et projet régional. Un exemple : la région Alsace. N° 56, juin 1975.

Les petites villes en France. N° 64, juillet 1976.

Bureaux en province. Perspectives. N° 69, juin 1977.

*** Evolution de la société**

Transformation du monde rural. N° 26, février 1972.

Questions à la société tertiaire. N° 45, novembre 1973.

Transformations du travail industriel. Eléments pour des scénarios de société. N° 52, novembre 1974.

Travail féminin : un point de vue. N° 54, février 1975.

Qualification du travail. Tendance et mise en question. N° 57, juillet 1975.

Décentralisation industrielle et relations de travail. N° 61, octobre 1975.

Restructuration de l'appareil productif français. Prospectives. N° 65 et 66, juillet 1976.

■ Schémas d'aménagement

La façade méditerranéenne. N° 1, novembre 1969 (épuisé).

Schéma d'aménagement de l'aire métropolitaine marseillaise. N° 5, 1970.

Schéma d'aménagement de la Basse-Seine. N° 6, août 1970 (épuisé).

Aménagement du Bassin parisien. N° 7, août 1970 (épuisé).

Rapport du groupe de travail Paris-Nord. N° 8, 1971 (épuisé).

Schéma d'aménagement de la métropole lorraine. N° 9, mai 1970.

Schéma d'aménagement de la métropole Lyon - Saint-Etienne - Grenoble. N° 10, mars 1971.

Schéma d'aménagement de l'aire métropolitaine Nantes - Saint-Nazaire. N° 11, 1971.

Aménagement d'une région urbaine, le Nord - Pas-de-Calais. Métropoles d'équilibre et aires métropolitaines. N° 19, juillet 1971.

Vers la métropole jardin. Livre blanc pour l'aménagement de la Loire-Moyenne. N° 23, 1971.

L'espace nord-champenois. Perspectives de développement. N° 24, 1972.

Schéma d'aménagement de la Corse. N° 32, octobre 1972.

L'avenir de la Basse-Normandie. Livre blanc. N° 36, juillet 1973.

Bordeaux : ville océane, métropole régionale. N° 40, juillet 1973.

Littoral bas - normand. Schéma d'aménagement. Rapport d'orientation. N° 60, 1976.

Aménagement de la Loire moyenne. Schéma de la métropole-jardin. N° 70, 1978.

■ Schémas de communication

Eléments pour un schéma directeur des télécommunications. N° 2, novembre 1969.

Eléments pour un schéma directeur de l'informatique. N° 13, janvier 1971 (épuisé).

Eléments pour un schéma directeur de l'équipement aéronautique. N° 25, 1972.

Les grandes liaisons routières : histoire d'un schéma. N° 31, septembre 1972.

Schéma directeur de l'équipement aéronautique. N° 35, mars 1973.

Services nouveaux de télécommunications. Eléments pour un schéma directeur. N° 42, novembre 1973.

■ Problèmes de l'eau

L'eau en Seine-Normandie. Projet de livre blanc. Document de travail. N° 5, 1971.

Les problèmes de l'eau en Artois-Normandie. Projet de livre blanc. Document de travail. N° 16, 1971.

Bassin Rhin-Meuse. Eau et aménagement. Projet de livre blanc. Document de travail. N° 18, juin 1971.

L'eau en Adour-Garonne. Projet de livre blanc. N° 21, août 1971.

Les problèmes de l'eau dans le bassin Rhône-Méditerranée-Corse. Projet de livre blanc. N° 22, septembre 1971.

L'eau dans le bassin Loire-Bretagne. Projet de livre blanc. N° 27, février 1972.

Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale

1, avenue Charles - Floquet — 75007

Fondateur de la collection : Gérard WEILL †

Directeur de la publication : Jacques DURAND

Administrateur : Hélène ROGER-VASSELIN - *Couverture* : Cl. CAUJOLLE et D. COHEN
